# LE COMMERCE

ET

# L'INDUSTRIE A FEZ

PAR

CH. RENÉ-LECLERC
Diplômé d'arabe et de berbère
Membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique

---

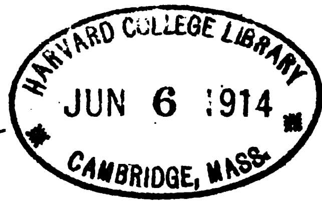
RAPPORT AU COMITÉ DU MAROC

---

PRIX : 2 FRANCS

---

PUBLICATION
DU COMITÉ DU MAROC
21, Rue Cassette, 21
PARIS
—
1905


HARVARD COLLEGE LIBRARY
JUN 6 1914
CAMBRIDGE, MASS.

# LE COMMERCE

ET

# L'INDUSTRIE A FEZ

---

## INTRODUCTION

Une classification rigoureusement scientifique m'aurait sans doute amené à présenter ce travail dans un ordre inverse de celui que j'ai adopté, si j'avais considéré cette étude autrement que dans ses visées pratiques. Mais comme ce rapport n'est nullement destiné à aller vieillir au milieu des paperasses historiques; comme il est au contraire destiné à être consulté le plus rapidement possible, j'ai pensé qu'il était plus rationnel d'en répartir les matières suivant l'intérêt immédiat que peuvent y attacher les gens d'affaires désireux de se tenir au courant.

Pour cette raison, au lieu de traiter en premier lieu de l'industrie locale à Fez, en continuant par le commerce local et en aboutissant finalement au commerce extérieur, j'ai pris le contrepied de cette juxtaposition et j'ai tenu à exposer d'abord le résultat de mon enquête sur le commerce que fait la ville de Fez avec les pays étrangers d'Europe.

M. Gaillard, vice-consul de France à Fez, s'est mis très obligeamment à ma disposition pour me fournir un certain nombre de renseignements utiles, et pour me mettre en rapport avec des notables commerçants marocains. Si Bou

Median, attaché à la chancellerie du consulat de Fez, m'a également procuré de précieuses indications sur la situation économique de la ville. Enfin je n'ai qu'à me féliciter de la bonne volonté des négociants *Fasi* que j'ai interrogés et qui se sont prêtés de très bonne grâce à des interviews fastidieuses pour eux. Si Mohammed ben Thabet en particulier a été pour moi un profitable auxiliaire.

J'ai consulté utilement un assez bon rapport commercial (1) du docteur Cerdeira, médecin espagnol installé à Fez, publié à Madrid à la fin de 1903, bien qu'il y ait des réserves et des rectifications à faire sur certains points, notamment en ce qui concerne les indications relatives au capital des commerçants de la ville et la transcription très spéciale pour l'orthographe des noms indigènes.

Les rapports commerciaux consulaires français, anglais et allemands qui paraissent à peu près tous les ans renferment des données intéressantes, mais trop souvent résumées et écourtées, parce que ces rapports sont destinés à faire partie de recueils généraux qu'on cherche à réduire le plus possible. De sorte que jusqu'ici on n'a pas eu sur la situation économique de Fez des renseignements suffisamment détaillés pour donner aux commerçants européens et plus particulièrement aux commerçants français une idée bien nette de cette situation.

La difficulté, la quasi-impossibilité même d'établir un exposé statistique dans un pays et dans une ville où on n'a aucun moyen de le faire par suite du manque absolu de contrôle économique

(1) Ministerio de Estado. Centro de Informacion comercial. — *Memorias diplomaticas y consulares é informaciones.*

Numero 73. Marruecos *Fez.* Memoria comerciale scrita per el Doctor Cerdeira. Décembre 1903, Madrid. Imprenta del Ministerio de Estade.

ou douanier, m'a conduit à reproduire intégralement tout ce que j'avais recueilli sous forme de renseignements vérifiés à Fez, même les indications de détail, de façon à suppléer par la minutie des informations à l'insuffisance des chiffres statistiques. Je ne prétends pas d'ailleurs avoir réalisé du premier coup ce tour de maître qui consisterait à fournir sur Fez un rapport économique accompli et définitif. Mes ambitions sont plus modestes. Ceci n'est dans mon esprit qu'une ébauche destinée à être complétée à mesure que j'aurai pu m'entourer d'éclaircissements nouveaux, à mesure également que mon expérience des choses du Maroc sera perfectionnée par des récherches nouvelles.

Provisoirement au moins, il était nécessaire d'avoir sur le commerce et l'industrie de Fez un exposé plus détaillé et plus technique que les rapports rapides et succincts parus jusqu'ici. Je serais très satisfait personnellement si la mission qu'a bien voulu me confier le Comité du Maroc me permet de réaliser cet objectif et d'être utile dans une certaine mesure aux commerçants et industriels français désireux de se renseigner sur ces questions économiques, plus que jamais intéressantes et vitales pour eux.

R. L.

---

PREMIÈRE PARTIE

# COMMERCE EXTÉRIEUR

## CHAPITRE PREMIER

### Considérations générales

Au contraire de ce qu'on pourrait supposer, le commerce de Fez est prospère et important. Cette ville qui, au point de vue intellectuel et moral, dort du profond sommeil de l'Islam, est réellement active au point de vue économique. Elle vit d'un véritable courant d'affaires et se distingue en cela d'un grand nombre de cités musulmanes, dont la décadence économique a suivi de près la déchéance administrative. A Fez, tout citadin est en principe commerçant ou industriel. L'industriel fournit une quantité de produits locaux encore très appréciable. Le commerçant vend sur place ou exporte ces produits. De plus, il importe des articles de fabrication marocaine, des denrées agricoles marocaines et surtout des marchandises européennes qu'il débite en gros ou en détail.

Ce commerce extérieur, tant d'exportation que d'importation, se fait suivant des traditions résultant de l'organisation très rudimentaire du pays : sécurité relative, impossibilité de communiquer directement avec certaines régions, manque de routes et de moyens pratiques de communication

prix élevé des transports, sont autant de facteurs qui déterminent la façon si spéciale dont on fait du commerce dans cette ville.

Il serait peu aisé de décrire Fez au point de vue économique en la considérant, sur ce thème, dans les conditions où se trouve une grande ville européenne ou européanisée. Il est d'ailleurs peu de cités, dans le monde qui, possédant une population d'environ 100.000 âmes comme Fez et Merrakech, soient aussi isolées que ces deux capitales de l'orbe européen et civilisé. De sorte qu'il est plus rationnel, quand on veut examiner le commerce et l'industrie de Fez, de considérer cette ville en elle-même, telle qu'elle est, en faisant abstraction des grandes agglomérations humaines du globe terrestre avec lesquelles elle ne peut être assimilée. Ceci dit pour prévenir les lecteurs de ce rapport qui pourraient être surpris de certaines classifications adoptées dans ce travail.

Le commerce à Fez est essentiellement vivant. Tout le jour durant, ses rues marchandes sont envahies par une foule de négociants et de clients, tous âpres au gain. Elle alimente une partie du Maroc, s'y alimente elle-même et reçoit des produits manufacturés d'un certain nombre de pays européens.

On sait que ce qui caractérise les Marocains et plus particulièrement les Marocains de Fez, c'est l'esprit de tradition. Il est donc absolument nécessaire pour les fabricants qui désirent écouler leurs articles à Fez de se procurer au préalable des échantillons d'objets fabriqués par l'industrie indigène, ainsi que des échantillons d'articles de provenance européenne en usage dans la ville et dans le pays. Ils devront ensuite les imiter le plus possible, essayer de fabriquer meilleur marché, ne pas viser à faire solide et durable, mais clinquant et d'apparence résistante.

Il est devenu une banalité de répéter que l'Allemagne, très au courant de ces manières de procéder, conforme les articles qu'elle fabrique pour Fez et pour le Maroc en général au goût des habitants du pays. La clientèle marocaine a, en effet, ses préférences bien nettes, quelquefois puériles, mais que les fournisseurs n'ont pas à essayer de contrecarrer. Elle veut, par exemple, des pièces de drap de $x$ centimètres de large, et jamais de $x +$ ou $x - 1$ centimètre. Elle les veut de telle couleur spéciale, de telle qualité à bon marché. Pour les pains de sucre, cette clientèle exige un empaquetage déterminé, un poids défini et invariable. De même, les bougies, les paquets de thé, les pains de savon doivent avoir un aspect qui plaît à cette clientèle, — et point d'autre.

L'Angleterre et l'Allemagne ont des voyageurs de commerce qu'on rencontre fréquemment, non seulement dans les ports de la côte Ouest mais encore sur les routes de Fez et de Merrakech. Ces voyageurs notent soigneusement les désirs de la clientèle. Leurs maisons y satisfont et prennent ainsi dans ces villes une place commerciale de plus en plus étendue.

Les producteurs, fabricants et exportateurs français paraissent n'avoir pas compris jusqu'ici toute l'importance de ces multiples petits détails. Ils ne veulent pas non plus faire de larges crédits : ce qui est une infériorité sur les commerçants allemands qui émettent des traites à quatre mois et les prolongent avec une certaine facilité; il ne faut cependant pas s'exagérer cette infériorité.

Les relations commerciales avec Fez exigent donc une véritable étude: étude du pays, des besoins, des coutumes locales, et c'est seulement lorsqu'elle est exactement renseignée qu'une maison doit songer à trouver des débouchés dans cette capitale encore si séparée, par la distance et par la routine, des grands marchés du monde.

## CHAPITRE II

### Relations commerciales de Fez

Fez, ville d'importation et d'exportation, entretient d'une part des relations avec les différentes régions du Maroc, et d'autre part, avec un certain nombre de nations européennes et de pays nord-africains (Algérie, Sénégal, Tunisie, Egypte).

Au Maroc, Fez est en relations directes et constantes avec Tanger, Larache, Rabat, Meknès, Sefrou, Ouezzan, El Kçar, Tétouan, le Djebel Zerhoun, le Tadla. Elle reçoit de plus, à certaines époques, des caravanes du Tafilelt. Il y a deux ans encore elle avait des rapports assez suivis avez Taza et Oùjda. Les commerçants en gros de Fez sont généralement associés avec ceux de Sefrou et du Tafilelt. La petite bourgade de Sefrou, située à trente kilomètres au Sud de la capitale dessert les tribus berbères du voisinage. Il en était de même il y a deux ans de Taza qui desservait une partie de la clientèle des Djebala et du Rif méridional. Sous le règne de Mouley-Hassan, nombreuses et fréquentes étaient les caravanes qui circulaient entre Fez et Oujda pour les relations avec l'Algérie. Peu à peu, grâce à l'incurie et à la faiblesse du Makhzen, ces relations s'étaient ralenties. Les pistes étaient de moins en moins sûres ; les muletiers se ruinaient à payer les *zettat* (guides-sauvegarde) pour traverser les tribus en effervescence, Ils ne s'aventuraient plus sur ces routes qu'à la suite des convois du Makhzen chargés de porter vivres et solde (*mouna*), tous les trois mois, aux garnisons éloignées du cherg et des kasbas intermédiaires,

L'insurrection de Bou Hamara arrêta complètement ces relations directes de Fez avec l'Algerie. Et il est bon d'insister sur ce fait, car il causa

une profonde perturbation dans le mouvement économique de la frontière algérienne qui, rapidement, dans la région de Marnia, déchut de 11 millions à 2 millions. Aujourd'hui, Taza, la capitale des insurgés, se développe toute seule ou plutôt végète toute seule et a rompu tous rapports commerciaux avec Fez.

En temps ordinaire, une caravane mensuelle de 50 à 100 chameaux suffit aux relations du Tafilelt avec Fez (avec l'établissement du chemin de fer du Sud-Oranais qui aboutira bientôt à Béchar, ces relations ne feront que diminuer). Lors de la saison des dattes il faut jusqu'à huit caravanes par mois.

Les négociants de Fez n'ont pas attendu que l'Europe vînt chez eux, auquel cas ils auraient sans doute attendu longtemps. Les principaux commerçants de gros sont en relations directes avec de grandes maisons de commission européennes, ou bien encore ils installent eux-mêmes dans les grands ports des commissionnaires qui sont leurs associés.

La maison qui veut faire du commerce avec Fez doit forcément avoir un commissionnaire (juif ou musulman, à défaut d'un européen), qui reçoit ses instructions, offre les échantillons, reçoit les commandes, les communique, s'occupe du paiement des marchandises, etc. .. Le consul de France à Fez est à même d'indiquer aux fabricants de la métropole des correspondants honorables. Souvent le *Fasi* (négociant de Fez) a lui-même son commissionnaire européen dans un grand port d'Europe (comme à Marseille par exemple). C'est cet intermédiaire qui se charge de se procurer les commandes et de les faire parvenir. Jamais un négociant de Fez ne s'adresse directement à une fabrique, ce n'est pas la *gaïda* (la règle). Il ne veut avoir affaire qu'à un correspondant local ou à une maison de commission.

Pour l'achat des cotonnades, les maisons de Fez possèdent à Manchester une douzaine de comptoirs. Les plus importants sont régis par les commerçants dont les noms suivent :

Ben Khalef (dont l'associé à Fez est El Hadj Abou T'aleb ez Zerak)

Mefdhel ben A'iat (dont l'associé à Fez est El Hadj Kadour Tazi).

El Hadj ben Nacer ben Nani (dont l'associé à Fez est son fils).

Le fils de Si Mohammed Qesous ben Bou Bekr (ce dernier à Fez).

Ahmed ben Jelloul (a comme associé à Fez : Ben Abd es Selam).

Si Mohammed Jelloul (a comme associé à Fez Bel Mekki Tazi).

Ces Marocains, fixés à Manchester, font les achats de cotonnades anglaises que leur commandent leurs correspondants de Fez. Ils se chargent de l'emballage et de l'expédition des marchandises. Ce sont eux également qui règlent les fournisseurs.

A Gênes, un marocain *Fasi*, Ahmed ben Taleb, dont l'associé à Fez est Sidi Ahmed ben Bachir, se charge également d'expédier à son correspondant les articles d'origine italienne demandés sur le marché de Fez : les soieries notamment.

Le dernier correspondant marocain de Marseille, El H'élou, vient de mourir à Fez. Il avait fondé à Marseille une maison de commission commanditée par des négociants de Fez et appelée *Dar el Helou.* Cette maison subsiste toujours; elle est marocaine de nationalité mais dirigée par des agents français. D'autres maisons de Marseille servent d'intermédiaire aux commerçant de Fez pour l'exportation et l'importation. Ce sont : la Compagnie de navigation maritime Paquet; Jules David et Cie; maison Collardot et Baninger; maison Isaac Balniti; ces maisons

sont européennes; elles emploient, pour la correspondance, des jeunes Syriens ou des Algériens (israélites ou musulmans).

Il n'y a pas de Marocains ni de maison de commission marocaine dans un port quelconque d'Allemagne. Les relations commerciales avec l'Allemagne ont lieu par l'intermédiaire de la maison Richter. La maison Richter qui a une agence à Fez et une autre à Merrakech se charge d'importer non seulement des marchandises allemandes (Hambourg, Francfort, Leipzig), mais encore des produits de tous pays (Suisse, Italie, Autriche, France, Angleterre). Elle est représentée à Fez par M. Leer, qui est en même temps chargé de la poste allemande, et dont l'entrepôt commercial est installé à proximité de la Kaïçaria (le quartier d'affaires par excellence). La maison est en rapports constants avec les commerçants qui se font communiquer des échantillons et des catalogues. Ces marchands en gros dissimulent beaucoup leurs relations avec l'agent allemand, ne lui donnent rendez-vous que le soir ou dans des villas écartées, de peur que le voisin ne sache où ils s'approvisionnent. Il est, en effet, curieux de constater combien à ce point de vue les négociants de Fez se défient les uns des autres. Leurs secrets en la matière sont d'ailleurs le secret de polichinelle. Détail piquant, tous les catalogues, même ceux des maisons allemandes, sont rédigés en langue française. La langue allemande est en effet totalement inconnue dans tout le Maroc, et la rédaction en français facilite beaucoup les affaires. La raison en est que les commerçants marocains aiment beaucoup à consulter les catalogues dans le silence de leur demeure où ils peuvent examiner à leur aise et durant de longues heures les vignettes et les illustrations : ils appellent alors auprès d'eux soit un jeune juif du Mellah qui,

ayant suivi l'école de l'Alliance israélite, sait lire et écrire le français, soit un algérien Tlemçani (de Tlemcen) de passage (étudiant, employé de commerce, etc.). Ces interprètes de rencontre leur traduisent les explications données par les catalogues : ce qu'ils ne pourraient faire si le texte imprimé était de l'allemand.

La maison Richter possède deux salles d'échantillons de toute provenance où sont accumulés des spécimens d'articles allemands principalement, mais aussi d'articles autrichiens (calottes rouges), suisses (draps), italiens (soieries), français (épices, draps, soieries), anglais (cotonnades de toutes sortes, etc.). Il faut reconnaître à son éloge qu'elle est très active et que son chiffre d'affaires considérable est dû uniquement à la patience énergique et au zèle infatigable de ses agents de Fez et de Merrakech. Ces agents qui sont allemands parlent parfaitement l'arabe et l'écrivent suffisamment.

Deux grandes maisons d'Allemagne sont, en outre, représentées à Fez par le même agent, un israélite M. Raphaël Benjo : Maison Ed. Victor Sperleng, de Leipzig; maison Hassner et Joachimssohn.

La Compagnie Marocaine (compagnie française), dont le siége social est à Paris et l'agence principale à Tanger est représentée à Fez par M. Fabarez qui gère son agence avec beaucoup d'habileté et de sens commercial. Cette Compagnie s'occupe bien d'importation et d'exportation proprement dite pour les négociants de Fez, mais ceci n'est qu'un côté de ses attributions essentielles qui consistent à fournir directement au Gouvernement marocain les articles européens qui lui sont nécessaires et aussi à s'occuper de travaux publics.

La maison française Braunschwig et C^ie^, de Tanger, est représentée à Fez par Jacob Bensi-

mon (Juif marocain). La maison Allier, de Tanger, est également représentée par un Israélite.

Une seule maison anglaise est représentée à Fez : c'est la maison Lourgh Brother and C°, de Londres, dont l'agent commercial est un juif marocain, Isaac David Cohen.

Comme on le voit, il y a place, à Fez, pour des entrepôts commerciaux français dirigés par des commerçants français ou tout au moins des agents de maisons françaises (Français ou musulmans d'Algérie, possédant quelque instruction). Le tout, pour installer des agences de ce genre, est d'être habile, patient, et de s'être rendu exactement compte de la situation de la place.

En Algérie, la province d'Oran possède un grand nombre de boutiques marocaines et d'entrepôts marocains. Il y en a jusqu'à Alger. Tous les tenanciers de ces magasins ont des associés ou des correspondants à Fez. Outre Oujda qui est au Maroc, mais dont toutes les relations commerciales et épistolaires ont lieu par l'Algérie (Marnia et Nemours), les localités de la province d'Oran qui possèdent des négociants marocains représentants des *Fasi* sont : Marnia, Nemours, Ras el Ma, Bedeau, Relizane, Le Sig, Saïda, Perrégaux, Tlemcen, Mostaganem, El Aricha, Aïn Temouchent, Mascara, Bel-Abbès et surtout Oran. D'autres villes comme Alger, Constantine, Bône, Tunis et Tripoli ont des négociants de Fez installés à demeure. A Alger, Dadi est le correspondant d'une grosse maison de Fez, celle de Mohammed el Cohen.

Le commerce de Fez est représenté par plus de trente comptoirs au Sénégal, à Dakar, à Saint-Louis et le long des lignes de chemin de fer. Quelques négociants marocains ont même sollicité et obtenu la naturalisation

française pour pouvoir commercer au-delà de Kayes. Les marchandises exportées dans ce pays sont principalement des haïks et des babouches Il y a aussides caftans de drap, des *Zaboulat* (sacoches en cuir), des burnous en laine brune.

Les négociants en gros de Fez qui exportent au Sénégal sont les suivants :

Ben Zouig, gros exportateur ;

Compagnie Marocaine (agent : M. Fabarez) ;

Moulay Ali el Kethiri (c'est celui qui fait le plus gros chiffre d'affaires avec le Sénégal, environ 60.000 francs par an. Il a trois associés au Sénégal);

El Hadj Brahim Sousi, protégé français (50.000 francs d'affaires environ. A 4 associés (*Cherka*) ;

Hadj Ahmed el Asri (50.000 francs d'affaires environ) ;

Hadj Thami Diouri, 20.000 francs d'affaires ;

Si Mohammed ben Abd el Kader Ben Jelloul (a son père installé au Sénégal) 20.000 francs d'affaires);

Hadj Abd er Rah'man el Helou, 20.000 francs d'affaires ;

Ben Solh'a, 20.000 francs d'affaires.

En Egypte (au Caire), un petit groupe de Marocains vit sous l'autorité d'un mandataire, sorte de consul officieux, appelé *Oukil el merarba*. Les *Fasi* forment un clan à part que dirigent quatre *amin* choisis par eux. Les maisons de Fez qui ont des correspondants marocains installés au Caire sont les suivantes :

El Hadj Mohammed Zemrani ;

El Hadj el Rali ben Lamin ;

El Hadj Mohammed Bou Zian ;

Abd er Rahman ben Zian ;

El Hadj Ahmed el Helou ;

Si Mohammed Qessous ;

El Hadj el Arbi el Helou.

Ben bou Bekr ;

Sidi Mohammed Zizi ;

El Hadj el Aïachi ez Zerouk :

El Hadj Taher Mekouar ;

El Hadj Mohammed el Azreq ;

El Hadj Mohammed ben Abd Allah ;
El Hadj Othman ben Nani ;
Bel Badaoui Berada ;
El Hadj Mohammed el Euldj ;
Abd es Selam el Merrakchi ;
Sidi Sliman Sqaldi (chérif) ;
Sidi Qasem Zâdani ;
Sidi Mohammed ben Mekki Thazi ;
Sidi Mohammed ben Thabet ;
Kaddour el Oujdi ;
Abd el Kader ben Mourzouk ;
Sidi Mohammed Ez Zizi.

Chacun de ces commerçants fait individuellement entre 60.000 et 10.000 francs d'affaires suivant son capital commercial.

En résumé, le commerce de Fez avec l'extérieur peut être considéré comme prenant les formes suivantes :

*a*) *Relations avec les différentes régions du Maroc*, qui importent et exportent ; relations avec les ports marocains où les négociants de Fez ont des correspondants pour la vente des articles manufacturés à Fez et des *qebbal* (courtiers) pour recevoir, entreposer et remettre aux muletiers les marchandises de provenance européenne ; relations avec les villes de l'intérieur (El Kçar, Ouezzan, Meknès, etc...) où se vendent de nombreux objets fabriqués à Fez.

*b*) *Relations avec l'Europe* par l'intermédiaire soit d'agents-représentants des maisons installés à Fez, soit de Marocains fixés dans des ports d'Europe (Manchester, Gênes), soit de commissionnaires européens comme à Marseille.

*c*) *Relations avec l'Algérie, la Tunisie et la Tripolitaine* : Vente de haïks et de babouches ; achats de lainages par l'intermédiaire de correspondants ou d'associés marocains établis dans les centres importants de ces pays.

*d*) ***Relations avec l'Egypte et le Sénégal***(grosses exportations de babouches et de haïks), par l'intermédiaire de véritables petites colonies de négociants marocains installées au Caire, à Dakar, à Saint-Louis, à Kayes, et à différentes stations des chemins de fer sénégalais.

Il est intéressant de constater que les courants commerciaux qui s'étaient établis entre Fez et les pays de l'Afrique du Nord résultent de relations par caravanes qui faisaient communiquer le Maroc avec l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine, l'Egypte, le Sahara, le Soudan et le Sénégal. Jusqu'au début du XIXe siècle d'immenses convois de chameaux amenaient à Fez des produits de ces divers pays et emportaient de la capitale du Nord du Maroc des articles très prisés par tous les sujets musulmans de l'Afrique septentrionale et occidentale : des haïks et des *belras*(babouches). Il y avait aussi une exportation considérable de ces calottes rouges ou chéchias qui portaient le nom de leur ville d'origine, des *fez* en un mot. Depuis, la concurrence tunisienne, égyptienne, turque, russe et surtout autrichienne, a supprimé à peu près complètement la fabrication de cet article à Fez.

L'insécurité de plus en plus grande des pistes du Maroc, par suite de l'affaiblissement continu de la dynastie des Chérifs, et aussi la concurrence croissante de la navigation de commerce à vapeur amenèrent la diminution des relations par caravanes. Des régions comme le Sud-Oranais (Figuig), le Rif, le Sahara occidental, le Soudan, le Sénégal, l'Egypte, la Tunisie, la Tripolitaine ne communiquèrent plus avec Fez. Les transports se firent par les ports du Maroc à destination des ports desservant le Sénégal, l'Egypte, la Tunisie et la Tripolitaine. Puis, ce fut le tour de l'Algérie. Les caravanes marchandes se firent de plus en

plus rares dans la direction d'Oudjda et actuellement elles ont cessé complétement.

On peut dire que toutes les relations commerciales avec les pays musulmans africains se font maintenant par mer. Les objets manufacturés quittent Fez à destination de Larache ou de Tanger et là ils s'embarquent, non seulement pour des ports algériens, égyptiens ou sénégalais, mais encore pour des ports marocains, comme Casablanca, Safi, Mazagan, Mogador, tant est grande l'insécurité des routes à l'intérieur du Maroc.

Ce changement, survenu dans la première moitié du XIX^e siècle, n'a pas empêché le commerce extérieur d'exportation avec les pays musulmans voisins de conserver son caractère vivace et prospère. Seule l'Algérie en a souffert, parce que sa proximité immédiate comportait un avantage appréciable des relations économiques par terre sur les relations par mer. J'aurai d'ailleurs l'occasion de revenir sur ce sujet.

## CHAPITRE III

### Importations

Comme il n'existe à Fez ni octroi, ni douane d'importation européenne, ni statistique douanière, ni rien qui ressemble à ces organisations des pays civilisés grâce aux nomenclatures desquelles on peut se mettre facilement au courant du commerce d'importation d'un pays ou d'une ville, on est obligé, pour se renseigner, de circuler dans les quartiers marchands de Fez, de passer de boutique en boutique, d'interroger des commerçants méfiants, de faire perdre un temps précieux à certains gros négociants de bonne volonté dans l'intimité, pour les faire causer de

longues heures durant sur des détails de leur métier : besogne fastidieuse, lente, qu'on s'épargnerait volontiers si on pouvait recueillir auprès du Makhzen quelque chose qui s'approchât d'un registre de contrôle sur le commerce d'importation. Mais il n'existe rien de pareil et les fonctionnaires du Makhzen ignorent même qu'il puisse y avoir de l'utilité à dresser un inventaire de ce genre.

Les rapports consulaires citent comme principaux articles importés : le sucre, les coton nades, la soie, les bougies, le thé et les étoffes de drap. En 1901, le sucre a fait l'objet à Fez d'un commerce annuel de 1.200.000 fr. environ, se décomptant de la manière suivante :

France : 900.000 fr.
Belgique : 300.000 fr.

Les cotonnades, qui sont au Maroc un article d'importation anglaise exclusivement, ont fait la même année l'objet d'un commerce annuel de 800.000 fr. environ.

Au cours de l'année 1901, il a été importé à Fez environ 775.000 fr. de soie, chiffre qui se décompose ainsi qu'il suit :

*Soie grège, fils et étoffe* :

France : 300.000 fr.
Italie : 200.000 fr.
Allemagne : 75.000 fr.

*Soie brochée* :

Angleterre : 100.000 fr.
France : 50.000 fr.
Allemagne : 50.000 fr.

Les soies grèges tissées arrivent à Fez en pièces; on les utilise pour la confection des foulards et des ceintures de soie.

L'Angleterre seule fournit des bougies à Fez. Ces bougies sont en paraffine et se déforment en

été par les grosses chaleurs. Importation en 1901 : environ 300.000 francs.

Le thé est également une fourniture exclusivement anglaise ; sa consommation annuelle en 1901 fut environ de 300.000 francs.

Les étoffes de drap importées à Fez ont fait durant l'année 1901 l'objet d'un commerce d'environ 300.000 francs, se décomposant comme suit :

| | |
|---|---|
| Allemagne.............. | 175.000 fr. |
| Angleterre................ | 75.000 — |
| Italie...................... | 50.000 — |

En 1902, tandis que les exportations restaient stationnaires, l'importation s'accroissait dans des proportions appréciables par suite du retour du Makhzen dans la capitale et de l'afflux vers Fez des caïds et des contingents des tribus précisément attirés par la présence du Makhzen. Si une statistique un peu complète et détaillée d'importation avait pu être établie à Fez en 1901, suivie d'une autre statistique du même genre dressée à la fin de 1902, ces deux documents auraient présenté un grand intérêt, car ils auraient montré, dans des proportions assez exactes, la différence du chiffre des affaires à Fez suivant que le Sultan et le Makhzen y résident ou n'y résident pas. Un tel travail était impossible à faire, et pour cause.

On remarque que, au cours de l'année 1902, le sucre a fait l'objet d'un commerce d'environ 1.500.000 francs, chiffre qui se décompose ainsi :

| | |
|---|---|
| France................... | 1 200.000 fr. |
| Belgique................ | 300.000 — |

L'importation du sucre a, par conséquent, été supérieure de 300.000 francs à l'année précédente, et cela à l'avantage de la France.

Le commerce des bougies et du thé a continué

à être exclusivement anglais. Il a augmenté également pendant l'année 1902 :

| | | |
|---|---|---|
| Bougies | 350.000 fr. | d'importations |
| Thé | 350.000 — | — |

Durant cette même année, les draps importés à Fez ont été l'objet d'un commerce d'environ 400.000 francs, se décomposant de la manière suivante :

| | |
|---|---|
| Allemagne | 225.000 fr. |
| Angleterre | 100.000 — |
| Italie | 50.000 — |
| France | 25.000 — |

On remarque, sur cet article, une augmentation de 100.000 francs sur l'année précédente. L'Angleterre et la France en ont bénéficié d'une manière notable.

Pendant l'année 1902 les cotonnades ont continué à être à Fez un article exclusivement anglais de provenance. Elles ont fait l'objet d'un commerce de 900.000 francs environ : soit 100.000 francs de plus que l'année précédente.

Les autres marchés de tissus sont plus disputés. Au cours de cette même année 1902, il a été importé à Fez pour environ 1.500.000 francs de soie. Le chiffre se décompose de la manière suivante :

*Soie grège (fil et étoffe) :*

| | |
|---|---|
| France | 700.000 fr. |
| Italie | 200.000 — |
| Allemagne | 50.000 — |

*Soie brochée :*

| | |
|---|---|
| Angleterre | 300.000 — |
| France | 200.000 fr. |
| Allemagne | 50.000 — |

En les comparant à ceux de l'année 1901, ces chiffres sont restés stationnaires pour l'Alle-

magne et l'Italie. Par contre, ils ont presque doublé pour la France et l'Angleterre. Ceci provient des nombreuses commandes de soieries que firent le Sultan et les membres du Makhzen à ces deux derniers pays.

Les autres principaux articles de provenance européenne à Fez sont les cristaux (Allemagne), le café (France), les allumettes (France), les mousselines imprimées (France et Allemagne), etc... Mais il en existe des quantités d'autres qui seront indiquées plus loin.

### § 1. — Tissus

Les négociants de Fez connaissent 10 sortes d'étoffes importées :

1. Les draps (*melf*) (1).
2. Les brocarts ou soies brochées (*Kemkha*, *Elias*, *Tisan*, etc...) Ils confondent, d'ailleurs, facilement sous le même nom les cotonnades glacées et imprimées en manière de brocarts avec de véritables soies.
3. Les velours (*moubber*).
4. Les mousselines (*Fechouch*, *tafta*, *fina*, etc...)
5. Les satins (*T'eles*), dénomination sous laquelle il se glisse nombre de cotonnades imprimées et glacées.
6. Les calicots (*thoubith*) et les cotonnades.
7. Les mousselines de coton (*thouib del qot'en*).
8. Les cretonnes ou toiles imprimées (*chits*).
9. Les lainages blancs (*sousdi*).
10. Les toiles de fil (*qeria*).

Ce sont là les dix principaux genres de tissus européens connus à Fez. Il en existe, d'ailleurs, d'autres d'usage moins courant.

#### 1. — DRAPS (*melf*)

*a*) Drap dit « *melf keskessou* ». — Importé d'Angleterre.

---

(1) On trouvera une partie de ces renseignements dans l'envoi d'échantillons que j'ai annexé à ce rapport commercial. En consultation au Comité du Maroc

Largeur de la *bissa* (pièce) : 2 qala 1/2 (1 m. 35).

Longueur de la pièce : 20 à 30 m.

Prix : se vend à Fez 150 rial (750 pesetas hassani) les 100 qala (54 m.).

Usage : sert à tailler des caftans d'hommes et des *jabadour* (gilets) pour hommes également. Employé par les citadins seulement.

Ce drap est très apprécié à Fez ; c'est un des plus chers. Il est en usage dans toutes les grandes familles. Les Allemands commencent à l'imiter, mais la qualité en est inférieure, comme d'ailleurs tous les produits qu'ils exportent au Maroc, pour arriver à des prix extraordinaires de bon marché.

Couleurs : *qahoui* (café grillé), *chereqraq* (vert clair), *kamouni* (chamois), *khabouri* (jaune), *laiouri* (café au lait), *zebibi* (violet foncé), *remadi* (gris cendré), *a'nq h'emam* (lilas), *lebni mer'louq* (beige) : neuf couleurs par conséquent.

*b*) Drap dit « *melf angliz* » (drap anglais) ou *H'ouaït*. — Importé d'Angleterre comme son nom l'indique.

Largeur de la pièce : 2 qala 1/2 (1 m. 35).

Longueur de la pièce : de 50 à 60 qala (27 à 32 m.).

Prix : se vend à Fez entre 75 et 83 rial (375 et 415 pesetas) les 100 qala (54 m.).

Usage : sert à tailler des caftans pour hommes et des *h'aïti* (tentures pour murailles).

Couleurs : *akh'eul* (noir), *akhdher* (vert émeraude), *chereqraq* (vert clair), *renji* (orangé), *âkri* (rouge écarlate).

*c*) Drap dit « *melf fransis* » (drap français).

Largeur de la pièce, modèle A : 2 qala 1/2 (1 m. 35).

Largeur de la pièce, modèle B : 2 qala 3/4 (1 m. 48).

Longueur de la pièce : 30 à 35 m.

Prix : se vend à Fez :

Modèle A : 7 pes. 50 la qala (0 m. 54).
Modèle B : 10 pes. la qala (0 m. 54).
Usage : sert à tailler des caftans d'hommes.

Couleurs : *kamouni* (chamois), *chereqraq* (vert clair), *khabouri* (jaune), *lajouri* (café au lait), *zebibi* (violet foncé), *remadi* (gris cendré), *ânq hemam* (lilas), *lebni mer'louq* (beige).

Chaque pièce de drap porte d'ailleurs collées à l'extrémité deux étiquettes, l'une d'elles indique en chiffres la longueur en mètres ou en qala ; l'autre porte un numéro d'ordre correspondant à la couleur et à la qualité. Les échantillons fournis aux négociants en gros portent des étiquettes correspondantes, de sorte que, dans les lettres de commandes, il suffit d'indiquer les numéros d'ordre et de préciser le chiffre de pièces de tant de mètres.

Le drap français est demandé concurremment au drap anglais, quand on veut de la bonne qualité.

*d*) Drap dit « *melf del Brouss* » (drap de Prusse). — Importé d'Allemagne, comme son nom l'indique. Drap de qualité inférieure, mince comme de la flanelle, peu durable, mais qui a le mérite d'être bon marché.

Largeur de la pièce, modèle A : 2 qala 1/2 (1 m. 35).

Largeur de la pièce, modèle B : 3 qala moins 1 themen (1 m. 55).

Longueur de la pièce : de 25 à 30 m.

Prix : se vend à Fez :

Modèle A : 1 rial (5 pes.) la qala (0 m. 54).

Modèle B : 1 rial 1/2 (7 pes. 50) la qala (0 m 54).

Usage : Fabrication des burnous d'hiver (selham) avec les bleus, de caftans d'hommes de toute couleur, de housses de selle, de portières, de *haïti* (tentures de murailles), etc...

Couleurs : *h'amsi* (abricot), *akhdher ziti* (vert

très foncé), *akhdher lima* (vert pomme), *kamouni* (chamois), *fejel* (rose vif), *chereqraq a'lja* (vert de mer foncé), *qerfi* (rouge brique), *fekhsi meftouh'* (bleu clair), *fekhsi mer'louq* (bleu foncé), *ânq h'emam mer'louq* (violet foncé).

Outre ces draps d'un usage très courant, il y a d'autres qualités en usage à Fez. Ce sont les suivantes :

*Germania kebira*, importé de France et d'Allemagne.
*Germania srira*, importé de France et d'Allemagne.
*Korbel* (6 pes. 25 la qala), importé d'Angleterre.
*Melf d'Italia* (draps d'Italie)
*Melf de Souis* (draps de Suisse).

Tous les draps se vendent en gros dans les différents *fondaq* de marchands de la cité commerçante et en détail à la *Qaïçaria*, marché des étoffes par excellence, ainsi qu'au *mellah* (faubourg juif). Il apparaît que si l'importation des draps allemands augmente, au détriment des draps italiens, les draps anglais et français font également des progrès appréciables. Ces deux derniers sont très prisés sur le marché par les connaisseurs et ceux qui désirent de la bonne marchandise. Les draps français qui ont commencé à faire seulement il y a deux ans leur apparition d'une manière sensible peuvent arriver à acquérir une situation bien meilleure.

2. — BROCARTS (1)

*a*) *Kemkha* ou brocart de Gênes. — Originaire d'Italie.

Largeur de la *bissa* (pièce) : 1 qala moins 1 themen (0 m. 47).

Longueur de la pièce : de 20 à 25 m.

Prix : se vend à Fez de 40 à 50 rial (200 à 250 pesetas) les 100 qala (54 m.).

(1) Voir les échantillons que j'ai annexés à ce rapport.

Usage : sert à tailler des caftans de femmes.

Deux couleurs seulement : *âkri* (rouge écarlate) et *khabourí* (jaune).

*b*) *T'isan bes sqali* : broché de fils d'argent ou d'or; originaire d'Allemagne et de France.

Largeur de la pièce : 1 qala ($0^m54$).

Longueur de la pièce : 20 à 30 mètres.

Prix : se vend à Fez : 100 à 200 rial (500 à 1.000 pes.) les 100 qala (54 mètres), suivant la richesse du brocart.

Usage : sert à tailler des caftans de femmes et des portières.

Deux couleurs seulement : *àkri meftouh'* (rouge carmin) et *fekhsi* (bleu).

*c*) *T'isan ben nouar* : broché de fleurs de soie voyante et de fleurs en fils d'argent ou d'or; originaire de France (Lyon).

Largeur de la pièce : 1 qala 1/4 ($0^m67$).

Longueur de la pièce : 30 mètres.

Prix : se vend à Fez 100 rial (500 pes.) les 100 qala (54 mètres).

Usage : sert à tailler des caftans de femmes, des portières, des housses de coussins.

Deux couleurs seulement : *Khabouri* (fond jaune) ; *abiodh* (fond blanc).

*d*) *T'isan messous* : fond uni et fleurs jaunes; originaire de France (Lyon).

Largeur de la pièce : 1 qala moins 1 themen ($0^m47$).

Longueur de la pièce : de 30 à 35 mètres.

Prix : se vend à Fez 80 rial (400 pes.) les 100 qala (54 mètres).

Usage : sert à recouvrir les oreillers et les coussins.

Couleurs : *A'kri* (rouge écarlate), *a'nq h'emam* (lilas), *fekhsi meftouh* (bleu clair), *zerirteq* (gros-bleu), *akh'el* (noir).

*e*) *Elias* n° 1 : soie brochée de Lyon à fleurs roses et fond uni.

Largeur de la pièce : 1 qala 1/4 ($0^m67$).

Longueur de la pièce : 24 à 30 mètres.

Prix : se vend à Fez 40 rial (200 pes.) les 100 qala (54 mètres).

Usage : vêtements de femmes et jeunes filles riches.

Couleurs : *Fanidi* (rose clair), *ziouani* (jaune clair), *abiodh* (blanc), *anq h'emam meftouh'* (lilas clair), *akh'el* (noir).

*f*) *Elias* n° 2 (en principe, soie brochée de deuxième qualité. En fait, cette dénomination comprend également des simili-satins brochés en coton ou en fil. Mais les Marocains ne font pas la différence et désignent ces différentes étoffes, consacrées au même usage, sous l'appellation unique de *Elias noumrou zouj*).

Largeur de la pièce : 1 qala ($0^m54$).

Longueur de la pièce : de 20 à 25 mètres.

Prix : se vend à Fez 50 rial (250 pes.) les 100 qala (54 mètres).

Usage : vêtements de femmes et jeunes filles riches.

Couleurs (couleur du fond naturellement) : *anq h'emam meftouh'* (lilas très clair), *abiodh* (blanc), *abiodh oul iasmin a'nq h'emam* (blanc à fleurs lilas), *fanidi* (rose pâle), *âkri meftou'h* (rouge carmin), *abiodh iasmin bidha ou iasmin khabouri* (blanc à fleur blanche et fleur jaune), *h'amsi* (incarnat), *h'amousi* (incarnat clair).

Il y a d'autres qualités de brocarts :

*T'isan mechmoum* : tissu à fleurs brochées pour recouvrir les lits de parade (fabriqué à Lyon).

*Kemkha d Italia* : satins brochés italiens de toutes nuances pour les robes de femmes.

*Kemkha barcelona* : satins brochés espagnols de couleurs vives pour tentures et robes de

femmes. (Les couleurs rouge et orange sont les plus recherchées). Les tissus brochés originaires de France sont lés plus nombreux sur le marché ; mais ceux qui sont d'origine italienne leur font une redoutable concurrence et les articles allemands de ce genre, bon marché et clinquants, commencent à attirer la clientèle.

### 3. — VELOURS (*moubber*) (1)

*Moubber fransis* (velours français) vient de Lyon.

Largeur de la *bissa* (pièce) : 1 qala moins 1 themen ($0^m47$).

Longueur de la pièce : de 20 à 25 mètres.

Prix : se vend à Fez 125 rial (625 pes.) les 100 qala (54 mètres).

Usage : sert à tailler des *haïti* (tentures pour murailles), des portières, des coussins et même des caftans de femmes riches.

Couleurs demandées : *akhdher* (vert émeraude), *ah'mer* (rouge sang), *zebibi* (violet foncé).

Il vient également des velours d'Italie qui concurrencent les velours français. Les velours de coton constituent aussi un article de grande importation. Ils sont originaires d'Italie et de France. L'Allemagne se met à importer un velours de coton à fond rouge et à fleurs imprimées, bordé de fil d'or, de 50 cent. de large et qui se vend jusqu'à 25 pesetas la qala ($0^m54$).

### 4. — MOUSSELINES (1)

*a*) *Fechouch bes sqali* : mousseline de soie à broderies en fil d'or.

Couleur unique : vert d'eau (*menil*), originaire de France.

---

(1) Voir les échantillons annexés à ce rapport.

Largeur de la pièce : 1 qala moins 1 themen (0m47).

Longueur de la pièce : 20 à 25 mètres.

Prix : se vend à Fez 50 à 60 rial (250 à 300 pes.) les 100 qala (54 mètres).

Usage : robes flottantes de femmes riches.

b) *Tafta merchouqa* : taffetas de soie à larges raies unies, fabriqué à Lyon.

Largeur de la pièce : 1 qala (0 m. 54).

Longueur de la pièce : 20 mètres environ.

Prix : se vend à Fez : 75 rial (375 pes.) les 100 qala (54 mètres).

Usage : Robes de dessus pour jeunes filles de la classe aisée.

Couleurs : *khabourt* (jaune), *fanidi meftouh'* (rose clair), *fanidi meftouh' meftouh'* (rose très clair), *fekhsi meftouh'* (bleu pâle), *menitl* (vert d'eau), *abiodh* (blanc), *âkri* (carmin).

c) *Tafta blach* (taffetas de soie, non rayé de larges raies unies). Originaire de France : Lyon. Fleurs en relief (même couleur que le fond).

Largeur de la pièce : 1 qala (0 m. 54).

Longueur de la pièce : 25 mètres.

Prix : se vend à Fez : 50 rial les 100 qala (250 pes. les 54 mètres).

Usage : robes de dessus pour jeunes filles et enfants.

Couleurs : *khabourt* (jaune), *fanidi* (rose tendre), *menitl meftouh'* (vert d'eau très clair), *abiodh* (blanc).

d) *Fina ou thiab del h'errir* (mousseline de soie ou soi-disant tel. Il s'agit souvent de mousseline de coton imitant la soie). Originaire d'Allemagne. Bon marché.

Largeur de la pièce : 1 qala 1/4 (0 m. 67).

Longueur de la pièce : 20 mètres.

Prix : se vend à Fez 25 rial (125 pes.) les 100 qala (54 mètres).

Usage: robes de dessus pour jeunes filles, femmes et enfants ; rideaux-doublure pour portière.

Variétés : *fekhsi bel fechicha bi noqitat bidh* (à fleurs bleues avec points blancs au centre) ; *fekhsi merebbâ* (à carrés bleus avec fleur blanche au centre du carré) ; *fekhsi bi fechicha ma fiha che bidh* (à larges carrés blancs avec fleur bleue au milieu sans points blancs) ; *fejel meftouh'* (fleurs rose clair éparpillées au milieu de carrés blancs) ; *fejel meftouh' b zouaq mefrouq* (fleurs blanches et rose pâle) ; *zerireq* (carrés violets avec fleur bleue, verte et rouge au centre) ; *abiodh merebbâ* (à carrés blancs) ; *fekhsi bi fechicha khabouri* (carrés bleus avec fleur jaune au centre) ; *h'amsi meftouh'* (fleurs carmin clair éparpillées au milieu de carrés blancs).

D'autres mousselines de ce genre proviennent d'Angleterre et de France.

Le *Kourziano* est une sorte de taffetas de soie à raies blanches ou colorées ; il vient de France et d'Allemagne.

*Brenteq* : mousseline blanche ou de couleur (France).

*Seksou bel froukh* : mousseline à fleurs ou à pois (France). Les meilleures mousselines de soie et les plus chères viennent de France, mais elles sont très concurrencées par les mousselines imitation soie de fabrication allemande. Ces dernières ont beaucoup de brillant quand elles sont neuves et se livrent à des prix exceptionnels de bon marché : deux qualités qui plaisent beaucoup aux indigènes.

5. — SATINS (*T'eles*) (1)

Sous cette dénomination, les *Fasi* comprennent les satins de soie pure et les satins de

---

(1) Voir les échantillons annexés à ce rapport.

coton, ainsi que toutes les étoffes de ce genre glacées comme le satin.

*a*) *T'eles numéro 1* (satin de soie de première qualité). Originaire de France: Lyon.

Largeur de la *bissa* (pièce) : 1 qala (0 m. 54).

Longueur de la pièce: de 30 à 40 mètres.

Prix : se vend à Fez : 35 rial (175 pes.) les 100 qala (54 m.).

Usage : confection de foulards pour la tête, de robes pour femmes, de corsage, etc.

Couleurs: *zerireq* (violet foncé); *h'amsi* (carmin); *ãkri* (écarlate), et toute la gamme des couleurs vives (le rouge vif et l'orangé sont très prisés).

*b*) *T'eles del h'érir* (satin de soie (?) et surtout de coton cylindré; de deuxième qualité). Originaire de France et d'Allemagne.

Largeur de la pièce : 1 qala (0 m. 54).

Longueur de la pièce : 30 à 40 mètres de long.

Prix: se vend à Fez : de 25 à 30 rial (125 à 150 pes.) les 100 qala (54 mètres). Ce tissu est surtout importé d'Allemagne.

Usage: confection de jupes et corsages pour femmes, de foulards pour la tête, etc.

Couleurs : vert clair (*chereqraq*) ; *zerireq* (violet foncé); *fekhsi* (bleu clair); *qahoui* (marron) ; *fejel* (rose) ; *ãnq h'emam* (lilas) ; *akhdher* (vert émeraude); *khabouri* (jaune) ; *fekhsi meftouh'* (bleu pâle).

*c*) *T'elsia* (sorte de satinette de coton à fond de couleur unie mais rayé de blanc). Originaire de France mais surtout d'Allemagne.

Largeur de la pièce:

Modèle A) 1 qala (0 m. 54);

Modèle B) 1 qala 1/4 (0 m. 67).

Longueur de la pièce: 30 à 40 mètres.

Prix: se vend à Fez:

Modèle A) : 25 rial (125 pes.) les 100 qala (54 mètres);

Modèle A) : 30 rial (150 pes.) les 100 qala (54 mètres).

Usage : robes de femmes et de jeunes filles ; manteaux de bébés.

Couleurs (fond) : *akhdher* (vert émeraude) ; *chereqraq* (vert d'eau foncé) ; *âkri mer'louq* (rouge foncé à rayures jaunes) ; *frjel* (rose) ; *h'amsi* (carmin clair) ; *fekhsi* (bleu).

*d*) *T'elsia* n° 2 (sorte de satinette de coton de deuxième qualité ou même de qualité inférieure, à fleurs blanches imprimées sur le fond). Originaire de France.

Largeur de la *bissa* (pièce) : 1 qala (0 m. 54).

Longueur de la pièce : 20 à 25 m.

Prix : se vend à Fez 20 rial (100 pes.) les 100 qala (54 m.).

Usage : Robes de femmes.

Couleurs (huit couleurs vives) : *fekhsi* (bleu), *fanidi* (rose), *âkri* (rouge écarlate), *akhdher* (vert émeraude), *khabouri* (jaune), *h'amsi* (carmin), *chereqraq* (vert clair), *qahoui* (marron).

*e*) *Noçç t'eles mesejjer* (satinette brochée de qualité inférieure). Originaire de France, Lyon.

Largeur de la pièce : 1 qala (0 m. 54).

Longueur de la pièce : 20 à 25 m.

Prix : se vend à Fez de 20 à 25 rial (100 à 120 pes.) les 100 qala (0 m. 54).

Usage : robes de femmes et de jeunes filles.

Grandes variétés de dessins. — Couleurs : *abiodh* (blanc) ; *ânq hamam* (lilas), *ziouani* (jaune clair), *funidi* (rose pâle), *fekhsi meftouh'* (bleu clair), *akeh'eul* (noir), *khabouri* (jaune), *ânq h'emam meftouh'* (jaune paille).

Il existe d'autres soieries :

*Hérir el hendi el bidh* (foulard blanc), originaire de l'Inde, par Marseille.

*Hérir el hendi es sefer* (foulard jaune), originaire de l'Inde, par Marseille.

*Cheqifi* : soie jaune pour la fabrication des foulards (originaire de l'Inde, par Marseille).

*Tazerouait* : satin de soie à raies bleues et blanches pour la fabrication des foulards (originaire de l'Inde, viâ Marseille).

*Meqerrech fouchati* : satin de soie à raies bleues et jaunes (foulard, etc.), provient d'Italie.

*Milân* : foulard de soie à raies bleues et jaunes (originaire d'Italie).

*Jabouni* : foulards à raies blanches et jaunes — très gommés, épais et surtout bon marché), importés du Japon, viâ Marseille.

*Rouama* : foulard (*sbanï*) fabriqués (*mekhdoumin*), de Lyon et d'Allemagne (les jeunes filles les utilisent comme coiffures).

Le foulard de soie, qu'il soit importé fabriqué ou qu'il soit fabriqué à Fez même avec des soieries importées, fait essentiellement partie du costume des mauresques et des juives de Fez. Il est indispensable comme coiffure et aussi comme châle croisé sur la poitrine. Il s'en fait une grosse importation (500.000 francs par an environ, rien que pour la ville de Fez). Le prix d'un foulard manufacturé et vendu isolément est de 5 à 15 pesetas la pièce, suivant la richesse de l'article. Les foulards de couleur rouge sont employés par les veuves, qui s'en entourent la tête. Les foulards de couleur sombre ou noire sont très peu employés. Tous les foulards doivent avoir une frange de 8 centimètres de long.

Les satins ou simili-satins ont par conséquent un très grand debouché sur le marché de Fez. La France en fournit les deux tiers ; l'Allemagne et les autres pays un tiers. Des cotonnades grossieres, cylindrées et glacees, que les Marocains comprennent parmi les satins, sont introduites en quantités de plus en plus grandes par l'Allemagne.

6. — CALICOTS

*a*) *Thoubith* (1) (calicot cylindré appelé aussi satin de laine) originaire de France (Lyon) et d'Allemagne.

Largeur de la *bissa* (pièce); modèle A: 1 qala 1/4 (0 m. 67); modèle B: 2 qala 1/2 (1 m. 35).

Longueur de la pièce : de 20 à 30 mètres.

Prix : se vend à Fez; modèle A : 25 à 30 rial (125 à 150 pes.) les 100 quala; modèle B : 50 rial (250 pes.) les 100 quala (54 m.).

Usage : robes de femmes de condition modeste; caftans et djellabas (dans les couleurs sombres).

Couleurs : *h'amsi* (abricot), *ânq h'emam* (lilas), *akri meftouh'* (carmin clair), *ak'hel* (noir), *fejel* (rose), *akhdher* (vert émeraude), *ranji* (orangé), *zerireq* (violet foncé), *qahoui* (marron).

*b*) *Thoubith del qet'en* (calicot cylindré en coton), importé de France et surtout d'Allemagne.

Largeur de la pièce : 2 qala (1 m. 08).

Longueur de la pièce : 20 mètres.

Prix : se vend à Fez de 20 à 25 rial (100 à 125 pesetas) les 100 qala (54 m.)

Usage : vêtements de femmes pauvres; caftans et djellabas de juifs (couleurs noir et marron).

Couleurs : *Akh'el* (noir), *qahoui* (marron), *khabouri* (jaune), *zenjari* (gris bleu), *fekhsi* (bleu clair), *fejill* (carmin clair), *khoukhi* (rose pêche), *akhdher* (vert), *ranji* (orangé).

L'étoffe dite *thoubith* ou *thoubitha* est connue sur le marché de Fez et très demandée. L'Allemagne tend de plus en plus à en monopoliser la fourniture, grâce à ses facilités de bon marché. Les fabricants français ne sont pas encore suffisamment accoutumés à produire de la marchan-

(1) Voir les échantillons annexés au rapport.

dise de « très mauvaise qualité », mais clinquante et d'apparence solide. Les Marocains, comme les indigènes algériens et tunisiens, se laissent cependant facilement prendre à ces apparences dans les classes moyennes et pauvres. Il est, en somme, facile de les contenter et d'imiter les maisons allemandes. L'Angleterre importe aussi du *thoubith*, l'Autriche également. La *thoubitha del qet'en* est presque exclusivement allemande.

Par contre, tout ce qui est cotonnade pure est d'origine anglaise, et jusqu'ici aucun pays n'a pu lutter contre l'Angleterre en matière de tissus de coton. Elle fournit les tissus suivants :

*Fouta* (le tissu à raies multicolores bien connu que l'Angleterre exporte dans toutes les contrées d'Afrique).

*Ourqat el iasmin* (shirting).

*Merzaïa* (cotonnade blanche pour chemises).

*Malikan* (cotonnade jaune).

*Thiabat* (cotonnades de couleur pour robes de femmes et de fillettes).

*Haïk* et imitations de *haïk* (blanc, uni ou à raies en imitation soie, pour la fabrication des djellaba).

L'Angleterre importe également à Fez toutes les variétés de « madapolam ». Toutes ces cotonnades se vendent en pièces de 20 mètres de long et de 0 m. 80 de large. Il arrive aussi d'Angleterre de nombreux mouchoirs de coton à fonds de couleur (bleu, rouge, chocolat) et à dessins blancs, ainsi que des chemisettes de coton toutes faites que les femmes arabes et juives se mettent à porter (couleur rouge ou bleue), des draps de coton pour les lits (dimensions 0 m. 90 × 1 m. 80), taies d'oreillers de coton (elles doivent être allongées et arrondies dans le genre de nos traversins ; dimensions, 0 m. 40 de large × 0 m. 80 de long). On peut estimer qu'actuellement l'importation des cotonna-

des et calicots dépasse 1 million de francs annuellement (pour Fez seulement).

7. — MOUSSELINES DE COTON

Parmi les cotonnades anglaises. la mousseline de coton est l'objet d'un commerce considérable sur le marché de Fez.

On la nomme *Thouib del qet'en* (1).

Largeur de la pièce : 1 qala 1/4 (0 m. 67).

Longueur de la pièce : 16 qala (8 m. 64).

Prix : Se vend à Fez 7 pes. 50 à 15 pes. 50 (suivant la qualité les 16 gala (la pièce par conséquent).

Usage : Robes de dessus de femmes de condition modeste, rideaux de lit, etc.

Grandes variétés de dessins ; mais cette mousseline de coton est toujours blanche.

8. — CRETONNES. — TOILES IMPRIMÉES (*chits*).

*a*) *Chits roumi* (cretonne d'Europe). Originaire d'Angleterre : Londres.

Largeur de la pièce : 1 qala 1/4 (0 m. 67) ou 1 qala 1/2 (0 m. 81).

Longueur de la pièce : 40 qala (21 m. 60).

Prix : Se vend à Fez 3 rial (15 pes.) la pièce de 40 qala.

Usage : Sert à recouvrir les matelas et les sofas.

Couleurs (du fond, les fleurs et ramages étant de couleurs variées) : *fejiel* (rose ; *âkri* (rouge écarlate) ; *fejiel meftouh'*, rose pâle (à raies blanches et fleurs bleues) ; *khabouri* (jaune à fleurs rouges) ; *zebibi meftouh'* (violet clair, coupé de larges lignes blanches) ; *zebibi* (violet) ; *cheklat'* (beige clair) ; *akh'el* (noir, entrecoupé de larges lignes beiges) ; *fanidi* (rose clair) ; *melouen* (fonds crème, à fleurs bariolées).

---

(1) Voir les échantillons annexés à ce rapport.

*b*) *Chits zebibi.* — Originaire d'Angleterre : Londres.

Largeur de la pièce : 1 qala 1/2 (0 m. 81).

Longueur de la pièce : 40 qala (21 m. 60).

Prix : Se vend à Fez 2 rial (10 pes.) la pièce de 40 qala.

Usage : Robes de négresses.

Couleurs : *abidoh* (blanc) ; *fanidi* (rose clair) ; *ânq h'emam* (lilas) ; *cheklati* (beige clair). Le fond est de couleur uniforme ; les fleurettes ou pointillés imprimés sont toujours noirs).

9. — LAINAGES BLANCS ET IMITATIONS

(Pour la fabrication des *selham*). *Sousdi* (1). Originaires d'Angleterre, viâ Oran et Alger.

Dimensions : Pièce carrée de 3 m. 24 à 3 m. 78 (6 à 7 qala) de côté.

Prix : 12 pes. 50 à 15 pes. la *bissa* (pièce).

Couleur uniforme : blanc crème.

Il est assez curieux de constater que la plupart des *djellaba*, des *selham* (burnous) et même des *haïks* se confectionnent avec des *sousdi* provenant d'Algérie, où ils sont soit fabriqués sur place (Tlemcen, Mascara, Mostaganem), soit importés d'Angleterre. Au Maroc, on considère le *sousdi* comme étant uniquement de fabrication algérienne.

10. — TOILES DE FIL *(qeria)* (1)

La plus connue est la *qeria del khezaïn* (toile de tentes). Il se fait, en effet, une grande consommation de tentes au Maroc, puisque c'est le seul abri qu'on puisse trouver en voyage. Le tissu est importé d'Angleterre (2) à Fez. Les tentes, de

---

(1) Voir les échantillons annexés à ce rapport.

2) De Londres.

formes diverses, sont taillées ou cousues sur place (au Mellah ou à la Medina).

Largeur de la *bissa* (pièce) : 1 qala 1/4 (0 m. 67) ou 1 qala 1/2 (0 m. 81).

Longueur de la pièce : 100 qala (54 mètres).

Prix : Se vend à Fez de 7 à 10 rial (35 à 50 pes.) la pièce.

Couleur : blanc crème.

Les tissus de fil ou toile sont recherchés à Fez. C'est l'Angleterre qui seule, jusqu'ici, en fournit le marché de Fez. Elle importe également, pour les lits, des draps de fil, dont les Marocains commencent à se servir. Ces draps ont 0 m. 90 × 1 m. 80 comme dimensions (c'est le drap « hôpital » de France). Bien que les tables ne soient pas servies à l'européenne, les nappes et les serviettes de fil d'importation anglaise trouvent, malgré tout, leur utilisation dans les maisons de Fez. Il peut se faire qu'une nappe damassée serve de portière ou qu'on l'emploie à recouvrir un meuble; mais la destination ne fait rien à la chose. L'essentiel est que ces articles se vendent — et ils se vendent. Peu importent donc les usages détournés qu'en font les Marocains (1).

Il est d'autres tissus, sur lesquels je passerai rapidement, qui sont importés d'Europe :

*Jelaleb fabrica* : étoffe pour djellabas et selham (originaire de France ; lainage blanc, analogue au *sousdi* vu plus haut).

*Bet'aniat* : couvertures à raies rouges et blanches, en laine, pour la literie. Viennent d'Angleterre. Deux dimensions. Les plus grandes se vendent à Fez de 38 à 44 shellings pièce ; les plus petites se vendent de 22 à 28 shellings pièce (payables en monnaie hassani naturellement).

---

(1) Il est assez original, par exemple, de voir des essuie-mains à raies blanches et rouges servir de haïks à des négresses.

*Melaïat* : couvertures de literie, laine et coton, de couleurs diverses (*mechekkelin*). Se vendent à Fez 10 pesetas pièce environ (originaires d'Angleterre).

*Haïk* d'Autriche ; imite l'étoffe de ce genre importée de l'Algérie, de France et d'Angleterre.

« Châles de laine » (couleurs sombres) portés par toutes les juives du Mellah (port obligataire dans la rue). Coûtent jusqu'à 25 pesetas pièce. Il y a, en réalité beaucoup plus de coton que de laine. D'origine anglaise.

Essuie-mains en tous genres (viennent de France et d'Angleterre). Les « torchons » importés ont 0 m. 50 × 1 m. 15. Ils se vendent 24 pesetas la douzaine à Fez. Les essuie-mains dits « serviettes russes » (0 m. 50 × 1 m. 50) se vendent depuis 6 pesetas la pièce. Les peignoirs de bain, de grandes dimensions (0 m. 80 × 1 m. 80), article qui plaît beaucoup aux gens de Fez, se placent à 10 pesetas pièce. Les « serviettes-éponges » sont celles qui ont le plus de succès.

Couvertures « laine et coton » d'Allemagne. Pénètrent de plus en plus sur le marché de Fez.

« Couvertures piquées » en coton, avec dessins imprimés, d'origine espagnole ; se vendent à des prix satisfaisants.

Chaussettes confectionnées. Les Marocains de Fez commencent à s'y habituer peu à peu, en hiver seulement. Ces chaussettes importées d'Angleterre sont en laine blanche, épaisses et chaudes.

Bas confectionnés. Les femmes usent de plus en plus de bas de soie, de laine ou de coton (importés d'Angleterre et de France). Mais il faut que ces bas soient noirs ou blancs. Les bas de couleur ou à rayures ne se vendent pas.

« Couvre-pieds piqués » en coton (d'origine allemande et anglaise). Se vendent à Fez 6 pese-

tas pièce. Les négresses s'en servent comme haïks pour s'en envelopper des pieds à la tête.

Si j'ai insisté plus particulièrement sur ce paragraphe consacré aux tissus, ce n'est pas seulement à cause de la diversité des articles de cet ordre qui trouvent un débouché sur le marché de Fez, mais surtout en raison de l'extension considérable que peut prendre cette importation: et cela sans nuire en aucune sorte à la fabrication locale, puisque les produits manufacturés des tisserands de Fez trouvent toujours leur emploi dans les pays musulmans voisins, particulièrement en Egypte et au Sénégal.

Et si quelque sécurité existait dans le pays, cette importation serait encore plus étendue, car des tribus entières de la région viendraient s'approvisionner à Fez, sans crainte d'être dépouillées par les coupeurs de grand chemin. Les tissus grossiers, tels qu'il en circule dans l'intérieur de l'Algérie et de la Tunisie, s'écouleraient en grandes proportions et Fez serait le grand entrepôt du Maroc septentrional. Ceci dit, d'ailleurs, pour toutes les importations.

### § II. Importations françaises

*a*) Tissus (récapitulation) : drap (*melf fransis, Germania kebira, Germania srira*) ; brocarts (*t'isan bes sqali, t'isan ben nouar, t'isan messous, t'isan mechmoum, Elias* numéro 1, *Elias* numéro 2) ; velours (*maubber fransis*) ; mousselines (*fechouch bes sqali, tafta merchouqa, tafta blach, kourziano, brenteq, seksou bel froukh*) ; satins et soieries (*t'eles* numéro 1, *t'eles del h'erir, t'elsia, t'elsia* numéro 2, *noçç t'eles mesejjer, sbani rouama*) ; calicots (*thoubith, thoubit ha del qet'en*); lainages (*jelaleb fabrica, haïk*) ; divers (essuie-mains, bas confectionnés).

*b*) Articles d'alimentation : sucre en pains, de Marseille. Arrive en sacs (*khenachi*) contenant 22, 24, 26 ou 28 pains et pesant entre 56 et 60 kilos. Le pain de sucre doit être enveloppé dans un papier bleu moiré (sombre) et être suspendu, à l'extrémité supérieure, par une boucle de ficelle. L'étiquette est rouge et porte en caractères arabes mention de la fabrique; café, clou de girofle (*âoud en nouar*) ; canelle (kerfa); riz (en sacs) ; alcools (se vendent au Mellah : extrait d'absinthe et absinthe française).

*c*) Divers: soie non tissée, en écheveaux (*h'erir bla mensouj* ; musc (*meska*); *chāra* (laine et soie en fils et en écheveaux (*medejja*) pour le tissage des haïks de Fez). L'écheveau doit avoir 1 qala et demi (0 m. 81). *Achba* : salsepareille (tisane) et un certain nombre d'autres produits simples pour faire des tisanes ; papier, blanc et jaune, d'épicier, pour les emballages ; miroirs et glaces en tous genres ; lacets (*qitan*) de soie et de coton en couleurs variées ; tresse ou galon (*sefifa*) de toutes couleurs ; montres et horloges de Besançon (par Marseille); perles et pierres précieuses, argent pur (pour la fabrication des bijoux); tasses à thé (*kisan*) en verre (*zejaj*) ; saladiers (*zellaïf*) en verre ; coffres-forts en acier ; teintures d'aniline pour les étoffes; instruments de travail pour menuisiers (rabots, scies, marteaux, etc.).

Comme on le voit, la France tient une bonne place dans les importations à Fez, mais si ses commerçants s'étaient davantage intéressés au Maroc, ils auraient certainement pu lutter avec l'Angleterre et l'Allemagne pour certains articles que nous verrons plus loin et qui sont restés jusqu'ici le monopole de ces deux derniers pays.

Le savon de toilette seul s'est importé jusqu'ici à Fez. Il provient de Marseille. Il se vend en pains ronds comme des mandarines et de couleur rose (0 pes. 25 le pain). Pour les bains et pour la

lessive, les Marocains se servent toujours du savon noir et mou de fabrication locale. Des essais d'importation du savon blanc de Marseille de qualité inférieure pourraient être faits. Ils auraient de sérieuses chances de réussir.

Les cartes à jouer proviennent de Marseille et sont de qualité inférieure. Ellesont surtout utilisées par les juifs. Elles sont du type dit « jeu espagnol ». Comme les juifs marocains (et aussi les musulmans) plient les cartes en jouant, le carton doit supporter le pliage sans se briser.

Les cordons de soie noire tressée viennent de Marseille en grande quantité. Ils sont utilisés dans les vêtements de femmes pour des usages très divers. La teinte doit être très noire et durable ; la soie ne doit pas craquer quand elle est serrée entre les doigts. Cet article commence à être concurrencé par l'Espagne (Cordoue et Séville) qui réussissent à l'écouler à meilleur marché.

Marseille envoie au Maroc de nombreuses épices d'origines diverses. Fez est une des principales clientes marocaines pour cette importation. Ces épices, et d'autres, seront énumérées dans la seconde partie de ce rapport.

### § III. — Importations anglaises

*a*) Tissus (récapitulation) : Draps (*melf keskessou, melf angliz, korbel*) ; mousselines de soie, cotonnades (*fouta, ourqat el iasmin, merzaïa, malikan, thiabat, haïk, thoub del qet'en*) ; cretonnes (*chits roumi, chits zebibi*) ; lainages *sousdi*) ; toiles de fil (*qerta,* draps) ; divers (couvertures de laine et de coton, châles laine et coton, mouchoirs et draps coton, torchons, serviettes et peignoirs en tous genres, chaussettes et bas confectionnés, couvre-pieds en coton).

*b*) Articles d'alimentation : épices (*ibzar*, poivre; *zenjebir*, gingembre, etc.); thé (il s'en fait une très grande consommation, à Fez comme dans tout le Maroc; cet article est uniquement d'origine anglaise); alcools (au Mellah), whisky et diverses liqueurs anglaises. Malgré que la loi coranique prohibe les alcools, nombreux sont les riches musulmans de Fez qui ne se font pas faute d'en consommer, en cachette bien entendu. Pour sauvegarder les apparences, la vente en est interdite dans la *Medina* (quartier commerçant de Fez el Bali). Mais on en trouve au Mel ah juif de grandes quantités chez plusieurs boutiquiers spécialistes. Ce sont, en général, des spiritueux des qualités les plus inférieures. En outre, on importe et on distille au Mellah de l'alcool pur pour préparer les anisettes juives ou *mah'ia*. Le vin européen ou algérien ne se trouve chez aucun négociant. Au Mellah, il n'y a que du vin *cachir* à peu près inbuvable. Les riches musulmans qui désirent des boissons fines (champagne, cognac de marque) les commandent eux-mêmes aux maisons d'Europe. Ceci étant un trait de leurs mœurs intimes, les voyageurs de commerce devront se garder d'y faire la moindre allusion sous peine d'être mal accueillis.

*c*) Divers : coton en écheveaux de couleurs diverses (en paquets de 10 kilos pour la vente en gros); coton en pelotes pour coudre ou rapiécer (en paquets de 10 kilos pour la vente en gros); bougies (en paraffine, très bon marché, mais se déformant à la chaleur, article exclusivement d'importation anglaise); les bougies et les cierges se vendent au poids dans un *ret'el* (livre marocaine), il y a 2, 3, 4 ou 12 bougies suivant la grosseur de l'unité; théières en étain ou en argent (*berared*); bouilloires à thé en cuivre rouge (*neh'as*); chandeliers en cuivre jaune (*ceffar*); cuivre rouge (*neh'as*) non travaillé en

feuilles (*ourqat*); cuivre jaune (*ceffar*) non travaillé en feuilles (*ourqat*); tasses à thé dites (*kisan d et't'aous*) en terre émaillée de diverses couleurs et or (*t'aous*); plateaux en argent pour le thé et le service des repas (*souani del fedhdha*); samovars en cuivre jaune (*babourat del ataï*); cuvettes en argent (*t'isan*) et leur aiguière d'argent (*beqrij*); plats de formes diverses en fer émaillé blanc (*r'etra d et't'aous*); lits de parade en fer vernis et cuivre (*namousia* pl. *nouames*); fer brut, vieux fers, rails brisés pour les forgerons de Fez et les maréchaux ferrants; montres et horloges; fil à coudre de soie ou de fil en bobines, très bon marché; ficelles diverses; pétrole de première qualité (importé d'Amérique par les fournisseurs anglais); *khich* (toile d'emballage); *h'aïati* (pièces de mousseline très légère pour faire des turbans); *sbiritou* (alcool à brûler).

### § IV. — Importations allemandes

*a*) Tissus (récapitulation) : drap (*melf del brouss*; *Germania kebira ; germania srira*); brocarts (*t'isan bessqali*); velours de coton; mousselines (*thiab del h'erir*, *Kourziano*); satins et similaires, de deuxième qualité (*t'eles del h'erir*, *t'elsia*, *sbani rouama*); calicots (*thoubith*, *thoubitha del qet'en*); divers (couvertures "laine et coton", et similaires).

*b*) Articles d'alimentation : *fanit* (bonbons de toutes sortes). L'Allemagne s'est créée une spécialité sur le marché de Fez. Elle fournit les épiciers de sucreries et de bonbons multiples quant à la forme, la couleur, la qualité et le goût. Ce que les *Fasi* prisent le plus, ce sont : les boules de gomme, les pastilles (de menthe, de citron, de violette), les grains d'anis, les petites dragées rondes au sucre, acidulées, les boulettes de cho-

colat dans du papier doré ou argenté. Ces sucreries se vendent au poids (celles de qualité inférieure), ou en petites boîtes de carton coquettement présentées.

c) Divers : quincaillerie en fer émaillé (*r'otra*) ; plats de formes diverses et de toutes dimensions ; *zellafa* pl. *zelalif*: saladiers et bols de toutes dimensions ; *r'erraf* pl. *r'eraref*: brocs, pots à eau de toutes formes ; *qobb* pl. *qobab* : seaux et bidons de tailles variées ; *jebbana* pl. *jébaben* : marmites et casseroles diverses pour la préparation des aliments ; *beqrij* pl. *beqarej* : cafetières, théières et bouilloires). L'Allemagne a inondé le marché de Fez de ces produits de fer émaillé et elle en détient actuellement le monopole en quelque sorte.

Articles de verre et de porcelaine, imités de ce qui est importé d'Angleterre et de France, mais de qualité inférieure. En somme, toute la verrerie (*zejaj*) et la porcelainerie (*t'aous*) de deuxième qualité.

Teintures d'aniline pour les étoffes et les fils de laine, de coton et de soie. Les *Fasi* tiennent, en effet, à teindre eux-mêmes et sur place les fils avec lesquels ils confectionnent leurs tissus ; savon de Francfort (en boules roses, pour la toilette) ; *sembal* (essences à brûler) ; perles fausses en tous genres et verroteries nombreuses ; (*á qiq*) : cet article clinquant et bon marché est exclusivement fourni par l'Allemagne ; boucles de ceintures en nickel, imitation exacte des boucles de ceinture du pays : ces dernières, qui sont fabriquées en argent, coûtent de 10 à 15 pes. pièce, tandis que les boucles nickelées allemandes reviennent en gros à 75 pes. le 100, aussi il s'en fait une grosse consommation ; *t'erbouch* (calottes rouges), imitées de celles qui se font en Turquie et en Autriche ; coton mercerisé en écheveaux de couleurs vives pour fabriquer des *h'emala* (bandou-

lières de sacoches locales); couteaux, fourchettes, cuillers en métal blanc (se vendent au Mellah); *at'ria*: épices diverses (en concurrence avec Marseille); brosseries diverses (brosses à cheveux et à habits; brosses a souliers pour les juifs); tapis; malgré les fabriques florissantes et originales de tapis à Rabat et Casablanca, les Allemands importent avec succès à Fez des tapis en pièces de 0 m. 65 de large, en laine ou en feutre. Les dessins, aux couleurs vives et nuancées, imitent grossièrement les dessins orientaux. Ces tapis plaisent beaucoup aux Marocains de classe moyenne, par leur prix modéré. Ils garnissent en général le sol des boutiques.

Comme leurs coreligionnaires des pays orientaux, les Marocains de Fez aiment les broderies d'argent et d'or ; aussi la consommation des fils d'or et d'argent est-elle très importante à Fez. Tout ce qui est ornement riche de costume, de tenture ou de sellerie, comporte des broderies de ce genre. Les fils d'or et d'argent se fabriquaient jusqu'ici sur place ; mais l'Allemagne s'est mis à les imiter et, grâce à des procédés mécaniques, grâce aussi à la falsification de la matière première, elle les vend bien meilleur marché que les articles du même genre fabriqués à Fez ; imitations de cristaux (originaires de Hambourg) : lustres, globes de pendules, etc.

Ferronnerie : clous, serrures, instruments pour menuisiers, forgerons, maréchaux-ferrants, relieurs ; coutellerie diverse. Les Allemands fabriquent des étriers, des mors de bride et des éperons indigènes en fer nickelé, du plus bel effet : articles recherchés et qui se vendent beaucoup plus cher qu'ils ne valent; lampes et quinquets à huile et à pétrole ; papier blanc de grand format dit « papier Makhzen », pour écrire, de bonne qualité, avec un cachet arabe dans le filigrane du papier ; enveloppes (deux formats seu-

lement ; très mauvaise qualité, mais bon marché).

Couleurs et vernis : s'emploient à Fez pour la décoration de l'intérieur des maisons (peinture sur bois) ; feuilles de fer-blanc pour l'industrie locale des objets en fer-blanc encore très vivace, tant à la *Médina* qu'au mellah. Tout le fer-blanc vient de Hambourg et se vend o p. 25 la feuille. Parfums et essences en flacons, de qualité inférieure. L'ambre vient d'Allemagne, et trouve un grand débouché à Fez. L'eau de Cologne et similaires sont très employées ; l'essence de rose et l'eau de fleurs d'oranger, de même origine, s'emploient couramment dans les maisons aisées. On en asperge les visiteurs.

Les Marocains aisés ne trouvant aucune distraction hors de leur logis cherchent à s'entourer d'objets attrayants ; pour eux, tout ce qui ne sert pas à l'usage courant de la vie pratique est un jouet, depuis le phonographe de 1.000 fr. jusqu'à la trompette de deux sous. Les *Fasi* sont assez généreux pour leur famille dans cet ordre d'idées et achètent facilement les objets divertissants. S'ils connaissaient mieux les ressources de la fabrication des jouets en France, nul doute qu'ils y auraient recours. A la fête de l'*Achoura*, qui est le jour d'étrennes pour les femmes et surtout pour les enfants marocains, l'Allemagne introduit à Fez toutes sortes de jouets. Ce sont les instruments de musique qui ont le plus de succès : notamment les accordéons bon marché et les harmonicas à bouche. Les tambours de bonne fabrication et les violons européens de qualité moyenne peuvent également trouver un débouché auprès des musiciens de profession qui sont nombreux.

Chaque riche maison arabe de Fez possède, dans un endroit réservé, une boîte à musique que la spéculation écoule à des prix exorbitants, car les acheteurs ignorent totalement le prix de ces

sortes d'objets. Les phonographes également sont très prisés, mais on les vend beaucoup trop cher.

C'est encore l'Allemagne qui fournit Fez de boîtes à musique et de phonographes. Elle envoie d'Europe des cylindres où sont enregistrés des contes, des chansons arabes, des airs de musique marocaine, recueillis sur place par ses représentants. Les *Fast* tiennent absolument à ces cylindres qui répètent des refrains locaux, moyennant quoi ils admettent toutes les polkas et tous les quadrilles que les fournisseurs veulent y ajouter.

Beaucoup de maisons de Fez ont leur machine à coudre (*makina del khiat'a*). Il s'en importe dans la capitale depuis plus de vingt ans et il s'en vend de plus en plus. Ces machines s'achètent toujours aux représentant allemands à terme, moyennant 2 pes. 50 par semaine ou 10 pes. par mois. Ces machines, fabriquées rapidement en Allemagne, sont loin d'être des instruments de luxe. Elles fonctionnent toutes à main. Il n'y a pas en effet de machines à coudre sur guéridon et à pédale. Cet instrument et la manière de travailler qu'il comporte sont considérés (on ne sait pourquoi) comme peu dignes par les mauresques. Le prix moyen d'une machine à coudre à main est de 125 pesetas, payables à termes successifs, comme on l'a vu plus haut.

Bronzes de fantaisie : ces objets commencent à trouver un débouché, à condition que les ornements ne reproduisent pas la figure humaine; cafetières de cuivre, de fer-blanc ; boîtes à sucre et boîtes à thé émaillées, de couleurs vives : cet article est répandu partout à Fez comme dans le reste du Maroc, c'est du simple fer blanc coloré et émaillé, à des prix surprenants de bon marché; pièges à oiseaux, à souris en acier (*fekh*) ; pétards et serpentins (*meh'irqa*) pour feux d'artifices.

Ainsi qu'on a pu le remarquer, l'Allemagne

procède à Fez, au point de vue commercial, comme dans le reste du Maroc et comme dans tous les pays, d'ailleurs. Elle ne s'attache pas à fournir les classes aisées d'objets de bonne qualité et de prix élevés. Elle prétend au contraire donner aux classes pauvres l'illusion d'un certain bien-être, en leur procurant, à bas prix, des articles identiques à ceux dont on se sert dans les milieux bourgeois, identiques sinon par la qualité et par la durée, du moins par l'aspect et le brillant. Dans les pays civilisés, les humbles se laissent prendre à cet artifice qui est le résultat d'un véritable flair commercial ; à plus forte raison les peuples sauvages ou à demi-sauvages se sentent-ils attirés vers ces produits manufacturés dont ils envisagent avant tout les deux principaux mérites : la forme agréable et le bon marché. C'est donc par la bimbeloterie sous tous ses aspects, par des articles de manufacture médiocre que l'Allemagne a la haute main, à Fez, sur certaines importations. Elle s'ingénie à produire à bas prix tant les objets de fabrication locale que ceux qui sont importés des autres pays d'Europe. Ses manifestations d'initiative constante et répetée méritent de véritables éloges. Mais il ne suffit pas de louer ce pays ingénieux. Il faut l'imiter.

### § V. — Importations italiennes

*a*) Tissus (récapitulation) : draps, brocarts (*Kemkha* ou brocart de Gênes); velours; soies tissées ou foulards (*meqerrech fouchati; milân*).

*b*) Divers : cordons (*qit'an*), galons ou tresses (*sefifa*), rubans (*h'achia*). La *sefifa* (de toutes couleurs, en soie ou en coton) s'emploie pour renforcer et orner les coutures des vêtements de prix. Jusqu'à il y a deux ans, cet article se fabriquait à Fez même; mais on commence à

faire venir d'Europe toutes les fournitures de ce genre. Les cordons et galons de soie ou imitation soie sont les plus employés.

Soies écrues ou écheveaux (*médaïj*). L'importation de la soie comme matière première constitue un commerce actif et lucratif. En France et en Italie la soie s'exporte de Marseille et de Gênes par l'intermédiaire des agents de commission fixés dans ces villes. La soie (*h'erir*), arrive à Fez en écheveaux de poids variable et sans avoir été l'objet d'aucune opération manufacturière. La soie teinte en Europe n'est pas admise. C'est à Fez qu'on la teint, qu'on la tisse et qu'on en fait des applications industrielles.

Marbre (*rekham*) pour fabriquer des dalles à paver les cours et les bassins, à établir des jets d'eau (*kheçaç*); couleurs pour la peinture en bâtiment (murs et bois); teintures (*cebr'a*) d'aniline pour les étoffes, la laine et la soie; co'on (*qet'en*) filé, en écheveaux (*médaïj*), pour les tisserands de Fez; *khert'a* (clous de toutes formes); instruments de menuisiers et de serruriers; petit réchauds à esprit de vin grossiers et bon marché; montres et horloges; alcools (vermouth, etc.) pour le Mellah.

### § VI. — Importations diverses

*a*) Espagne : *Kemkha Barcelona* (tissu broché de Barcelone); fruits en corbeilles (commandés par des particuliers: arrivent à moitié gâtés à cause de la longueur du parcours); quelques meubles européens (chaises et fauteuils à destination des maisons juives); alcools (anisette, etc.) pour le Mellah; souliers, de qualité inférieure, pour les juifs du Mellah, qui se mettent à porter de plus en plus des bottines à élastiques vernies ou en cuir jaune; graines diverses pour les jardins

(plantes, arbres fruitiers et fleurs); chocolat en tablettes. [Les Marocains de Fez aiment beaucoup le chocolat, mais n'en fabriquent pas. Ils consomment avec satisfaction les qualités les plus inférieures de la fabrication espagnole. Ce chocolat se vend à Fez 3 pesetas la livre de 480 grammes].

*b*) Autriche : sucre (concurrence aux sucres français), chéchias (calottes noires de juifs) et *t'erbouch* de musulmans (rouges). La fabrication autrichienne a ruiné la manufacture des *fez* à Fez comme dans les autres pays d'Orient, la Tunisie et l'Egypte notamment;

Haïks (imitation); essences et certaines épices.

*c*) Suisse (1) : draps ; horlogerie (montres et pendules); machines à coudre (dans les mêmes conditions que les Allemands).

*d*) Belgique : Sucre (concurrence aux sucres français).

*e*) Russie : Montres et horloges.

Le commerce d'importation à Fez est donc entre les mains de quatre nations principales : l'Allemagne, la France, l'Angleterre et l'Italie. Viennent ensuite, dans des proportions beaucoup plus faibles : l'Espagne, l'Autriche, la Suisse, la Belgique et la Russie. Par l'exposé de ce rapport, par l'énumération des articles importés, les commerçants français peuvent juger qu'ils sont à même d'introduire sur le marché de Fez un grand nombre de produits fournis jusqu'ici seulement par des pays étrangers.

---

(1) Il est à remarquer que les articles suisses et autrichiens s'introduisent par l'intermédiaire d'agents et de commissionnaires allemands.

# CHAPITRE IV

## Exportations

Les exportations de Fez n'atteignent pas la valeur des importations. Elles sont le résultat d'un courant commercial qui s'était établi avec les pays musulmans voisins d'une part et avec les nations d'Europe, de l'autre. Les négociants de Fez ont des relations fort étendues. Non seulement ils exportent dans les principales villes du pays, mais, en outre, comme nous l'avons vu, ils ont fondé des colonies dans la Méditerranée et jusqu'en Angleterre et au Sénégal.

Ils exportent de la laine par les ports de Tanger et de Larache, des peaux de chèvres, des dattes du Tafilelt, des alpistes, tous produits originaires de différents points du Maroc et se concentrant sur le marché de Fez ; ils exportent surtout des articles fournis par l'industrie de la ville : haïks, djellabas, babouches, foulards, ceintures, cordons de soie. Tout cela se répand dans les différents pays de l'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Tripolitaine, Egypte et Sénégal).

Actuellement, les différents produits que Fez exporte à l'étranger se concentrent dans les seuls ports de Larache et de Tanger (surtout dans celui-ci). Les réexpéditions sont faites par les *qebbalin*, sortes de courtiers maritimes. Les marchandises à destination de l'Algérie débarquent à Melilla, quand la région comprise entre cette ville et Oujda n'est pas trop troublée, car les taxes douanières qu'on acquitte à Melilla sont moins onéreuses qu'à Oran ou à Nemours. Les marchandises sont ensuite dirigées sur Oujda et la frontière à dos de mulet. En pénétrant en Algérie par terre, en effet, elles ne paient pas

de droits, ou du moins les droits sont insignifiants.

Le reste des exportations se dirige sur Marseille ou sur Gibraltar, à destination de l'Egypte et du Sénégal, ou bien gagne la France et l'Angleterre par Londres et par Marseille.

Le commerce d'exportation est assez limité et se réserve, à Fez, à certaines marchandises qui sont soumises à un droit déterminé par un tarif spécial (perçu au port d'embarquement lorsqu'il s'agit d'exportation par mer).

Le marché de Fez n'est pas dans les conditions nécessaires pour donner à l'exportation toute son extension. L'état d'anarchie actuel a élevé la valeur de tous les produits du pays. Le transport des marchandises coûte actuellement le double de ce qu'il coûte en temps normal, de sorte que les bénéfices réalisés sur les objets manufacturés et autres finissent par devenir dérisoires. Nécessairement, la facture des marchandises exportées en souffre, ceci au détriment de la renommée commerciale et industrielle de Fez.

### § 1. — Renseignements économiques

Les principaux articles d'exportation sont : les babouches, les dattes, les peaux de chèvres et le cuir de bœuf.

Pendant l'année 1901, la valeur de ces exportations a été, approximativement, la suivante :

| | |
|---|---|
| Babouches .................. Fr. | 1.500.000 |
| Dattes .......................... | 300.000 |
| Peaux de chèvres ............ | 200.000 |
| Cuir de bœuf .................. | 100.000 |

Pendant l'année 1902, on a estimé à peu près les chiffres suivants :

| | |
|---|---|
| Babouches .................. Fr. | 1.750.000 |
| Peaux de chèvres ............ | 300.000 |
| Dattes .......................... | 200.000 |
| Cuir de bœuf .................. | 100.000 |

On peut évaluer que ces exportations ne dépassent pas en général les chiffres estimés en 1901.

Les babouches fabriquées à Fez se montent à une valeur bien supérieure à celle qui est mentionnée ici, mais la plus grande partie va sur les marchés des autres villes du Maroc et ne peut être évaluée qu'avec beaucoup d'aléas. On ne peut avoir de données à peu près précises que sur ce qui s'exporte hors du Maroc.

Une moitié des babouches exportées à l'étranger environ va en Egypte; l'autre moitié se divise à peu près également entre le Sénégal d'une part, l'Algérie, la Tunisie et la Tripolitaine d'autre part.

Les peaux de chèvres sont, pour la plus grande partie, embarquées à Tanger pour Marseille. Il est bon d'observer que près des deux tiers ne passent à Marseille qu'en transit et sont de là dirigées soit sur Gênes, soit sur l'Amérique du Nord. Ce qui ne va pas à Marseille va en Espagne. Il én est de même du cuir de bœuf. Les peaux de chèvres (*jeld el mâz*) s'exportent par *ferda* (ballot) de 20 à 40 peaux, qui se vendent de 28 *rial* (140 pesetas) à 32 *rial* (160 pesetas) le ferda suivant la qualité des peaux.

Les dattes exportées de Fez arrivent dans cette ville par caravanes du Tafilelt. Elles entrent à Fez en automne, et c'est alors qu'elles sont triées et emballées. Les plus belles sont expédiées en Angleterre et les autres en Espagne. Cette expédition dure trois mois de l'année (octobre, novembre et décembre).

A ces principaux articles d'exportation, il convient d'ajouter :

Les burnous confectionnés à Fez dont un grand nombre part à destination de l'Algérie;

Les haïks de laine, laine et soie, coton, qui s'expédient dans tout le Maroc, en Algérie, à Melilla (à destination de l'Algérie et du Rif), en Egypte;

Les haïks vieux, lavés, en laine (*hiak balin mecebbenin*) que l'Egypte fait venir pour la confection de certains vêtements ;

Les ceintures dites *h'ezoum dzirin* fabriquées à Fez. que l'Egypte importe ;

Le *zouan* (sorte d'ivraie), recueilli dans les tamis par les meuniers, qui va en France et qui y est vendu comme graine pour les oiseaux ;

Les tissus et les djellabas de laine qui vont en Algérie, Tunisie, Egypte et dans tout le Maroc (expéditions au Tafilelt, aux Marchés du Rif, de Taza, d'Oudja, il y a encore deux ans) et des tribus montagnardes ou Djebala.

Les huiles : celles qui se vendent sur le marché de Fez sont considérées comme les meilleures de tout le Maroc, notamment pour la fabrication du savon mou. Elles s'exportent dans toutes les villes du pays. Le prix de l'huile d'olive sur le marché de Fez est, en général, de 12 pesetas la mesure dite *nouç qolla* (12 kil.).

Le poil de chèvre (*châr del mâz*), qui va en France (coûte à Fez de 45 à 55 pesetas le *qent'ar* : 50 kil.).

La terre argileuse (*r'asoul*), dite « terre à savon », qui trouve également un débouché en France. Elle provient de chez les Beraber (tribu des Aït Youssi, près de Sefrou), et revient à Fez de quatre à cinq douros et demi (20 pes. et 27 pes. 50 le quintal de 50 kil.)

Le tamis : c'est une des industries prospères de Fez qui en fabrique de tous les modèles et de tous les calibres ; ils s'exportent dans toutes les régions du Maroc et jusqu'en Algérie.

Les tripes et boyaux ; il s'en exporte beaucoup en Espagne depuis longtemps. Un juif du Mellah, commandité par une maison allemande, prépare spécialement les tripes et boyaux pour les expédier à Hambourg.

La laine brute qui provient de tribus non

situées entre Fez et la mer; achetée en toisons (*guezza*) au prix de 70 onces (2 pes. 50 environ), elle est expédiée en France après avoir été soigneusement lavée.

Le *tigentecht* (pirette), herbe spéciale cueillie dans les montagnes du pays, qui va à Marseille pour être expédiée ensuite en Inde où les indigènes la chiquent (coûte à Fez de 8 à 12 rial : 40 à 60 pes. les 50 kil.).

Les tapis de Rabat de Merrakech (*zerabi*); le riz (*rozz*), cultivé aux alentours de Fez (il laisse fort à désirer comme qualité étant donné le peu de soin qu'on met à le nettoyer); les peignes (*mechet'*) de corne et de bois fabriqués sur place; le chanvre, cultivé dans la banlieue; les corbeilles (*sellel*) en palmier nain et en jonc confectionnées à Fez même; les nombreux articles de poteries (*fekhar*) fabriqués par les potiers et dont nous verrons l'énumération détaillée dans la partie de ce travail consacrée à l'industrie; les coussins de cuir (*mekhaïd*) brodés de soie ou de laine ou même de fils d'or; les cordes (*t'oual*) en poil de chèvre; les balais (*meçalah'*) de palmiers nains; les étriers d'acier (*rekaïb*) forgés sur place; les selles (*seraïj*), brides (*lejam*) et bâts (*bradâ*) fabriqués à Fez; les fils de laine (*couf mensouj*); les sacs de cuir (*zâbouto*), spécialité locale; les ustensiles de cuivre, cuvettes (*t'isan*), aiguières (*beqrij*), brûle-parfums (*mebkher*), etc., exécutés par les *ceffarin* (ouvriers en cuivre); la bourre de laine et de poil de chèvre (*tif*) prête à être filée: tous ces produits se trouvent sur les marchés de Fez et s'exportent dans les différentes villes et régions du Maroc.

### § II. — Considérations générales

Ainsi qu'on a pu le voir, la France, l'Egypte, le Sénégal, l'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie,

Tripolitaine), l'Angleterre, l'Espagne et l'Inde sont les seuls pays étrangers où Fez exporte directement des produits locaux ou des produits concentrés sur son marché. En Europe, seules la France, l'Angleterre et l'Espagne reçoivent des exportations de Fez. Il est à remarquer que la France tient de beaucoup le premier rang dans cet ordre d'idées.

#### RÉCAPITULATION DES EXPORTATIONS

*a*) Régions et villes du Maroc (voir l'énumération ci-dessus.) Impossible à évaluer pour l'instant.

*b*) France : peaux de chèvres (*jeld el mâz*) (pour 300.000 fr. environ, dont 100.000 fr. restent en France); cuir de bœuf (*jeld el beger*) : pour 100.000 fr. environ dont 40.000 fr. restent en France; *zouan* (sorte d'ivraie) : pour 20.000 fr. environ; poil de chèvres (*chår del mâz*) : pour 25.000 fr. environ; terre à savon (*r'asoul*) ; laines brutes (exportations très variables suivant les années).

*c*) Egypte : babouches (*belr'a*); haïks neufs en laine (*çouf*) ; haïks neufs en soie (*h'erir*); haïks vieux et lavés (*hiak balin mecebbenin*) ; ceintures « Algériennes » de Fez (*h'ezoum dzirtn*. On estime à un peu plus d'un million le commerce d'exportation que fait la ville de Fez en Egypte.

*d*) Sénégal : babouches (pour 400.000 fr. environ tous les ans).

*e*) Algérie : babouches (pour 400.000 fr. environ par année) ; burnous confectionnés à Fez; kaïks de laine, de coton, de soie, laine et soie; *djellabas* de laine ; tamis.

*f*) Angleterre : dattes (*temer*); impossible à évaluer.

*g*) Espagne : dattes; tripes et boyaux (*mesran*); peaux de chèvre (*jeld el máz*).

*h*) Inde : *Tigentecht* (impossible à évaluer).

En exceptant l'Egypte et le Sénégal, les exportations ne se font pas par l'intermédiaire d'agents spéciaux; les mêmes gros commerçants de Fez qui s'occupent d'importation, les mêmes intermédiaires de Marseille et de Tanger auxquels on a recours pour les articles d'importation, s'occupent de l'exportation des produits de Fez. Nous avons vu au chapitre II qu'il y a en Egypte et au Sénégal un certain nombre de *Fasi* établis à demeure, associés, correspondants ou commissionnaires des négociants de Fez, et qui s'occupent uniquement de commander des articles manufacturés à Fez.

Le marché de Fez souffre aujourd'hui plus que jamais de l'anarchie qui subsiste dans le pays depuis trois ans et tant que le pays continuera à être administré par les seuls et rudimentaire moyens du Makzen, ce commerce ne prendra aucune extension. Il restera stationnaire et peut-être ne tardera-t-il pas à diminuer.

Avant l'année 1902, les babouches, haïks et burnous de laine destinés à l'Algérie étaient expédiés par la route de Taza-Oujda. Mais depuis l'avènement du Sultan actuel, ce trafic par voie de terre avait peu à peu diminué, puis cessa enfin complètement vers la fin de l'année 1902, par suite des troubles de la région de Taza. En outre, l'insurrection de Bou-Amara a mis fin à l'important commerce de bœufs dirigés des tribus des environs de Fez (Cheraga, Oulad-Djemaâ, Hyaïna) vers le marché de Lalla-Marnia.

Si les transports étaient moins coûteux et les routes plus sûres, on pourrait exporter utilement les produits suivants qui se trouvent sur le marché de Fez:

Cornes (provenant des abattoirs de la ville, où la consommation de bœufs est abondante) ;

Cire vierge (apportée par les tribus des environs qui fournissent également la ville de miel);

Résidus de peaux pour la fabrication de la colle. (Ils sont considérés à Fez comme inutilisables et rejetés à la rivière, près des tanneries.) ;

Feuilles de roses. (Les rosiers sont cultivés dans tous les jardins qui environnent Fez.) ;

Palmier nain. (Ce végétal est abondant dans toute la région. Utilisé sur place pour la fabrication du crin végétal, il pourrait être exporté sous cette forme.).

Enfin Fez possède au point de vue industriel une richesse naturelle qu'on ne trouve nulle part ailleurs dans les autres villes du Maroc : ce sont ses eaux courantes et abondantes qui ne tarissent jamais et dont la force motrice, aménagée suivant les procédés de l'industrie moderne, donnerait naissance à une série d'usines et de manufactures, source nouvelle d'articles d'exportations. Cette situation géographique permet d'assurer à Fez un avenir important parmi les grandes cités d'exportation, à condition toutefois que le régime politique du pays dont dépend le régime économique, soit réorganisé sur de nouvelles bases.

Actuellement, le commerce d'exportation de Fez est tout entier entre les mains des *Fasi* parce que eux seuls, en raison de certaines coutumes traditionnelles du pays, ils savent se plier, pour les achats sur place, à des usages peu commodes pour les Européens. Tel qu'il est, ce commerce ne peut pas s'accroître tant que le Maroc se maintiendra dans la situation actuelle. Son extension est subordonnée à un progrès nécessaire dans les moyens de communication et les facilités de transactions.

## CHAPITRE V

### **Correspondance. — Postes.**

La correspondance adressée aux musulmans doit être nécessairement rédigée en arabe, la seule langue qu'ils comprennent par écrit. Si quelques négociants qui ont voyagé savent, en effet, baragouiner l'anglais ou le français, on peut être assuré qu'aucun d'entre eux ne sait lire et écrire une langue européenne. C'est également en arabe qu'ils rédigent leurs lettres. Les chiffres employés dans l'écriture marocaine sont ceux qui sont usités en Europe, et non les chiffres arabes proprement dits, très différents des nôtres, et dont on se sert dans les autres pays musulmans (en Algérie et en Tunise par exemple).

Aux juifs de Fez, la correspondance peut s'adresser en français. Plusieurs d'entre eux connaissent cette langue et, d'ailleurs, en envoyant tous leurs enfants à l'école de l'Alliance Israélite (au Mellah), où le français est la langue fondamentale, ils s'assurent ainsi des interprètes et des auxiliaires utiles. Entre eux, les juifs emploient l'écriture hébraïque moghrébine (très différente de l'hébreu classique), à l'aide de laquelle ils rédigent soit en arabe (un arabe très vulgaire), soit en espagnol, soit même en français. Notre langue déformée par la prononciation, par une orthographe spéciale et par un alphabet qui ne se prête pas à tous les sons du français, devient dès lors inintelligible, sauf pour les correspondants israélites qui s'en servent. Il arrive souvent qu'une lettre commerciale juive, écrite au Mellah par ce procedé, renferme un mélange d'arabe, d'espagnol, de français et de chiffres

tel que le destinataire lui-même a de la peine à s'y reconnaître.

Les israélites de Fez écrivent directement aux fabriques europeennes, notamment aux fabriques françaises, et se passent, de la sorte, des intermédiaires auxquels les musulmans sont obligés de recourir. Ils demandent eux-mêmes les échantillons et catalogues qui leur sont nécessaires.

Les échantillons et catalogues illustrés sont, en effet, très recherchés par les négociants. Les maisons allemandes les répandent avec une grande libéralité, car un large morceau d'étoffe ou une bonne gravure en disent plus au commerçant arabe ou juif que les explications les plus détaillées. Les représentants des maisons allemandes à Fez, très documentés sur toutes sortes de questions commerciales et économiques, fournissent aux Marocains qui les interrogent soit oralement, soit par lettres, des renseignements et des indications utiles. On aimerait à voir les industriels et commissionnaires de France représentés par des agents également empressés à renseigner les indigènes et leurs compatriotes. Les échantillons d'étoffe doivent avoir au moins 0 m. 20 de long × 0 m. 10 de large ; ils doivent être ourlés sur les bords pour ne pas s'effilocher aux contacts fréquents.

Les rues de Fez ne portant ni dénomination ni numéro de maisons, les adresses des enveloppes ne peuvent que mentionner le nom des commerçants. Ces derniers ont coutume d'aller directement aux bureaux de poste pour réclamer leur correspondance. Les postes ont, d'ailleurs, des facteurs qui savent parfaitement se retrouver au milieu des noms et prénoms synonymes comme dans les dédales des rues de Fez.

Le premier bureau de poste créé à Fez fut la poste anglaise, annexée au Consulat. Cet office, qui dépendait d'une entreprise privée dont le

siège est à Gibraltar, végéta faute de ressources suffisantes, et lorsque la poste française, puis la poste allemande furent organisées, le bureau anglais qui n'était pas un rouage officiel ne put pas soutenir la lutte et passa au second plan. Il existe toujours, mais en quelque sorte par tradition, car il est à peu prés inutilisé à cause de la lenteur et de l'irrégularité de ses *rekkas* ou courriers à pied.

La poste française et la poste allemande peuvent se placer au même rang. Elles se font une égale concurrence puisqu'elles se partagent également la clientèle de Fez. En théorie elles dépendent l'une et l'autre de leurs consulats respectifs, mais, en fait administrées par des hommes du métier, elles délivrent les consuls de tout souci de ce côté. Jusqu'ici l'office français était administrée par un musulman algérien qui était en même temps attaché à la chancellerie du consulat. Depuis quelques jours, il a été confié à un autre indigène algérien, receveur des Postes en Algérie, qui s'occupe exclusivement du service de la Poste. Il est à croire que dans un temps plus ou moins rapproché, ce bureau-annexe du consulat sera tranformé en recette indépendante.

La poste allemande est aussi une organisation d'Etat. Administrativement, elle dépend, comme la poste française, du receveur de Tanger. Elle est gérée par un employé spécial de la maison de commerce Richter qui a le titre d'agent consulaire. Comme l'office français elle est installée dans une maison voisine de la mosquée de Qaraouïn, c'est à-dire dans le quartier commerçant de la Medina par excellence. Comme l'office français elle possède au Mellah (faubourg juif) une annexe appelée Fez-Mellah. Ces deux annexes, française et allemande, sont tenues par des commerçants qui vendent des timbres, re-

commandent les lettres, distribuent le courrier, mais ne reçoivent pas les mandats non plus qu'ils les paient.

Les lettres, cartes, échantillons, catalogues à destination de Fez ou de Fez-Mellah doivent s'affranchir comme pour l'étranger lorsqu'ils viennent de France. Certaines réformes exécutées par la poste allemande ont dû être adoptées par la poste française. C'est ainsi que les lettres ne paient que *10 centimos* entre Fez et les différentes villes du Maroc. Mais il est des tarifs allemands, pour d'autres envois que les lettres, qui sont meilleur marché que les tarifs français. Aussi naturellement, les Marocains en usent-ils de préférence. La poste française n'accepte les paquets qu'à concurrence de 300 gr. La poste allemande, plus accommodante, prend même des paquets de 3 kilos qui sont de véritables colis postaux.

En temps ordinaire, les jours de courrier, pour la *poste française* sont les suivants :

*a)* Jours d'arrivée du *Rekkas* (courrier à pied) :

| | | |
|---|---|---|
| 1. De Tanger..... | Jeudi<br>Samedi<br>Lundi | à 7 heures du soir. |
| 2. De Meknès..... | Vendredi<br>Dimanche<br>Mardi | à 4 heures du soir. |

*b)* Jours de départ du *Rekkas* :

| | | |
|---|---|---|
| 1. Pour Tanger... | Vendredi<br>Dimanche<br>Mardi | à 4 heures du soir. |
| 2. Pour Meknès... | Vendredi<br>Dimanche<br>Mardi | à 9 heures du matin. |

Un quatrième courrier hebdomadaire allait être créé, arrivant de Tanger le vendredi et partant pour Tanger le mercredi, lorsque l'ambas-

sade française arriva à Fez. A partir de ce moment on organisa 6 courriers par semaine, dans un sens ou dans l'autre, passant par Eksar et Larache, et mettant par conséquent quelques heures de plus que sous le régime précédent. Le jeudi, il n'arrive point de courrier à Fez, ce jour là correspondant au dimanche, à Tanger, jour où il ne vient pas de bateau postal d'Europe. Le mercredi, il ne part pas de courrier pour Tanger, ce jour là correspondant au dimanche et pour la même raison que ci-dessus.

Il est à souhaiter que, même lorsque l'ambassade française aura quitté Fez, ces six services hebdomadaires entre Fez et Tanger soient maintenus, et, au besoin, soient portés à sept. Depuis ce changement heureux survenu à la poste française, les Marocains utilisaient beaucoup les services de cet office, de préférence à l'office allemand, et le bureau ne désemplissait pas, quand survint le perfectionnement de la poste allemande.

En temps ordinaire, cette poste fonctionne les jours suivants :

*a)* Jours d'arrivée du courrier :

| | |
|---|---|
| 1. De Tanger..... | Dimanche<br>Mardi<br>Vendredi |
| 2. De Meknès.. .. | Lundi<br>Mercredi<br>Vendredi |

*b)* Jours de départ du courrier :

| | |
|---|---|
| 1. Pour Tanger... | Lundi<br>Mercredi<br>Vendredi |
| 2. Pour Meknès... | Dimanche<br>Mardi<br>Vendredi |

Depuis l'arrivée de l'ambassade française, il y avait un départ de plus par semaine pour

Tanger, le Samedi, et une arrivée de plus, le jeudi, lorsque l'ambassade allemande arriva à Fez. Dès lors, la poste allemande fit afficher dans ses bureaux de la Medina et du Mellah deux grands placards, en arabe (pour les musulmans) et en français (pour les europeens et les israélites) annonçant qu'il y aurait désormais courrier tous les jours, venant de Tanger et s'y rendant. La clientèle revint d'autant plus nombreuse qu'elle avait, à nouveau, à profiter de certains tarifs favorables et de certains accomodements que ne fait point la Poste française.

## CHAPITRE VI

### Communications et Transports

Tous les transports pour Fez ou venant de Fez s'effectuent à dos de bêtes de somme (chameaux, mulets, chevaux de bât et ânes). Les chameaux et les mulets sont les animaux le plus couramment employés. Quand un négociant de Fez a des marchandises à faire transporter à Larache ou à Tanger, il va dans un *Fondaq* (caravansérail) voir s'il y a des muletiers ou des chameliers disponibles et les retient à l'avance avec un nombre déterminé de bêtes pour un jour convenu. Il doit verser des arrhes aux convoyeurs s'il veut compter sur eux et sur leur engagement.

Dans les ports, les *qebbalin* (courtiers) opèrent de la même façon pour s'assurer une caravane de transports sur Fez. Si l'expédition doit se faire dans des délais relativement rapides, on choisit des mulets ; sinon, les chameaux, très lents il est vrai, sont beaucoup plus économiques. Une des grosses difficultés du commerce extérieur à

Fez c'est précisément cette question des transports. Les négociants sont à la merci des muletiers pour les expéditions de colis et ballots. Les convoyeurs en effet, fixent arbitrairement le prix des transports qui dépasse au-delà des limites d'un bénéfice rationnel la valeur réelle de cette besogne intermédiaire. De plus, on n'a pas encore pu obtenir d'eux qu'ils fixent approximativement leur jour de départ et surtout leur jour d'arrivée, de sorte que, lorsqu'on leur confie des marchandises, on ne sait jamais quand elles seront livrées au destinataire. Une caisse confiée à des muletiers, entre Tanger et Fez, peut rester aussi bien huit jours en route ou un mois ou même davantage. Les envois par chameliers sont encore plus sujets aux aléas.

Le petit monde de convoyeurs, âpre au gain et fort peu complaisant, qui détient en quelque sorte le monopole des convois entre Fez et la mer, profite avantageusement du manque de routes carrossables. Il est naturellement hostile à toute idée de progrès dans le régime des communications et prétend qu'il ne laissera jamais construire au Maroc ni routes ni chemins de fer et que jamais les charrois ne relieront Fez à Tanger. Ce sont là vantardises de rouliers ; elles ne sont d'ailleurs aucunement partagées par les commerçants de Fez, ni par les populations agricoles répandues le long des pistes et qui souffrent, plus que les négociants encore, de la cherté des transports. Les intéressés, et c'est la grosse majorité, désirent avidement la création de voies commodes pour le transport économique des importations et exportations.

Les caravanes de muletiers et de chameliers circulent entre Fez et Larache, Fez et Tanger, Fez et Rabat. Les convois sur Meknès sont beaucoup plus irréguliers et aléatoires à cause de l'insécurité.

Voici les prix moyens de transport de Larache à Fez et de Tanger à Fez :

| *a*) Mulets | Distance | Durée du voyage | Poids par mulet |
|---|---|---|---|
| Tanger à Fez : | 250 kil. | 8 jours minimum | 180 kil. maximum (60 à 90 pes.) |
| Larache à Fez : | 180 kil. | 5 jours minimum | 180 kil. maximum (35 à 40 pes.) |
| *b*) Chameaux : | | | |
| Tanger à Fez : | 250 kil. | 12 jours | 250 kil. maximum (40 à 70 pes.) |
| Larache à Fez : | 180 kil. | 8 jours | 250 kil. maximum (20 à 30 pes.) |

Il n'y a pas d'assurances prises sur les marchandises. Les colis confiés le sont aux risques et périls des commerçants dans le cas de force majeure, c'est-à-dire si le convoi est attaqué et pillé par des brigands. Si un ballot est perdu ou abîmé par la faute du convoyeur, celui-ci en est responsable en principe, mais les contestations qui s'élèvent sur de pareils sujets causent toutes sortes d'ennuis au destinataire ou à l'expéditeur.

Les colis ne doivent pas dépasser certains poids déterminés et être divisés autant que possible en deux demi-charges à dos de chameau ou de mulet.

Une mule porte au maximum 180 kilos divisés en deux demi-charges.

Un âne ne peut porter plus de 80 kilos divisés en deux demi-charges.

Un chameau porte au maximum 250 kilos divisés en deux demi-charges.

Si un colis unique atteint un poids supérieur à 125 kilos, et qu'il ne puisse se répartir en deux demi-charges, on est obligé de le transporter en *meh'affa*, sorte de civière en bois convoyée par deux mulets ou par deux chameaux.

Les objets très lourds et très volumineux, comme les machines, sont transportés de Larache sur de lourds chariots en bois auxquels on

attelle des bœufs, et cela pendant la saison sèche seulement. Il va sans dire que le transport par *meh'affa* est trés coûteux. Quant au transport par chariot, il n'y a que le Makhzen qui puisse se permettre ce luxe.

Les envois doivent être soigneusement emballés, car ils ont à supporter un voyage long et difficile, par des sentiers et des pistes peu praticables à certaines époques de l'année. Les caravanes restent en route de 6 à 15 jours, quand elles ne sont pas arrêtées par les pluies : auquel cas la durée de leur voyage est subordonnée à l'assèchement des pistes. Tous les soirs, à l'étape les colis sont déposés à terre ; tous les matins ils sont rechargés et reficelés. Ces nombreuses manipulations constituent, comme on le voit, un certain danger pour les marchandises de nature fragile.

Les caisses d'emballage, ainsi que les tonneaux, trouvent facilement à se vendre à Fez, à cause de la grande valeur qu'a le bois dans la ville pour les menuisiers et de la difficulté de s'en procurer. Les commerçants de Fez n'hésitent jamais à payer largement les emballages même coûteux, en bois épais, sachant qu'ils trouveront toujours à écouler ce bois.

Voici de quelles façons on emballe les différentes marchandises, tant pour l'importation que pour l'exportation. Ces modes d'emballages étant pour ainsi dire traditionnels, les expéditeurs feront bien de s'y conformer :

*a*) Importations :

Sucre en pains : en sacs (*hhenachi*) de même nature que les sacs de blé. Un sac renferme 22, 24, 26 ou 28 pains et pèse de 56 à 60 kilos ;

Café : en sacs (*khenachi*) de poids variable ;

Clou de girofle, cannelle et autres épices : en petits sacs ;

Musc, et différents parfums : en petites caisses solidement clouées ;

Fils, cotons, laines et soies non tissées : en ballots (*bala*) de toile d'emballage (*khich*); le ballot a 10 kilos ;

Papier : en ballots (*bala*) enveloppés de papier fort et ficelés (*rezoum*) ;

Etoffes et tissus divers : en ballots de toile d'emballage (*khich*). (Les cotonnades anglaises viennent en énormes ballots de 15 à 20 quintaux ; c'est le *qebbal* dans les ports de mer qui les divise et les répartit en charges dé chameaux (*ferda*).

Bougies : En caisses (*cendouq*) de dimensions variables, suivant la commande ;

Verrerie, porcelainerie, fers émaillés : en caisses ou en tonneaux ;

Marbres : en caisses à claire-voie avec ferrures autour ;

Peintures et vernis : en petites caisses avec ferrures autour et aux coins ;

Riz et autres légumes secs : en sacs (*khenacht*) :

Liquides : les bouteilles en caisses très soigneusement emballées et très solides ; les tonneaux ne doivent pas avoir de trop grandes dimensions (leur contenance ne doit pas dépasser 100 litres) ; les bonbonnes doivent être de verre très épais et abritées par de forts paniers d'osier jusqu'au col ;

Thé : en petits sacs emballés dans des caisses solides ; tout le reste s'emballe en caisses, avec plus ou moins de soins, suivant la fragilité des articles.

*b*) Exportations :

Peaux de chèvres : en ballots (*ferda*) de 20 à 40 peaux empilées et liées ensemble, sans enveloppe. Un chameau porte 5 *ferda* de peaux (environ 250 kilos).

Cuir de bœuf : en ballots (*ferda*), dans les

mêmes conditions que ci-dessus. Un chameau porte 3 *ferda* de peaux de bœuf (200 à 250 kilos) ;

*Zouan* (ivraie) : en sacs (*khenachi*). Il y a 2 sacs pour une charge de chameau (le sac pèse un peu plus d'un quintal français) ;

Poil de chèvres : en ballots (*khich*). Il y a 2 *khich*) par chameau (le *khich* pèse environ 120 kilos).

Terre argileuse (*r'asoul*) à savon : en sacs (*khenachi*). Deux sacs par charge de chameau.

Laines : en ballots de toile d'emballage (*khich*) ;

*Tigentecht* (pirette) : en sacs (*khencha* pl. *khenachi*) ;

Dattes : en petites caisses, où les dattes sont superposées en couches séparées par des feuilles de papier. Ces petites caisses sont elles-mêmes accumulées en ballots et enveloppées dans de la toile d'emballage ;

Babouches : en ballots très soigneusement enveloppés et attachés ;

Tissus divers : en ballots (*khich*) ;

Tout le reste s'expédie, d'ailleurs, en sacs ou en ballots de toile d'emballage. Les *Fasi* n'en voient rien en caisses (sauf les dattes) ; leurs produits, d'ailleurs, ne le nécessitent pas.

Les caisses doivent être solidement clouées ; les sacs et ballots très soigneusement cousus. Inutile d'y ajouter des ficelages en cordes : les muletiers ou les chameliers s'approprieraient les cordes.

## CHAPITRE VII

### Renseignements commerciaux

Il faut distinguer à Fez le commerçant en gros (*mesoueq* ou *tajer*) du boutiquier (*h'ouanti*) ou débitant au détail. Nous aurons, d'ailleurs, l'occasion de revenir sur cette distinction dans la

deuxième partie de ce rapport. Le premier seul est intéressant pour les exportateurs ou importateurs : c'est pourquoi je donne ci-dessous une liste aussi exacte que possible des différents commerçants de la Medina qui s'occupent d'importation et d'exportation en gros. Les intéressés pourront peut-être en faire leur profit :

§ I. — Importateurs de cotonnades, laines et soieries ; exportateurs d'articles de fabrication locale (babouches, haïks, etc.), ayant plus de deux millions de capital (en pesetas) :

Si Sliman Esqali.
El Hadj Abd er Rahman el Helou.
El Hadj Taleb el Azreq et son frère Mohammed el Azreq.
El Hadj Omar Tazi (favori actuel du Sultan).
Si Mohammed Cheikh Tazi (ministre des finances).
Mohammed Tazi (frère des précédents).
Mohammed ben el Mekki Tazi (neveu des précédents).

§ II. — *Mesoueqin* (commerçants en gros du même ordre que ceux que nous venons de voir) ayant plus d'un million de capital (en pesetas) :

Abd el Ouahab Tazi (oncle des frères Tazi).
Si Mohammed ben el Mati Tazi.
El Hadj Mekki ben Abd Allah.
Si Mohammed bel Abbas Qebadj.
El Hadj ben Abd er Rahman ben Nani es Semirès.

§ III. — *Mesoueqin* ayant plus de 500.000 pesetas de capital :

El Hadj Madani Tazi.
El Hadj ben Nacer ben Djeloul.
Si Mohammed et Touizi.
El Hadj el Mehdi el Helou.
Si Mohammed ben el Hadj Kaddour Berada.
Si Mohammed ben Abd el Kader Bennis.
El Hadj Mohammed ben Ahmed Bennis.

§ IV. — *Mesoueqin* ayant un capital de 100.000 à 500.000 pesetas :

El Hadj ben Nacer el Helou (250.000).
Si Edris ben Zekour (300.000).
El Hadj Mohammed Qessous (250.000).
Taher ben Nani es Smirès (400.000).
El Hadj el Arbi Berada (250 000).
Si Ahmed el Amrani et son fils Si el Rali (300.000).
El Hadj Taher ben Lamin (150.000).
Abd er Rahman ben Lamin (100 000).
El Hadj Abd el Hadi Raleb (250.000).
Si Mohammed ben el Mehdi ben Nani (100.000).
Si Mohammed ben Abd el Ouahab Bennis (100.000).
El Mekki ben Choukroun (100 000).
El Hadj Abd es Selam Berada (250.000),
El Hadj Rami Diouri (150.000).
Si Mohammed ben Abd es Selam el Helou (400.000).
Si Mohammed ben Abd Allah (150 000).
Si Hadj Abd el Kerim ben el Arbi Bennis (100.000).
Si el Arbi el Helou (300.000).
Si Abd es Selam Merrakchi (100.000).
Si Mohammed ben Taher Cheraïbi (350.000).
Si Mohammed ben Thabet.
Mouley Ali el Qeciri.
El Hadj Mohammed Zemrani.
El Hadj Edris ben Djeloul.
El Hadj Ahmed ben Abd el Kader Berada.
Si Mohammed ben el Arbi Berada.
El Hadj Mohammed ben el Bedaoui Berada.

§ V. — *Mesoueqin* ayant un capital au-dessus de 50.000 pesetas :

Si Abd el Ouahab ben Taleb (50.000).
Si Mohammed ben Zakkour (75 000).
Chérif Khamsa Sqali et Si ben Nacer Sqali (50.000).
Si Mohammed ben Mohammed el Helou (50.000).
Si Abd el Kerim ben Melih (50.000).
Si Abd er Rahman Berada (50 000).
Si Mohammed ben Mohammed ben Zaïd Berada (50.000).
Si Abd es Selam Sqali (50.000).
Si el Haseïn Qitani (50.000).

El Hadj Mohammed Ayouch (50.000).
El Hadj Edris Ayouch (50.000).
Si Mohammed ben Mehout (50.000).
Si Mohammed Berada el Hajoui (60.000).
Si Mohammed ben Yahia Sqali (60.000).

Un grand nombre de négociants musulmans de la Medina sont à la fois importateurs en gros et en demi-gros et commanditaires d'un ou de plusieurs boutiquiers. Au Mellah, il en est de même de certains commerçants juifs ; d'autres, simples boutiquiers, commandent eux-mêmes et directement aux maisons d'exportation en Europe. Je donnerai une liste des négociants de la Medina et du Mellah dans la deuxième partie de ce rapport.

## CHAPITRE VIII

### Coup d'œil d'ensemble. — Conclusion

Comme nous avons pu le voir, on ne peut déterminer que par des chiffres très approximatifs la valeur des importations et des exportations de Fez. Il n'existe, en effet, à Fez, aucun moyen de contrôle officiel, puisqu'il n'y a pas de douanes organisées comme dans les ports de la côte et que certains droits perçus dans la ville, ainsi que nous le verrons plus loin, ne font pas l'objet d'une statistique communiquée au public, ou tout au moins aux consuls.

Un moyen intéressant de se renseigner eût été d'enregistrer minutieusement les entrées et les sorties par le port de Larache pendant la période de dix-huit mois qui vient de s'écouler et où toutes communications commerciales entre Fez et Tanger étaient interrompues. En défalquant la

consommation locale de Larache, chose aisée à déterminer, étant donné le peu d'importance de cette ville; en défalquant en outre les marchandises d'importation dirigées sur El-Ksar et sur Ouezzan, évaluation que M. Michaux-Bellaire, agent consulaire d'El-Ksar, très obligeant et très compétent, aurait pu établir avec beaucoup d'exactitude, on aurait pu avoir des données très sérieuses sur les entrées et les sorties de Fez, qui passaient toutes alors par le port de Larache. Il ne s'est pas trouvé d'homme ou d'organisation pour le faire et pour profiter de cette période si spéciale ; on ne peut que le regretter.

Actuellement, la route de Fez à Tanger par El-Ksar est libre, de sorte que les marchandises prennent la route de terre indistinctement par Larache ou par Tanger. Une évaluation du genre de celle que je viens d'indiquer est plus compliquée dans ces conditions. Elle est possible tout de même, en surveillant scrupuleusement le mouvement commercial des ports de Larache et de Tanger et en déterminant très exactement ce qui vient de Fez et ce qui y va ; au bout d'une année on aurait de la sorte d'utiles renseignements. Pour l'instant, en est obligé de suppléer à ce manque de statistique organisée par les indications des gros négociants de Fez, indications qu'il faut faire contrôler les uns par les autres.

En ce qui concerne le commerce en général, l'insurrection de Bou-Hamara n'a pas produit de changement appréciable dans le courant commercial établi entre Fez et les ports de mer. Elle a, au contraire, beaucoup influé sur le commerce avec l'Algérie par la voie de terre : à tel point qu'elle l'a supprimé complètement. La sécurité de ces régions seule rétablira le courant interrompu, et cette sécurité dépend des mesures de police que le Makhzen devra se décider à prendre, avec ou sans collaboration, pour mettre fin

à une situation qui lèse beaucoup les intérêts algériens.

Les quelques tableaux statistiques que nous avons pu voir au chapitre des exportations nous ont clairement montré que la France ou ses colonies sont le plus important débouché du commerce d'exportation de Fez. Si, outre cela, le commerce de bœufs entre la région de Fez et l'Algérie, qui a été si considérable en son temps, reprenait sa vigueur première, l'Algérie à elle seule pourrait être considérée comme le déversoir principal de la capitale du Maroc septentrional et de ses campagnes. La sécurité des pistes permettrait d'autre part à l'Algérie d'exporter directement sur Fez et les environs des produits locaux ou de manufacture locale encore très prisés au Maroc.

Les situations respectives des différentes nations à Fez, au point de vue du commerce d'importation, ne se modifient pas sensiblement d'année en année. Elles subissent malgré tout quelques changements avec le temps. Tout bien considéré, le commerce français est en voie de progression. Nos produits sont toujours les plus appréciés, quant à la qualité. Nos négociants pourraient, s'ils le voulaient, faire de nouveaux progrès. Ils devraient faire plus souvent visiter Fez par des voyageurs de commerce compétents qui prendraient contact avec les négociants ; jusqu'ici, seules les fournitures à faire au Sultan et au Makhzen ont attiré quelques-uns de nos compatriotes. Outre que ce genre d'affaires est assez limité, surtout en ce moment où la situation financière du monde officiel est embarrassée, quelques maisons bien placées et très au courant de ces sortes d'opérations sont difficiles à concurrencer.

Il y aurait intérêt à rappeler aux commerçants français que Fez n'est pas seulement un centre

d'approvisionnement régional, mais aussi le point de rencontre de toutes les grandes voies de communication du nord du Maroc : la route de Melilla au Rarb par le Rif, celle du Tafilelt et des Beraber (très suivie au moyen âge) avec le Nord, enfin et surtout la vallée de l'oued Innaouen, qui fait communiquer le Cherg et par conséquent l'Algérie avec l'Ouest et le Sud marocain. De sorte que, lorsque des réformes nécessaires auront rendu aux routes de parcours la sécurité indispensable, le commerce de Fez, déjà significatif, prendra l'importance que lui assure la position unique de cette ville au Maroc.

Pour les importations en général, la France tient le deuxième rang (après l'Angleterre, qui tient le premier). Plus des trois quarts du sucre importé à Fez est français. Le reste est belge. Depuis 1900, le sucre autrichien a fait son apparition sur le marché, à la suite de la création d'une ligne de paquebots entre Fiume-Trieste et les ports de la côte marocaine. Il appartient à nos importateurs de sucre de redoubler d'activité pour conserver la prépondérance sur le marché de Fez.

Tous les draps bon marché sont allemands, de sorte que l'Allemagne est le principal fournisseur de draps à Fez. Si nos négociants doivent renoncer à la lutte contre les cotonnades anglaises, il n'en est pas de même à l'égard des draps allemands. Il y a encore quelques années nous occupions la première place pour cet article ; depuis, les draps anglais, mais surtout les draps allemands et suisses nous font une rude concurrence. Nos fabricants pourraient regagner le terrain perdu en important des draps moins bons et meilleur marché, légers comme de la flanelle de mauvaise qualité, mais très prisés par la petite bourgeoisie de Fez : ce qui ne les empêcherait pas de continuer à livrer leurs draps

de bonne qualité, estimés par la clientèle aisée.

Actuellement encore, l'Angleterre seule fournit des bougies à Fez (environ 1 million de francs par an). Cet article est de qualité inférieure, en paraffine translucide et molle, qui le rend à peu près inutilisable en été lorsque la température dépasse 40°. Les Marocains connaissent ces défectuosités et savent qu'il y a des produits courants de fabrication meilleure, en France notamment; ils seraient heureux de trouver sur leur marché des bougies françaises dans les mêmes conditions. Mais le marché marocain reste fermé aux bougies françaises parce que nos fabricants n'ont pas voulu modifier leurs calibres pour satisfaire la clientèle du pays.

A Fez, comme ailleurs, nos produits sont appréciés et recherchés. On leur reproche de ne pas se conformer suffisamment aux goûts spéciaux et traditionnels des habitants de la ville et des environs et de coûter trop cher. Pour éviter ce reproche, il suffit de se renseigner et de créer, dans les grandes fabriques, un rayon spécial dit « rayon marocain ».

Dans les débuts de leurs opérations à Fez, les négociants allemands ont été beaucoup plus accommodants que les nôtres en matière de paiement et de crédit; ils ont dû, par suite des nombreuses difficultés que soulève la question des paiements, faire un pas en arrière et se montrer aussi exigeants que les fournisseurs français et anglais. Il ne semble donc pas que nos maisons de commerce aient, sous ce rapport, à modifier sensiblement leurs habitudes. Mais elles devraient surtout, — et je me répète intentionnellement — faire visiter plus souvent Fez par des agents consciencieux qui pourraient nouer des relations commerciales et se rendre compte sur place des goûts et des habitudes de la clientèle indigène.

Encore une fois, il est indispensable que nos industriels et commerçants se procurent de nombreux échantillons de l'industrie indigène et des échantillons de l'industrie européenne dont usent les Marocains de Fez (musulmans et juifs). Ils n'auront alors qu'à imiter l'industrie allemande qui approprie constamment les articles qu'elle confectionne aux exigences et aux goûts plus ou moins esthétiques de la population *Fasi* contemporaine. Cette population, comme toutes celles du Maroc, n'admet pas qu'on lui impose *ex abrupto* des modes et des goûts européens. Aussi les fabricants doivent-ils s'en tenir aux produits-types de confection et de manufacture admis par la clientèle locale.

Néanmoins, des essais d'innovation et d'introduction d'articles nouveaux et jusque-là inemployés, pourraient être tentés, prudemment il est vrai, et avec sagacité. Mais une fois qu'un article a obtenu du succès auprès des Marocains, il est utile de ne plus l'altérer ensuite, car la moindre altération alarme le commerçant *Fasi*, traditionnaliste et paresseux d'esprit, inhabitué à juger les choses dans leurs grandes lignes, accoutumé au contraire à examiner les objets dans la minutie de leurs détails et non dans leur valeur propre.

Nombre d'articles sont de provenance européenne (et allemande particulièrement), que les petits commerçants au détail et leurs clients croient être de provenance locale ou tout au moins marocaine, tant ils sont imités avec perfection par les fabricants et tant le type original est maintenu. C'est là le meilleur moyen d'acquérir, sur le marché de Fez, une place prépondérante.

Les mêmes prohibitions d'importation qui frappent les ports frappent, il va sans dire, les villes de l'intérieur du Maroc, Fez y compris. Peuvent s'importer tous les articles européens, exception

fait des suivants, qui sont considérés comme articles de contrebande de guerre : poudre de chasse et de guerre, salpêtre, soufre, plomb, munitions de guerre, armes de tout calibre. Il va sans dire que lorsque ces différents objets ont réussi, par des procédés plus ou moins insolites, à abandonner les cales des navires pour la terre ferme, plus rien ne s'oppose à leur transport par caravanes et à leur introduction dans les différentes villes, puisqu'il n'y a aucun contrôle pour prohiber la circulation de marchandises entrées en contrebande.

De nombreux articles d'importation européenne sont l'objet à Fez de transformations ou bien sont employés comme matière première dans l'industrie indigène. Ces transformations s'opèrent au moyen d'une industrie très rudimentaire et exclusivement manuelle. Or, actuellement, la main-d'œuvre a beaucoup enchéri ; certains ouvriers *Fasi* sont payés comme des ouvriers européens, de sorte que tous les articles de fabrication indigène ont doublé de valeur. L'industrie française peut en profiter dans une certaine mesure. Jusqu'ici, seule l'industrie allemande en a profité. Des agents industriels et commerciaux fixés sur place, représentant soit des maisons privées soit une association coloniale ou économique, peuvent renseigner très utilement les commerçants français sur cette question.

Il est d'ailleurs préférable, pour les maisons de commerce, d'installer à Fez des agences de commission, avec dépôts des échantillons, plutôt que d'établir des entrepôts où les marchandises se défraîchissent en attendant la clientèle, — quand elles ne restent pas pour compte. Les commerçants *Fasi*, en effet, sont très roués : s'ils s'aperçoivent qu'il existe un gros arrivage entreposé d'un certain article, ils s'entendent entre eux pour ne pas en user, de façon à obliger au bout

d'un certain temps le dépositaire à baisser ses prix. Mieux vaut pour l'agent se borner à servir d'intermédiaire et à faire les commandes. Les marchandises arrivent ensuite directement aux destinataires, sans qu'il ait à s'occuper de leur écoulement.

Autre chose serait d'un bazar où la vente se ferait au détail et où les clients abonderaient si les vendeurs étaient musulmans. La plupart des articles européens se vendent, en effet, au détail à un prix ridiculement exagéré. Il n'y a pas de prix fixe. Ce sont toujours des marchandages sans fin entre le débitant et l'acheteur. Si un magasin à prix fixe et raisonnable s'installait pour l'écoulement de toute la pacotille, quincaillerie, verrerie et porcelainerie qui constitue la partie essentielle des ventes courantes, il obtiendrait un rapide succès. De plus, en obligeant les petits boutiquiers à baisser leurs prix, il assurerait à ces sortes d'articles des achats plus fréquents, et par suite un débouché plus grand.

Nous avons vu ci-dessus une liste assez nombreuse de gros commerçants de Fez. Parmi eux il en est plusieurs qui sont soit Tlemcéniens d'origine, soit protégés ou même naturalisés français. C'est de préférence à ces trois catégories de négociants que les Français devront s'adresser; ils trouveront avec eux plus d'accommodements et un accueil plus cordial qu'auprès des *Fasi* purs. Les plus importantes familles commerçantes de *Tlemsani* (Tlemcéniens) sont les suivantes:

Oulad el Baroudi;
Oulad Mokri;
Oulad Zenagui;
Oulad Mehjoub;
Oulad Medelsi;
Oulad Angoud;
Oulad el Qaïci;
Oulad ben Othman,

**Oulad ben Qebil;**
**Oulad ben Aïad.**

Les principaux Marocains (musulmans) sujets français sont les suivants :

Si Mohammed ben Thabet (de Tlemcen);
Si Hammadi el Oujdi;
El Hadj Brahim Sousi (citoyen français, non algérien);
Mohammed ben Nounich (Mostaganémois);
Si Mohammed Sbaïhi (d'Alger).

On pourra d'ailleurs, en s'adressant au consulat de France à Fez, obtenir la liste des protégés français de cette ville (musulmans et juifs), avec des indications sur leurs attributions spéciales.

J'ai recueilli d'utiles renseignement sur le commerce qui se faisait entre Fez et l'Algérie par la voie de terre en 1901 et surtout sous le règne de Moulay Hassan. Pour éviter les répétitions, je renvoie sur ce sujet à l'intéressant rapport de M. Augustin Bernard publié par le *Comité du Maroc* (p. 117 à 122). D'ailleurs, il ne sera intéressant de revenir là dessus que lorsque la sécurité sera rétablie.

Somme toute, l'extension du commerce extérieur à Fez, comme dans le reste du Maroc, est assujettie aux plus ou moins grandes facilités locales qui entourent ce commerce, et dépend aussi des efforts individuels qui seront faits par les maison européennes (nous espérons des maisons françaises) pour favoriser une pareille extension. Ces efforts représentent peut-être des sacrifices préalables ; mais dans un pays tel que le Maroc, une certaine hardiesse est de mise ,si on veut améliorer, c'est-à-dire transformer le régime commercial et économique.

---

DEUXIÈME PARTIE

# COMMERCE LOCAL

## CHAPITRE PREMIER

### La « medina » ou quartier commerçant

Le véritable quartier commerçant ou *medina*, à Fez, se trouve à Fas-el-Bali, ou « vieux Fez ». Il entoure la mosquée de Mouley-Idris, sanctuaire inviolable et sacré, dont les non-musulmans ne peuvent approcher ; de sorte que certaines rues adjacentes, remplies de boutiques, ne peuvent être parcourues par les Européens. Si ces derniers veulent s'entretenir avec les marchands de ces artères interdites, ou avoir avec eux des rapports commerciaux, ils doivent les faire appeler par un indigène musulman, et la conversation ne peut avoir lieu que sur la limite du territoire sacrilège.

En fait, chaque quartier de Fez possède des *souks* ou ruelles marchandes où les ménagères peuvent s'approvisionner au jour le jour de denrées alimentaires (épicerie et comestibles) ; mais la véritable cité commerçante, le cœur actif de Fez, où se concentrent, en gros et en détail, les marchandises de fabrication locale et de provenance européenne, se trouve dans la partie nord-est de

*Fas-el-Bali*, appelée El-Andalouç, et comprend les quartiers de Sara, de Qettaniin, de Qaraouïn et de Blida.

Cette agglomération d'affaires peut se situer entre le quartier de Fondaq-el-Ihoud au nord, le pont de Baïn-el-Medoun à l'est, le quartier de Qettaniin au sud,et celui d'Aïn-el-Khil à l'ouest.La superficie comprise forme un trapèze d'environ 20 hectares. Les produits les plus divers se trouvent agglomérés dans cette partie de la ville.

De même que dans toutes les villes musulmanes, chaque industrie, chaque commerce a sa rue spéciale, étroite et tortueuse, où s'alignent des échoppes uniformes, élevées d'un mètre à un mètre cinquante au-dessus du sol. Accroupi sur un petit tapis ou sur une peau de mouton, le marchand ou l'industriel se livre sans mot dire à son petit métier, ou bien attend nonchalamment le client. Jamais l'acheteur ne pénètre dans ces réduits qui tiennent lieu de « magasins ». Il reste devant, dans la rue, et parlemente, arrêté par le bas-côté de la boutique, avec le marchand. En cas de pluie ou de soleil ardent, le client, comme on le voit, est le moins bien partagé. On raconte, à ce sujet, une anecdote assez amusante à Fez :

« Un jour, un *djebali* (paysan de la montagne), « se présenta devant la boutique d'un épicier *fasi* « (de Fez), et lui demanda de la cannelle. L'épi- « cier, dont la provision de cannelle était épuisée, « fit semblant d'en chercher, et cela pour jouer un « bon tour au djébali, car il commençait à pleu- « voir. Ce fut bien vite une véritable averse qui « inonda les épaules du paysan, tandis que le « vieux Fasi, en riant dans sa barbe, continuait à « fureter dans ses petits tiroirs à la recherche d'une « épice introuvable. Le djébali comprit bien vite « et, pour se venger, passa son long bâton dans « l'encolure de sa djellaba, et fit coïncider l'extré- « mité supérieure du gourdin avec la gouttière

« extérieure de l'échoppe, tandis qu'il plongeait le « bout inférieur dans un sac de poivre rouge. « L'eau dégoutta le long du bâton et coula dans la « rue à travers le sac, rougie par le poivre rouge « qu'elle désagrégea, et dont elle fit une bouillie. « — Regarde donc, dit le djebali au Fasi, en lui « désignant la coulée rougeâtre qui serpentait sur « le pavé de la rue, la pluie a été si forte qu'elle « m'a blessé au dos et que le sang a jailli de mes « épaules. » Le Fasi comprit d'un coup d'œil et ne « dit mot ; il congédia son client d'un geste et se « promit bien de ne plus se moquer d'un djebali. »

Certaines ruelles sont abritées par des voûtes ou des demi-voûtes, ou encore par des toits en planches. Mais ce confortable n'existe qu'à la *Qaïçaria*, dont nous aurons à nous occuper plus loin. Ailleurs, elles sont quelquefois recouvertes par un toit de roseaux disjoints : ce qui n'abrite qu'imparfaitement les passants contre la pluie ou le soleil.

Le petit négociant n'habite pas dans l'immeuble où se trouve sa boutique, simple case cubique et exiguë où il reste le jour au milieu de ses marchandises entassées. Le matin, il y arrive vers 8 ou 9 heures, ouvre la porte, qui se rabat de haut en bas, et s'asseoit là en attendant la clientèle. Souvent, aux heures de prières et surtout à l'*âcer* (prière de 3 heures après midi), il ferme boutique pour se rendre à la mosquée. Le soir, il quitte ce réduit au coucher du soleil. Seuls, les marchands de denrées comestibles restent ouverts jusque vers 9 heures, et disposent dans leurs petits magasins des lanternes à bougies qui éclairent d'une façon assez pittoresque les ruelles étroites.

Les boutiques des souks sont en général biens *habous*. Quelques-unes seulement appartiennent à des particuliers. Elles ont en général des dimensions uniformes : 1 m. 50 de large, 1 m. 50 de profondeur, 2 mètres de hauteur (du plafond au parquet, qui est lui-même surélevé à plus d'un

mètre au-dessus de la rue). La porte est composée de deux battants en bois massif qui se rabattent de haut en bas et de bas en haut. Celui du bas se rabat sur le mur, entre le sol de la rue et celui de la boutique. Celui du haut se relève en auvent, maintenu dans sa position inclinée par un étai en bois. Si le marchand s'absente seulement pour quelques instants, il se borne à relever le panneau du bas. La fermeture consiste en un verrou massif d'acier, maintenu par un énorme cadenas.

Les négociants en gros sont établis dans des entrepôts ou *fondak*, grandes cours pleines de marchandises autour desquelles s'ouvrent des chambres au rez-de-chaussée et au premier étage. Quant à la classe des petits boutiquiers, elle est fort nombreuse à Fez. La difficulté des communications avec Tanger et les autres villes de la côte, ainsi que le prix des transports, lui ont conservé toutes les industries locales que les importations européennes ont diminuées ou détruites dans les différents ports.

La vie commerciale intense est concentrée tout entière dans les rues avoisinant le sanctuaire de Mouley-Idris et la mosquée de Qaraouïn. Chaque souk ou rue marchande porte le nom de la marchandise qui s'y débite. Certains endroits de la cité commerçante sont occupés par le bric-à-brac (comme les savetiers, par exemple). Le centre des affaires, appelé *oust el medina*, qui se trouve autour des deux grandes mosquées de Fas-el-Bali, est plus spécialement affecté aux marchandises d'origine européenne. Les trois principaux points d'attraction sont : la *Qaïçaria* où on trouve les tissus, l'*Attarin* où on se procure les épices, les parfums, la bimbeloterie de bazar, et *Bab-Mouley-Idris*, où se vendent les verres et cristaux, la quincaillerie et les articles de ménage émaillés. La Qaïçaria comporte un certain nombre de ruelles enchevêtrées qui débouchent sur une longue artère, droite et

relativement large : le *Souk-el-Attarin*. Elle est située au N.-O. du sanctuaire de Mouley-Idris, qu'elle touche par un côté. Elle se compose de couloirs silencieux où les boutiques s'alignent abritées du soleil par une toiture en bois qui recouvre ces couloirs. Seuls, les piétons ont accès dans ces artères. D'énormes barres en bois transversales ferment à mi-hauteur tous ces couloirs sur le Souk-el-Attarin, pour empêcher les cavaliers et les bêtes de somme de pénétrer dans la Qaïçaria. Les piétons doivent se baisser pour passer sous ces barres en bois. Toutes ces ouvertures sur l'extérieur se ferment, le soir et les jours de grandes fêtes, par des portes massives. Les boutiques sont toujours ouvertes, sauf les trois grands jours fériés de l'année.

Parmi les boutiquiers *(h'ouanti)*, les uns sont simplement marchands au détail *(qechchar)*, et d'autres, en même temps, commerçants en gros *(mesoueq)*, et possèdent des dépôts de marchandises dans les fondaks. La clientèle de la Qaïçaria est surtout féminine, car on y vend seulement des tissus d'importation européenne. Les détaillants débitent les coupons par *qala*, sorte de règle en bois qui a environ 0 m. 54. Inutile de dire que le prix fixe n'existe nulle part et que le marchandage, entre commerçant et client, est de règle. Les étoffes et tissus qui sont en vente à la Qaïçaria ont été énumérés au chapitre de l'importation, dans la première partie de ce rapport. Les soieries, les draps et les cotonnades imprimées ne se vendent que là. Tous ces articles, quand ils sont neufs, se vendent dans la boutique, au détail, et jamais à l'encan.

La Qaïçaria a un certain nombre d'annexes ou au moins de petits marchés spéciaux qui y sont enclavés. Tel est par exemple le *Souk-el-Marqtan*, ou « marché aux fripiers ». Il se compose de deux ruelles à angle droit où les boutiquiers ne vendent que des étoffes usagées. Le matin, l'aspect de ce souk ne manque pas de piquant. Sur une petite

place exiguë, à partir de 9 heures, des femmes de condition modeste viennent s'accroupir en rangs d'oignons et tiennent sur leurs genoux des paquets de hardes que la clientèle examine et marchande. A 11 heures, la vente à l'encan commence ; les crieurs aux enchères circulent dans la foule en vociférant et offrent les étoffes que leur ont confiées les boutiquiers et les femmes venues isolément. A midi, la vente à la criée cesse. C'est dans ce marché que les Européens de passage arrivent à découvrir de vieilles étoffes et de vieilles broderies qui ont quelquefois une réelle valeur.

Le *Souk-en-Nokra* (marché de l'argent), où se tiennent les bijoutiers et orfèvres, est également enclavé dans la Qaïçaria. Là, les boutiquiers (tous musulmans, naturellement, comme tous les commerçants de la *medina*), tiennent en réserve un certain nombre de bijoux déjà portés, qui leur sont confiés par leurs propriétaires. Les quelques bijoux neufs proviennent du *Mellah*, où ils ont été fabriqués par des orfèvres juifs. Le *ciar'* (bijoutier) du Souk-en-Nokra ne fabrique pas lui-même. Les bijoux sont vendus dans la foule par les crieurs aux enchères. Il n'y a guère que les Européens qui viennent acheter directement au boutiquier. Chaque marchand joaillier détient une petite balance et des poids qui lui servent à fixer la valeur des perles, des pierres précieuses et des bijoux d'or et d'argent.

Un certain nombre d'autres souks sont contigus à la Qaïçaria et forment corps avec ce quartier si original. Chaque souk prend le nom de la corporation qui y est établie. Le *Souk-el-Haïk* (marché des haïks) est attenant à la Qaïçaria. C'est une sorte de place couverte entourée de boutiques. On n'y pénètre qu'à pied ; l'ombre et le silence y règnent. Les marchands y vendent toutes les étoffes de laines tissées sur place par les *derraza* (tisserands), par l'intermédiaire des *dellal* (vendeurs à l'encan).

Les enchères ont lieu de midi à trois heures, entre celles du Souk-el-Marqtan et celles du Souk-es-Sobat. En dehors de ce moment spécial, les clients achètent directement aux boutiques. Ils y trouvent aussi des cotonnades blanches originaires d'Angleterre et des laïnages blancs d'Algérie, qui sont censés être de fabrication locale. Là, les tissus ne se vendent plus à la *qala* (coudée), mais à la pièce ou haïk.

Le *Souk-es-Sobat* (marché de la cordonnerie) se trouve à proximité. Là, le petit client vient acheter isolément aux boutiques, pendant les heures de calme, la paire de *belr'a* (chaussure indigène) qui lui convient. Mais tous les jours entre 3 et 4 heures, la vente aux enchères a lieu pour les acheteurs en gros, qui exportent dans tout le Maroc et dans les pays musulmans voisins. Les crieurs mettent aux enchères des lots de 4, 6, 8 et 10 paires que leur confient les cordonniers. Ceux-ci ont des boutiques dans le Souk, mais ne fabriquent pas sur place ; leurs ouvriers en cordonnerie sont disséminés dans la ville, dans des ateliers attenant aux différents fondaks. Les *dellal* (vendeurs à l'encan) distinguent les lots de *belr'a ben nâl* (chaussures à deux semelles) des lots de *belr'a bi nâl ouahed* (avec une seule semelle).

Le *Souk-el-Herrarin* (les marchands de soie) est une ruelle où la soie venue d'Europe se vend en écheveaux. Les particuliers, mais surtout les tisserands et les brodeuses, s'y approvisionnent. Les soies ne sont pas teintes. On les teint sur place chez les *cebbar'in* (teinturiers).

Nous avons vu que la Qaïçaria et les Souks adjacents débouchent tous sur le *Souk-el-Attarin*, longue rue couverte, qui ne manque pas de pittoresque grâce à la variété des marchandises entassées dans les boutiques. Cette longue rue est très mouvementée, parce que les cavaliers et les bêtes de

somme y peuvent circuler. Le Souk-el-Attarin n'est pas, comme celui de Tunis, uniquement réservé à la vente des parfums. En fait, les *Attarin*, dont le nom signifie littéralement « parfumeurs », sont plutôt des épiciers, — des épiciers qui ne débitent ni beurre, ni huile, ni miel, ni savon (marchandises monopolisées par les *beqqalin)*, — mais qui vendent en dehors de cela tout ce qu'on doit trouver chez les épiciers, et bien d'autres choses encore (objets de bazar, papeterie, parfums, etc.). Les *âttarin* sont de petits bourgeois qui tiennent eux-mêmes leurs boutiques, sans employés. Ils sont exempts du *nekas* (1).

A proximité de Mouley-Idris et contiguës à la fois à la Qaïçaria et au Souk-el-Attarin, se trouvent des ruelles commerçantes comme *El-Fekhkharin* (les potiers), où on vend de grandes variétés de poteries vernissées, produit de l'industrie locale ; *Fondak-en-Nejjarin* (fondak des menuisiers), qui consiste en une placette sur laquelle débouche une sorte de hall allongé où travaillent les menuisiers et les charpentiers ; *Bab-Mouley-Idris*, ruelle qui part de Fondak-en-Nejjarin et qui aboutit à la mosquée sacrée. Les Juifs et les Européens ne peuvent franchir que la première moitié de cette artère ; au delà commence la zone inviolable où seuls des musulmans peuvent pénétrer. Cette zone est d'ailleurs assez élastique. Alors qu'il y a quelques années, il était à peu près interdit à un Européen de circuler dans Fas-el-Bali, réputée ville sacrée, peu à peu des accommodements ont diminué de plus en plus le coin de terre qui, autour de Mouley-Idris, ne doit pas être foulé par des profanes. A Bab-Mouley-Idris se vendent les articles de ménage et la quincaillerie (batterie de cuisine, verres, cristaux, etc.).

Dans la même zone se trouvent un certain nom-

---

(1) Voir plus loin le chapitre des " Impôts de commerce).

bre d'autres marchés. Un peu au nord de la Qaïçaria, le quartier de *Sara* concentre tous les matins les poules, les œufs, les lapins, le gibier, destinés à cette partie de Fas-el-Bali. On y vend aussi la farine et la semoule. Près de la mosquée de Qaraouïn, au milieu de vastes immeubles où s'accumulent les fondaks et les *dar es selâa* (entrepôts de négociants en gros), on rencontre les libraires *(biaïn el ketoub)*, les relieurs *(seffarin)*, le *Souk-Chemâïn*, où de nombreux boutiquiers débitent des fruits frais et secs. A l'est de Qaraouïn, dans la direction du pont de Beïn-el-Medoun, se trouvent les *ceffarin* (chaudronniers et ouvriers en cuivres). Près de là se trouve le *Souk-el-Fehem* (marché au charbon), qui se tient dans un fondak. Les *bradâïn* (fabricants de selles, bâts et brides) travaillent dans une rue du même quartier : ce sont des gens originaires du Tafilelt.

Il y a aussi le *Souq-es-Seqatin* (rue des brodeurs de harnais), les trois rues des *Heddadin* (forgerons), qui se trouvent entre Qaraouïn et l'Oued-el-Kebir. Dans une ruelle adjacente, on rencontre les *zenaïdia* (armuriers), auprès d'une voûte obscure appelée *Bab-Sensela*. Non loin du Souk-el-Fehem, sur une petite place appelée *Rahbat-ez-Zebib*, on vend du bois de chauffage et de construction.

A proximité du quartier de Sara, à *Rahbat-el-Qis*, on trouve des légumes frais, du sucre, des œufs et des pigeons vivants (dont les habitants de Fez font une assez grande consommation). A *Qebib-en-Noqeç*, dans le voisinage, on débite aussi du sucre, du thé et des légumes ; à *Gouthia*, on vend du sel, de l'huile et du poisson. C'est dans ces marchés à comestibles que se trouvent disséminés les *beqqalin*. Le *beqqal* est un épicier d'une catégorie un peu spéciale, toujours originaire du Sous, qui ne vend que du savon mou, du miel, de l'huile et de la graisse. Il y en a cependant qui se sont fait une spécialité de légumes, sucre et thé.

Ces deux catégories de marchands se retrouvent partout et dans tous les quartiers de Fez. Il y en a à *Sidi-Moussa*, à *Ras-Cherratin*, à *Bab-Sensela*, à *Nekhkhalin*, à *Talâ* (extrémité ouest de Fas-el-Bali), à *Cherabliin* (entre Talâ et le quartier d'Aïn-el-Khil), à *Qentrat-bou-Arous*. Dans le quartier de *Kettaniin*, nombreux sont les marchands de légumes, sucre et thé, et les bouchers *(guezzarin)* ; il en est de même près du pont de Recif (sur l'Oued-el-Kebir). A *Ceffah'*,on vend les mêmes denrées et, en outre, du pain et des beignets. (*Ceffah'* se trouve près de la mosquée El-Andalouç.) Toutes ces ruelles marchandes sont très mouvementées, surtout aux heures de repas ; on y trouve des quantités de négresses qui viennent y faire des provisions pour les maîtresses de maisons.

A *Aïn-Alou*, continuation à l'ouest de la rue des *Attarin*, on vend, dans les mêmes boutiques, des *zâboulat* (sacoches en cuir rouge) et des *koumiat* (poignards) ; un peu plus loin se trouvent les échopes des *guetarnin*, qui tiennent à la fois du goudron et des chaînes. Les *semmarin* (maréchaux-ferrants) sont disséminés. Les boulangers *(khabbazin)*, qui tiennent boutique, vendent de la farine et du pain. Ils sont également éparpillés dans les différents quartiers. On trouve aussi des *Attarin* (épicerie et articles de bazar) disséminés : on les appelle *Attarin me ferreqin* (dispersés), pour les distinguer du *Souk-el-Attarin-el-Kebira*.

Les *terrafin* (savetiers), originaires du Tafilelt, occupent sur l'Oued-el-Kebir, le pont des Terrafin et une ruelle dans le quartier de Cherabliin. Le quartier de Qettaniin est très commerçant, mais on y trouve surtout des entrepôts de marchandises. Les *cebbar'in* (teinturiers) occupent une rue qui se trouve à proximité du Souk-eç-Cefarin. A *Ras-Ciarin*, tout près du quartier de Cherabliin, travaillent les *ciarin*, fabricants de *rerabil* (tamis en soie).

Les commerçants de Fas el Bali sont des gens d'affaires très entendus. Le négoce est, d'ailleurs, très en honneur à Fez dans ces milieux marchands. Les musulmans et les maures en particulier (les *Fasi*, dans le propre terme du mot), y ont acquis une grande habileté pratique. Leur liberté commerciale que rien n'entrave, ou à peu près, leur donne sur ce point une grande supériorité sur les juifs du Mellah.

Certes, les importations européennes jouent dans le commerce local un rôle qui devient de jour en jour plus prépondérant ; mais, dans le vieux Fez, ce commerce local est resté jusqu'à aujourd'hui entre les mains des indigènes musulmans. La vente au détail de Fas el Bali est le monopole des Marocains, et ils ne souffriraient pas qu'un juif ou un Européen vienne s'installer au milieu d'eux pour les concurrencer. Les israélites sont loin, d'ailleurs, d'occuper à Fez, dans leur Mellah, la place qu'ils occupent dans les villes de la côte et à Merrakech. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet à propos du Mellah. Les citadins de Fez sont beaucoup plus prévoyants et habiles que les bédouins de Merrakech, par exemple. Ils aiment le commerce et y font preuve de remarquables aptitudes. En réalité, ils composent l'aristocratie et la véritable classe dirigeante de la ville. Ils s'introduisent sans difficulté dans le Makhzen, où ils jouent un rôle important comme *oumana* des douanes : ce qui ne les empêche pas de continuer leur commerce et d'y prospérer.

Les deux annexes les plus curieuses à visiter pour un Européen, dans ce quartier commerçant, sont sans contredit la *Qaïçaria*, dont les souks rappellent beaucoup ceux de Tunis, et le *Souk-es-Sobat*, partie réservée aux marchands de babouches. Comme je le disais plus haut, les boutiques appartiennent presque toutes à l'administration des habous. On les loue au mois. Cette location con-

siste à acheter la clef de la boutique au locataire occupant. On peut aussi les louer. Le boutiquier achète une clef de 5.000 à 25.000 pesetas, suivant l'importance du local, et aussi suivant sa situation favorable ; il peut louer, au tenancier de la clef, de 50 à 100 pesetas par mois. En outre, il doit payer aux habous de 2 pes. 50 à 5 pesetas chaque mois. Les boutiques ou plutôt les *mefatih* (clefs) se louent et se vendent par l'intermédiaire des courtiers en immeubles *(semsar)*.

Sauf les tisserands, dont bon nombre possèdent des boutiques dans la *Qaïçaria* et dans les souks annexes, les fabricants ne font pas eux-mêmes la vente de leurs produits. Ils se contentent de les livrer aux principaux marchands ou de faire vendre à la criée. Tout marchand tient ses comptes avec beaucoup de régularité et inscrit méthodiquement ses opérations sur ses livres, tant pour son usage personnel que pour avoir des preuves écrites à fournir en justice, s'il a une contestation commerciale. Les livres de commerce sont les suivants :

*Konnach ded dakhel :* livre des entrées.
*Konnach del kharej :* livre des sorties.
*Ioumia :* journal.
*Konnach del ousekh* (ou *teboïdha*) : livre de brouillons, brouillard.
*Konnach del qobia :* copie de lettres.

Le petit boutiquier ne possède souvent pas la série complète ; mais le marchand en gros ou en demi-gros utilise toute cette série de registres.

Le négociant de Fez opère toujours de sang-froid et avec un calme imperturbable ; il attend stoïquement le client au fond de sa boutique et ne cherche pas à l'attirer par les moyens artificieux qu'emploient les commerçants d'Europe. Il semble se déranger à regret quand on vient lui acheter et n'essaie jamais de détourner un client de chez un

confrère ou chez un voisin. Si, dans la Qaïçaria, par exemple, un client vient trouver Mohammed, marchand de drap, et se heurte à la boutique fermée, le voisin, Abd-el-Kader, qui est aussi marchand de drap, lui fera prendre patience, lui indiquera où Mohammed est allé, à quelle heure il doit revenir, mais ne songera pas à offrir au client la marchandise dont il a besoin.

Ce sont des gens à mœurs douces qui évitent autant que possible les différends et les contestations, et qui se complaisent dans cette existence apathique des souks, où, en dehors des heures de criée aux enchères, les ruelles sont paisibles et silencieuses. C'est au milieu de l'après-midi, avant la prière de l'*âcer*, que la Qaïçaria, le Souk-es-Sobat et le Souk-el-Haïk sont pittoresques et animés, au moment des ventes à la criée où les *dellal*, promenant leur marchandise qu'ils élèvent en l'air en criant les enchères, peuvent à peine circuler au milieu de la foule d'acheteurs et de curieux.

Plus tard, quand approche l'heure du Moghreb (6 heures du soir), chacun reprend le chemin du logis. Les juifs se hâtent pour atteindre le Mellah avant la tombée de la nuit. Les musulmans, moins pressés, se dispersent dans les rues tortueuses de Fas el Bali. Leurs habitations sont parfois assez éloignées du quartier commerçant de la Medina. Ils aiment tenir leur existence privée à l'écart des yeux indiscrets, et ne traitent jamais leurs affaires dans la maison où ils habitent. Dès le coucher du soleil, à part les carrefours où se débitent les provisions de bouche, où les gargottiers font cuire en plein vent leurs fritures âcres, le quartier des affaires devient silencieux et désert, et les portiers ne tardent pas à fermer les portes massives de la Qaïçaria et du Souk-el-Attarin, qui ne se rouvriront que le lendemain, au lever du soleil.

# CHAPITRE II

## Administration économique
## Institutions commerciales

### § I. — Le mohtaseb.

A Fez, comme dans les autres villes du Maroc, la vie économique est contrôlée par un haut fonctionnaire, le Mohtaseb, qui, dans le protocole administratif de la ville, vient immédiatement après les deux pachas de Fez et le grand cadi. C'est le sultan qui nomme le Mohtaseb de Fez. Ce fonction naire ne reçoit aucun traitement, mais sa charge lui rapporte de très gros bénéfices. Il est obligé de l'acheter très cher et de faire chaque année des *hedyat* (cadeaux en espèces) au Makhzen. Au point de vue économique, il est chargé de surveiller les corporations ouvrières et les marchés. Ses attributions sont, d'ailleurs, assez élastiques. La population le surnomme *el-fedhouli* (l'indiscret), car il peut, à son gré, intervenir à tout ce qui a trait au commerce d'alimentation et aux industries locales.

Précisément parce qu'il ne perçoit point de traitement et qu'il achète sa charge fort cher, il est désirable que le Mohtaseb, pour la stabilité des transactions, soit un homme d'une honnêteté scrupuleuse. Sa *beniqa* ou « loggia » se trouve devant sa maison, près de Souiqet-ben-Safi, dans le vieux Fez. Il siège là en permanence pendant la journée. Il fixe tous les jours à son gré la valeur marchande des principales denrées, en se basant sur le cours des ventes à la criée. C'est ce qu'on appelle la fixation du *sâ'r* (cours des marchandises). Une marchandise est *mesâr* ou *machi mesâr*,

suivant que le Mohtaseb a le droit ou non d'intervenir dans la fixation du prix de vente. Les denrées soumises à cette estimation variable sont : le pain, la viande, le charbon, l'huile, le beurre et les beignets.

Tantôt ces fixations sont maintenues pendant un temps assez long, tantôt aussi elles se modifient jusqu'à deux fois par jour. Ces variations dépendent beaucoup plus du caprice du Mohtaseb que des fluctuations de l'offre et de la demande. Le Mohtaseb a le droit de faire emprisonner ses administrés ; il peut encore les punir par la *flaqa* (bastonnade). Mais il préfère encore manifester son courroux par l'abaissement des tarifs des denrées. Pour relever l'estimation, il exige des cadeaux en argent et des taxes arbitraires de la part des commerçants visés.

Lorsque la *Djemâa* (Conseil) d'une corporation nomme un *amin*, elle doit soumettre cette nomination à l'approbation du Mohtaseb. Concurremment avec le pacha de Fas el Bali (ou son *khalifa*), et au choix des parties, il reçoit les plaintes des patrons contre les ouvriers, des acheteurs contre les vendeurs, et réciproquement. Il tranche lui-même les différends ou bien confie aux *amin* le soin de les trancher. Le Mohtaseb surveille, en outre, les fours des boulangers et les bains maures. Il contrôle la qualité des marchandises, veut voir au préalable la viande et la farine qui sont mises en vente.

Les boulangers, qui doivent au Mohtaseb un certain nombre de pains par jour, remplacent ce don en nature par une somme d'argent. Détail spécial, le Mohtaseb *vend* la charge d'amin des *khabbaza* (boulangers). Il retire également un certain bénéfice de la vérification des poids et mesures. Pour ce genre d'opération, il convoque au siège de sa beniqa (au fond d'un long couloir obscur où il siège sur un divan) les boutiquiers qui se servent de

poids et de mesures. Chaque marchand paie une taxe personnelle de 4 à 5 pesetas, et le Mohtaseb poinçonne les différents objets qui servent d'unité de poids et de mesures. Toutes ces unités sont d'ailleurs fausses, et pareille mesure serait inutile si elle n'était une occasion de plus pour le vérificateur de percevoir une taxe nouvelle.

Le Mohtaseb perçoit des bouchers 25 centimes par mouton égorgé. Il a le droit, en outre, de prélever par jour deux livres de viande sur chaque boucher (cette taxe est généralement acquittée en argent). La juridiction supérieure du Mohtasib pèse sur toutes les contestations commerciales ; le plus souvent il les renvoie au jugement des experts choisis par les divers souks. (Il ne s'agit ici que des contestations ouvrières ou relatives aux marchandises d'alimentation locale). Si le Mohtasib se laisse aller à des velléités de spéculations exagérées ou à des exactions, on voit d'ici quelles perturbations dans le commerce de la ville peuvent amener les fantaisies de ce personnage. Il est à peu près libre d'agir suivant son caprice, de sorte que dans une grande ville come Fez, il est, pour une bonne part, une entrave au développement du commerce et de l'industrie.

### § II. — Arbitres de commerce et experts.

Fez a conservé à certains groupements de sa population commerçante et industrielle plus de privilèges traditionnels et de libertés qu'on n'en trouve habituellement dans les autres villes du pays. C'est ainsi que le pacha renvoie devant un jury de négociants un certain nombre de litiges qui lui sont soumis. Les corporations ont des experts qui déterminent la valeur ou la qualité d'un ouvrage en cas de différend ; si besoin est, ils remplissent un rôle d'arbitres. Il y a d'ailleurs des arbitres dans des cas très nombreux : tels sont les

*moualin el ma*, pour les querelles concernant la répartition des eaux ; les *chiaukh en nedhar*, qui interviennent dans les bornages de terrains, etc. Ces organismes administratifs rappellent d'ailleurs beaucoup ce qui existait dans nos villes au moyen âge.

En principe, toutes les affaires commerciales sont jugées par un jury de commerçants qu'on appelle l'*Orf tojar* (la « Coutume des commerçants »), et qui se base seulement sur le droit coutumier et traditionnaliste, non écrit par conséquent. Le Makhzen, représenté en l'espèce par le pacha (gouverneur) de la ville désigne les *tojar* (commerçants) qui doivent constituer l'Orf. Il y en a huit qui sont désignés et présentés au pacha par leurs pairs. Ils siègent au *Fondaq el Attarin* (situé au souk du même nom) et au *Fondaq Rahbat el Qis*.

Le « tojar » est donc un tribunal commercial présidé par le *khalifa* (sous-gouverneur) et composé de notables commerçants. Il a la réputation d'être assez scrupuleusement composé et de se montrer impartial dans les décisions qu'il rend.

Lorsqu'une maison européenne est lasse de voir revenir impayées ses factures et ses traites *(litrat)*, elle avertit son représentant *(oukil)* à Fez, ou, si elle n'en a pas, elle signale directement à son consul ou à son agent consulaire à Fez le débiteur marocain récalcitrant. Le représentant de la maison, s'il existe, se rend de son côté au consulat intéressé. Le consul ou l'agent consulaire essaie u abord, par la persuasion et les bons conseils, d'amener le débiteur à la raison. Si celui-ci résiste, plainte est portée à l'*âmel* (pacha ou gouverneur) ou à son représentant *(khalifa)*, qui envoie un avertissement au débiteur. Celui-ci répond toujours par une explication ou une excuse quelconque (il donne pour prétexte, soit que la marchandise n'est pas arrivée, soit qu'elle était de mauvaise

qualité, soit que l'envoi était incomplet, soit tout autre motif plus ou moins plausible). Le khalifa en appelle alors à l'*Orf* des notables. Les huit négociants qui font partie du jury se réunissent dans leur fondaq des Attarin (ou dans l'autre), si l'affaire n'a pas une grosse importance. Sinon, ils viennent au *Dar el Makhzen*, et siègent dans une galerie située en face de la beniqa du khalifa.

L'*Orf*, la coutume, est loi *mekhaznia* (instituée par le Makhzen) et non *chardïa* (droit écrit). Lorsque les *tojar* ont jugé, ils rendent compte de leur décision au khalifa, qui appelle le débiteur et, s'il est condamné, le met en demeure de s'exécuter immédiatement ; sinon, il le fait jeter en prison. Cependant, on peut lui accorder pour payer un délai de trois ou quatre jours, au terme desquels on l'envoie chercher pour qu'il s'exécute. A ce moment, il est emprisonné au cas d'inexécution, à moins qu'il ne trouve un *dhamen*, qui verse pour lui une *dhemana* (cautionnement).

S'il s'agit d'un *fales* (failli), celui-ci demande le témoignage de 12 personnes. Dans ce cas, les créanciers ne peuvent que demander leur part proportionnelle sur le reliquat de la faillite (après avoir été devant l'*Orf et Tojar*). En général, toutes les contestations commerciales sont jugées par ce droit coutumier.

Les *meqaoumin*, experts, sont deux commerçants (tajar) qu'on invite à estimer la marchandise lorsqu'il y a contestation entre vendeur et acheteur ou entre deux associés.

Lorsqu'un débiteur ne trouve point de *dhamen* (répondant), il peut retarder un paiement en donnant au créancier un *rehen* (gage). Le *rehen* peut être un objet mobilier : natte, tapis, bijou ou acte de propriété. Si le débiteur ne paie pas à terme, le créancier vend le *rehen*, sans autre forme de procès. Mais s'il s'agit d'un immeuble, il faut amener deux experts qui sont des *âdoul* (sortes de notaires)

qui doivent constater l'existence de la dette, la mise en gage de l'immeuble et le délai de paiement accordé, avant que le créancier ne prenne possession de l'immeuble.

Tels sont les principaux cas où on a recours à des arbitres ou experts, sans qu'il soit nécessaire d'aller devant le cadi, qui juge d'après la loi écrite.

### § III. — **Divers**.

L'association commerciale *(cherka)* se fait devant les *âdoul* (notaires). Chacun des associés détient une copie de l'acte d'association. Il y a deux principaux modes d'association commerciale.

L'*anqirad* est l'association en commandite. Le tenancier d'une boutique s'associe à un commanditaire, qui est généralement un gros négociant, et qui lui fournit une certaine somme d'argent. La moitié des bénéfices revient à chacun des deux associés. Quant au capital, il est remboursé peu à peu, suivant des conditions variables, par le boutiquier au commanditaire. En cas de mauvaises affaires ou de déficit, c'est le bailleur de fonds qui supporte la mauvaise fortune : ainsi le prévoit l'acte d'*anqirad*.

La *cherika* est également une association entre un commanditaire et un boutiquier. Mais ici les gains ou les pertes sont supportés de moitié par chacun des deux associés. A chaque fin d'année, le bailleur de fonds demande au marchand, son associé, un *âmel fel h'esab* (règlement de comptes). Un négociant demande également un règlement de comptes à son commissionnaire à la fin de l'année.

Il y a deux sortes de commissionnaires : l'*oukil* ou *semsar* ou *cherik*, et le *qebbal*. L'*oukil* est un mandataire qu'un négociant de Fez a, par exemple, à Oujda ou à Meknès ; c'est un agent, un employé quelconque. On l'appelle aussi *semsar*. Le *cherik* est aussi un commissionnaire dans le même

genre, avec cette différence que cette appellation n'est employée que pour les pays d'outre-mer (Manchester, Marseille, l'Egypte, le Sénégal, etc.).

Le *qebbal*, ou courtier maritime, est un agent-correspondant, installé dans tous les ports du Maroc (à Tanger particulièrement). Le qebbal s'occupe du débarquement et de l'embarquement des marchandises destinées aux négociants de Fez ou expédiées par eux. Il règle les droits de douane, emmagasine les arrivages qu'il livre aux muletiers lorsque ceux-ci viennent charger. Ce courtier est payé très cher (de 1 à 5 rial par balle de marchandise, soit de 5 à 25 pesetas).

Le failli *(fales)* est assez maltraité à Fez. Une fois réglée la situation de ses créanciers avec tout ce qu'on a pu saisir sur lui, il est absolument méprisé par tout le monde, et en quelque sorte désigné du doigt par tous. Le cadi constate l'insolvabilité du *fales* et sa banqueroute, et lui remet un *âdhem* écrit le constatant légalement. Il remet au failli ce papier, qu'on appelle *karet el âdhem*, ce qui le met à l'abri des poursuites de ses créanciers, à condition qu'il ne possède pas autre chose que ses vêtements, et encore ces vêtements ne doivent-ils pas être neufs, sans quoi on les saisirait immédiatement. Quant aux créanciers lésés, ils vont par toute la ville déclarer la faillite de leur débiteur et avertissent les négociants par cette phrase : *Flan telâ âlih zereg* (m. à m., un tel est devenu bleu).

La législation commerciale est faite de coutumes de ce genre beaucoup plus que d'applications du droit malékite usité dans les autres régions de l'Afrique du Nord. La population y est encore très traditionnaliste, et, au point de vue économique, elle se soumet plus volontiers à des règles coutumières, qu'elle ne cherche à s'y soustraire par les faux-fuyants de la procédure écrite.

# CHAPITRE III

## La vente aux enchères

Les *dellala*, ou crieurs publics, sont chargés de vendre à la criée les objets qui leur sont confiés. Ils forment une corporation qui a son *amin* ou chef de corporation. Cet *amin* est nommé par le Makhzen. Il a la surveillance de tous les *dellal* qui sont disséminés dans les différents souks, et il est responsable de l'honnêteté des crieurs publics. Aussi celui qui veut être *dellal* et entrer dans la corporation, doit-il se présenter accompagné d'un *dhamen*, répondant, qui est généralement un négociant aisé. Ceci pour avoir une sauvegarde au cas où, par exemple, un crieur public tromperait un client ou le propriétaire de l'objet confié. Si le candidat ne répond pas à cette condition, l'amin le refuse. Si, au contraire, il fournit un *dhamen*, on l'accepte ; au cas où il tromperait le client, celui-ci se ferait indemniser par l'amin, qui lui-même a un recours régulier contre le répondant.

Le *dhomn* (acte de caution) se dresse devant deux adoul (notaire). Il est ainsi rédigé : « Un tel se « porte garant d'un tel, crieur public. — Fait à « Fez, en date du... » Suivent les signatures des deux notaires. L'amin a toujours sur lui cette constatation écrite, et il s'en sert contre le *dhamen*, si le *dellal* est malhonnête. Le répondant a lui-même recours en justice devant le cadi contre le crieur public pour lequel il avait répondu. Si ce *dellal* est reconnu insolvable, il est traité comme un *fales* (failli), et le cadi rédige contre lui l'*âdhem* ou constat d'insolvabilité. L'amin commence par le faire jeter en prison pour un temps indéter-

miné ; puis, quand le *dellal* fraudeur en sort, il a toutes les peines du monde à subvenir à sa vie matérielle, car personne ne veut l'employer. Il est souvent obligé de s'exiler dans une localité où il n'est pas connu, mais où il peut être reconnu par un compatriote qui le signale aux commerçants de l'endroit. En tous cas, la corporation des crieurs publics lui est désormais fermée.

Il y a plusieurs *dellal* dans chaque souk : c'est ainsi qu'on en compte à la Qaïçaria 42 (qui opèrent à 11 heures au Souk el Marqtan, et à 3 heures au Souk es Sobat), et au Souk el Haïk 50. Les choses mobilières qui doivent être vendues aux enchères sont : les animaux, les bijoux, les esclaves, les haïks, les chaussures, les djellaba, les objets d'occasion au bric-à-brac (par exemple, les vieilles étoffes ou Marqtan). Les objets immobiliers sont les maisons, fondaks et boutiques appartenant aux habous. Chaque *dellal* perçoit une commission *(nekas)* sur les objets qu'il vend. Cette commission n'est perçue intégralement que si l'objet est vendu ; sinon le dellal n'a droit qu'à la moitié de la commission.La dernière surenchère n'est jamais comptée ; le dernier enchérisseur paie la surenchère précédant la sienne. Les commerçants qui tiennent boutique ont un privilège spécial : ils ne paient pas les deux dernières surenchères.

Le simple dellal reçoit en général 1 mouzouna par mithqal (1) perçu. C'est le vendeur qui paie cette commission. Le *nekas* que perçoit l'*amin* des dellal, lorsque c'est à lui qu'on s'adresse, est de 1 mouzouna 1/2 par mithqal ; il est payable par l'acheteur et le vendeur. Régulièrement l'amin doit inscrire sur un registre tout ce qui a été vendu par les dellal, l'origine des objets, le nom du propriétaire et le nom de l'acheteur; cela pour éviter autant que possible la vente d'objets volés ou recelés.

---

(1) Voir le chapitre de la monnaie.

Mais il s'en faut que le règlement soit appliqué. Des surveillants, très modestement salariés, parcourent les souks et viennent avertir l'amin de quelque fraude commise par un dellal, par un vendeur ou par un acheteur; parfois même ils lui amènent le délinquant. L'amin défère le coupable au Makhzen pour le faire jeter en prison ou lui inflige une amende. Il se prononce également sur les contestations qui peuvent s'élever entre un dellal et le propriétaire d'un objet. Les parties en cause commencent par aller généralement devant le Mohtasib ; mais le plus souvent, celui-ci les renvoie devant l'amin de la corporation. L'amin a le monopole de certains marchés pour la vente aux enchères (le marché aux bestiaux de Souk el Khemis par exemple). Il ne peut y avoir que des dellal musulmans à la Medina ; tandis qu'au contraire, au Mellah, tous les crieurs aux enchères sont juifs.

## CHAPITRE IV

### Impôts de commerce

Il est peu commode de se renseigner, à Fez, au sujet des taxes commerciales. Il semble que s'il existe des règlements assez précis sur cette question, l'application en est arbitraire et élastique. De même qu'il est fort difficile d'obtenir des chiffres exacts sur les exportations et les importations, puisqu'aucun contrôle écrit n'enregistre les entrées et les sorties, de même on ne peut se rendre compte de la façon dont sont appliquées les taxes qui frappent les marchandises à Fez. Beaucoup d'impositions sont rachetées, soit ouvertement et suivant certaines conditions, soit clandestinement après entente entre les contribuables et les percepteurs.

Comme tous les autres chapitres de l'organisation financière marocaine, celui des impôts de commerce à Fez devra tôt ou tard subir un remaniement si le Makhzen en veut faire une institution précise et méthodique.

Pour l'instant, les « droits de porte » à l'entrée ne frappent que les objets d'origine agricole. Il n'existe point aux portes de registre où sont inscrites la nature et la qualité des marchandises entrées. Les marchandises qui sortent, sont taxées au ***Fondaq en Nejjarin***, mais la provenance n'en est point indiquée et il n'est point fait mention sur le registre si la marchandise est de fabrication locale ou européenne. L'origine européenne serait-elle inscrite qu'on ne pourrait point connaître la nation fabricante. Enfin les quelques indications de taxes commerciales faites par les fermiers d'impôts à Fez, sont réservées au Makhzen et ne sont point communiquées aux Européens, voire même aux consuls, qui, en fait, n'ont pas à être tenus au courant de cette modalité de l'administration marocaine.

### § I. — Droit de marché ou « nekas ».

En principe, le commerce est libre. Il n'est fait de réserve que pour les *beqqala*, épiciers originaires du Sous. Nous verrons plus loin en quoi consiste cette réserve. Dans la Medina, où tous les commerçants et industriels sont musulmans, la police du Souk est assurée par chaque corporation qui a des agents à elle. Les négociants ne paient point de patente ni aucune taxe commerciale, sauf les droits indirects sur les marchandises que nous allons examiner et qui ne frappent que les commerçants en gros. Les transactions ne paient aucune autre taxe que le droit de marché qui est ordinairement affermé par chaque souk.

Le *nekas* des souks de la Medina est payé par

tous les Marocains. Les protégés, seuls, en sont exempts. Il est élevé (18,75 % qui reviennent au Makhzen). Ce sont les *dellal* qui le perçoivent, dans la vente aux enchères, en outre du petit salaire qui leur revient. Ces prélèvements sont centralisés par les amin de chaque corporation et remis chaque mois à l'*Amin el Moustafadh*. Ce haut fonctionnaire est le chef des services financiers de la ville, une sorte de receveur des contributions indirectes. Sa fonction est une véritable sinécure. Il se borne à recevoir les recettes du « droit des portes », du *nekas*, et du droit de sortie du Fondaq en Nejarin, qui sont tous affermés. L'Amin el Moustafadh actuel est Hadj Omar Tazi, frère du ministre des finances, ami et complaisant du sultan. Sa principale occupation est de pourvoir aux constructions du Makhzen avec les revenus qu'il encaisse.

Les commerçants des souks se syndiquent pour payer par mois une somme fixe à l'Amin el Moustafadh, et se répartir entre eux le *nekas* proportionnellement au chiffre de leurs affaires.

On donne aussi le nom de *nekas* à un impôt de commerce qui, sur les marchés, frappe certaines catégories de meubles. Il a été réglementé par un décret du sultan, promulgué en 1896, et fixant le taux de cet impôt :

Le dixième *(âcher)* sur les fruits secs et similaires ;

Le cinquième *(khoms)* sur le prix de vente des chevaux, mulets et ânes, payable moitié par l'acheteur, moitié par le vendeur ;

1/4 de *guerch* (0.05 c. 1/8) par tête de mouton ;

1 peseta par bœuf.

Cette taxe est perçue sur le marché même aussitôt que le vendeur et l'acheteur se sont entendus au sujet de la vente.

Les peaux fraîches de bœufs, de chèvres et de moutons paient aussi le *nekas*, qui est variable.

Il en est de même des légumes, du bois de construction, du charbon.

§ II. — **Droits des portes (meks).**

Le droit des portes est une sorte de taxe d'octroi qui frappe toutes les marchandises. Il n'est payé qu'une fois et non pas dans plusieurs villes, si la même marchandise y pénètre successivement. Lorsque la marchandise est expédiée d'une ville à une autre, le droit de porte est payé contre délivrance d'un reçu écrit *(betaqa)* à la sortie de la ville de départ. Si les entrées sont destinées à la ville où elles pénètrent, elles paient le droit de portes sans qu'il soit délivré de récépissé.

Droits perçus :

*a)* Produits manufacturés.
Par charge de chameau, 1 pes. 50.
Par charge de cheval ou de mulet, 1 pes.
Par charge d'âne, 0 p. 50.

*b)* Produits agricoles et d'industrie agricole (à l'exception des céréales).
Par charge de chameau, 1 pes.
Par charge de cheval ou de mulet, 0 p. 50.
Par charge d'âne, 0 p. 25.

*c)* Céréales.
Par charge de chameau, 0 p. 50.
Par charge de cheval ou de mulet, 0 p. 25.
Par charge d'âne, 1/2 *guerch* (0 p. 13).

*d)* Alfa, palmiers nains, fruits frais.
Par charge de chameau, 3/4 de guerch (le erch = 0 p. 25).
Par charge de cheval ou de mulet, 1/2 guerch.
Par charge d'âne, 1/4 de guerch.

L'herbe, la paille, les racines de palmiers (destinées aux chauffages des fours), le charbon, le

bois et les légumes frais ne paient pas le *meks*, ou droit des portes.

Le *meks* est intégralement perçu à Fez par l'*Amin el Moustafadh*, qui le verse au Makhzen, c'est-à-dire au pouvoir central. Chose curieuse, l'administration particulière de la ville n'en profite pas, et c'est cependant un pur droit d'octroi.

Il y a un *amin* à chaque porte de la ville pour la perception de cet impôt.

### § III. — Acher fondak en Nejjarin

A Fez, et uniquement dans cette ville, il est perçu une taxe qui peut être regardée comme un droit de douane ou d'octroi *(meks)*. Ce droit porte le nom d'*Acher fondak en Nejjarin* (dixième du « fondak des menuisiers », nom de de l'endroit où cette taxe est perçue). Les *oumana* (pluriel d'*amin*) employés à ce service sont appelés *oumana d eddiouana*, ou bien *oumana del âcher*.

Lors du traité du 18 mars 1845, entre le Maroc et la France, la frontière algérienne fut fixée à égale distance d'Oujda et de Marnia. Le sultan Mouley Abd er Rahman résolut de prélever un droit sur les produits manufacturés de Fez, qui en sortaient à destination de l'Algérie. Le Makhzen établit le droit dit : Acher fondak en Nejjarin dans cette intention. Mais cette taxe ne tarda pas à s'appliquer aux marchandises de toute provenance achetées à Fez par les paysans de la banlieue et les montagnards des environs. Comme le Blad Siba (pays indépendant) touche presque aux murs de Fez, et qu'il commence non loin du pont du Sebou, à 4 kilomètres à l'est, plusieurs tribus berbères, tribus berbères situées entre la capitale et l'Algérie, s'obstinaient à refuser l'impôt. Les obliger à payer un impôt indirect sur les objets

manufacturés qu'elles se procuraient sur le marché de Fez, était le seul moyen de percevoir quelque chose sur les tribus berbères du Cherg (c'est ainsi qu'on appelle la région située entre Fez et l'Algérie).

Finalement, ce droit fut perçu sur toutes les marchandises qui sortaient de Fez, quelle que soit leur destination et quelle que soit leur origine. Ainsi, les produits manufacturés européens, après avoir payé un droit de 10 % dans les ports pour entrer au Maroc, paient un second droit de 10 % également lorsqu'ils sortent de Fez. Le Makhzen avait même songé à un moment donné à prélever ces droits de douane locaux sur les marchandises sortant de la ville et destinées à l'exportation par mer. Les difficultés qu'il rencontra le firent renoncer à ce projet.

Aucun convoi ne peut passer les portes de la ville sans présenter une *mefoula* indiquant les droits acquittés ; les convois à destination des ports sont pourvus d'une *mefoula* d'exemption. Les droits perçus varient suivant la nature des marchandises. En principe cette taxe doit être payée au Fondaq en Nejjarin, sans quoi il faut l'acquitter à la porte de la ville, à moins de donner une gratification à l'amin de la porte pour se soustraire à la taxe : ce qui arive souvent.

La taxe dite *Acher fondak en Nejjarin* n'est stipulée dans aucun des traités du Maroc avec l'Europe ; de sorte qu'elle n'atteint pas les Européens et les protégés. Un moyen, pour les marchandises européennes, d'éviter cette double taxe, serait de ne pas passer par Fez et d'être directement vendues aux tribus sur un marché hebdomadaire qui serait choisi après entente préalable avec ces tribus ou leurs représentants.

Voici le tarif des droits de sortie perçus au Fondak en Nejjarin. (On remarquera que le 10 % ou *âcher* a subi de notables modifications.)

Tissus de laine, 5 0/0 ad valorem.
Huile d'olive, 6 pes. 25 par qintar (1).
Babouches, 5 0/0 ad valorem.
Anis, 2 p. 50 le qintar.
Chanvre, 4 pes. le qintar.
Coussins de cuir brodés ou de soie ou de laine, 5 0/0 ad valorem.
Djellabas en laine, 5 0/0 ad valorem.
Dattes, 5 pes. le qintar
Etriers d'acier et d'argent, 8 0/0 ad valorem.
Ceintures de laine, 12. pes. 50 le cent.
Haïks, 5 0/0 ad valorem.
Fils de laine, 8 0/0 ad valorem.
Laine lavée, 10 pes. le qintar.
*Zâboulat* (sacoches en cuir), 5 0/0 ad valorem.
Tamis, 5 0/0 ad valorem.
Vaisselle de cuivre, 8 0/0 ad valorem.
Peignes en bois, 0 pes. 50 le cent.
Peaux de bœufs, chèvres et moutons, 4 pes. 50 le qintar.
Peaux tannées, 12 pes. 50 le qintar.

Les marchandises d'origine européenne paient en général 10 % : ce qu'elles ont déjà payé dans les ports. Une *betaqa* ou reçu est remise à chaque perception.

### § IV. — Hedya.

Un usage de Fez oblige les négociants de Fas-el-Bali, lors de l'arrivée du sultan à Fez, venant d'une autre capitale, ou à l'occasion d'une cérémonie quelconque à Fas-el-Jedid, à envoyer au Dar el Makhzen une *hedya* (cadeau). C'est un impôt déguisé.

Les *amin* des corporations marchandes et industrielles doivent également cette hedya lors des trois grandes fêtes religieuses de l'année. Elle varie tous les ans, puisqu'elle est soumise à l'appréciation du pacha ou de son khalifa.

---

(1) Voir plus loin le chapitre des poids et mesures.

## CHAPITRE V

### Paiements — Crédit — Spéculations

Les négociants de Fez sont en général honnêtes. Chez eux, les paiements sont très lents, car la plupart des petits détaillants qu'ils fournissent ne paient qu'après la vente ; mais les faillites sont rares. Plusieurs d'entre eux ayant passé une partie de leur existence à Manchester ou à Marseille comme courtiers ou comme associés, possèdent une remarquable expérience des questions commerciales.

#### § I. — Paiements. — Crédit.

Lorsqu'il s'agit d'un achat peu important fait par un Fasi en Europe, le prix de la marchandise est payé à Tanger, lorsqu'elle est à quai, par le *qebbal* ou courtier. Ce dernier informe le Fasi que sa commande a débarqué, et lui envoie par la poste une traite qui est présentée au négociant, et que celui-ci paie en *hassani* (monnaie marocaine).

S'il s'agit, au contraire, d'une fourniture importante et onéreuse, le commerçant de Fez ne paie que lorsque les marchandises sont arrivées à Fez, et au terme convenu (1 mois à 4 mois, et même 6 mois), par traites présentées par la poste. Comme ailleurs la question du crédit, à Fez, a son importance.

Les maisons allemandes, dans les débuts, ont accordé aux négociants de Fez les plus longs délais de paiement (de 4 à 6 mois). Elles ont été obligées de réduire ces termes trop généreux, car le Marocain paie rarement au jour fixé et fait souvent

attendre un mois ou deux après la date prévue. Souvent il ne s'exécute que lorsqu'il sent la maison européenne impatientée et prête à faire agir la justice de Fez. A ce point de vue, le négociant de Fez agit comme presque tous les musulmans des autres pays.

Il n'existe pas à Fez d'établissement de crédit européen, mais la poste française et la poste allemande se chargent de l'encaissement des effets de commerce, moyennant un prélèvement de 1 %, quand il s'agit de sommes qui n'atteignent pas une trop grande importance.

Tant qu'il n'y aura pas une organisation sérieuse et européenne de crédit public et privé sur le marché de Fez, les fournisseurs devront agir avec prudence. Il faut cependant bien se dire que la majorité des commerçants musulmans de Fez méritent un large crédit et une réelle confiance. Il faut tenir peu de compte des nouvelles plus ou moins alarmantes qui circulent dans la presse européenne sur l'anarchie du pays. Cette anarchie bénigne est coutumière au Maroc ; les crises en sont chroniques et n'ont presque pas de répercussion sur le commerce. (Il faut excepter les transactions Oujda-Fez qui, elles, sont complètement interrompues.)

L'industrie du pays étant rudimentaire sur bien des points, en décadence sur l'autres, les commerçants sont tous plus ou moins tributaires de l'industrie européenne et ont intérêt à soutenir leur réputation d'honnêteté, sous peine de se voir refuser les commandes par les fournisseurs. En outre, les maisons françaises doivent continuer à regarder le Gouvernement marocain comme responsable de tout ce qui pourrait léser son commerce sur le territoire de l'empire chérifien ; les intérêts du commerce sont donc garantis par les réclamations que pourrait faire la Légation de France au Makhzen.

Sur le marché de Fez, une vieille coutume veut

que l'on établisse presque toujours un contrat de crédit, d'après lequel le négociant non solvable doit payer, à l'échéance de la traite, un intérêt annuel de 6 %, ou même davantage, suivant les conditions du contrat.

Les Fasi se donnent des *recibo* (reçus) d'argent pour les marchandises qu'ils s'achètent entre eux payables à terme. Pour les marchandises payées comptant, il n'est pas délivré de reçu (sauf pour les immeubles, les bêtes de somme et les esclaves).

Les gros négociants vendent aux petits détaillants sur paiements échelonnés, mais sans intérêts, conformément à la loi religieuse. Ils opèrent également avec les courtiers, qui parcourent les tribus voisines. Voici un modèle de blilet à ordre *(khott el ied)*, tel qu'il en circule à Fez :

« Louange à Dieu unique :
« Doit un tel fils d'un tel à ...X... 100 rial, prix de « pièces de cotonnades (10 pièces), payables à 4 mois de « cette date, intégralement : cela à son su et à sa conve- « nance, accepté sans réticences par le débiteur.
« Fait devant les âdoul le 21 çafar 1223. »

Il est d'usage que la maison européenne qui fournit un négociant de Fez, lui envoie une *bolisa* ou *fitoura*, feuille qui arrive de la fabrique ou de la maison de commission avant la marchandise, et qui porte mentionnées la facture et toutes les indications relatives aux dates de départ, aux frais de transport, etc. Le *Fasi* avise alors son *qebbal*, à Tanger ou à Larache, pour qu'il lui expédie sa marchandise dès le débarquement.

Lorsqu'un négociant de Fez veut expédier de l'argent à Tanger, 1.000 rial par exemple, il va verser cette somme à un gros négociant qui lui délivre un reçu. Le Fasi envoie par la poste ce reçu à son qebbal de Tanger, qui va chez le qebbal du second négociant, et lui réclame la somme indiquée en restituant le reçu. Ce moyen n'est pas très

pratique, car il peut arriver que le qebbal du négociant débiteur n'ait pas en caisse la somme demandée.

Le moyen le plus pratique est encore celui des mandats-poste pour les petites sommes, et celui des lettres de change pour les sommes importantes. Les Fasi s'arrangent pour être payés, par leurs clients de l'extérieur, en lettres de change *(litra*, pl. *litari ;* ou bien *koubiana).* Un Oranais (correspondant ou associé), par exemple, paie toujours le Fasi avec une lettre de change. Le Fasi, pour se procurer de l'argent, la vend à un commerçant au cours du change. Les négociants se servent de ce papier pour effectuer des paiements en Europe. Ils envoient les *litra* par la poste. Si le *reqqaç* (courrier à pied) est attaqué en route et la lettre de change pillée ou perdue, l'expéditeur va trouver celui qui lui a vendu la *litra*, et le prie d'aviser la maison de Banque intéressée en lui indiquant le numéro du papier égaré (les Fasi n'expédient jamais une lettre de change sans en écrire au préalable le numér o). La maison de Banque *itheqqef* (suivant l'expression marocaine), c'est-à-dire annnule la première *litra*, et en délivre la *skounda* (la seconde, la remplaçante) au commerçant lésé.

Quant aux mandats-poste, s'ils se perdent, le remboursement en est fait suivant la réglementation administrative ordinaire.

### § II. — **Spéculations.**

Il est à remarquer que, sauf pour les petits détaillants, il n'y a presque pas de spécialisation dans le commerce de Fez. La plupart des négociants importants s'occupent indifféremment d'importations et d'exportations de n'importe quelles marchandises, et spéculent fréquemment sur leurs

cours. Les conditions dans lesquelles s'exerce le commerce portent, d'ailleurs, à la spéculation. La lenteur et la difficulté des communications avec les ports de mer, notamment pendant l'hiver, favorisent les accaparements et les hausses factices. La vente à la criée des babouches, des haiks, des soldes et fonds de commerce établit une sorte de cours, comme à la Bourse, et ce mode d'opérer donne lieu à des opérations variées semblables aux opérations de Bourse.

Les spéculations commerciales ne peuvent se faire que sur les marchandises importées d'Europe seulement, parce que, pour ce qui est des denrées du pays, le taux fixé chaque jour par le Mohtasib prévient les spéculations par trop éhontées. En ce qui concerne les sucres, par exemple, des groupes de négociants s'entendent pour les accumuler dans des magasins et pour refuser de les vendre aux boutiquiers, sauf à un prix de ...*n*.... plus élevé, naturellement, que le cours ordinaire. Ou bien ces mêmes groupes, apprenant qu'un groupe concurrent baisse ses prix, lâchent subitement leur marchandise à un cours inférieur, pour qu'elle inonde les boutiques, et que la population en achète des quantités par instinct de gourmandise. (Les musulmans des classes inférieures se laissent, en effet, facilement prendre par ces appâts.) Il en est de même pour les thés et autres marchandises importées. La difficulté et la longueur des transports n'est pas pour rien dans la réussite de ces spéculations commerciales.

Presque tous les gros négociants de Fez font de la banque, car il n'y a de véritables banquiers dans aucune ville de l'intérieur du Maroc. Des courtiers juifs passant de maison en maison de commerce pour l'achat ou la vente des lettres de change sur Tanger ou l'Europe, leur servent d'intermédiaires. Ces commerçants font donc eux-mêmes le change selon les besoins de la place. La

Qaïçaria et l'Attarin, où se réunissent les négociants et où se centralisent l'offre et la demande, constituent une sorte de Bourse.

Les spéculations de Bourse ou similaires se présentent sous des formes très différentes à Fez. La plus fréquente porte sur les variations du *hassani* (monnaie locale). A Fez, le hassani ne varie guère au delà de 150 à 163 % de la monnaie française. Pendant le printemps 1905, il a oscillé entre 160 et 163 %. Les commerçants se tiennent au courant des événements politiques ; ils se font traduire et lire les journaux ; ils se renseignent auprès du personnel des consulats. Le contre-coup des événements politiques a pour effet d'occasionner la hausse ou la baisse du change. C'est ainsi qu'au cours du printemps dernier, ils étaient très inquiets, au point de vue des oscillations du change, sur les résultats des négociations de l'ambassade française, de la visite de l'empereur Guillaume à Tanger, de la venue de l'ambassade allemande à Fez ; non point que cette série d'événements blessât leur amour-propre national, mais parce qu'ils étaient soucieux de deviner l'influence qu'auraient sur le cours du change ces différents événements.

D'autre part, c'est de Tanger souvent qu'on apprend que le change du hassani va monter. Quand un commerçant marocain prévoit la hausse du change, il se procure du hassani par tous les moyens possibles. Si la baisse du change se produit, il se procure alors de l'argent français, ou bien encore paie ses traites à la poste française, ainsi que ses mandats (ou à la poste allemande).

Il est, en effet, curieux de constater combien les plus gros négociants marocains font attendre leurs paiements ; non point qu'ils se trouvent en mauvaise posture (en fait ils finissent toujours par payer), mais parce qu'ils trouvent leur intérêt à retarder ces paiements le plus longtemps possi-

ble : et ceci est encore une spéculation. Les lettres de change des maisons de banque françaises (ou anglaises, ou allemandes), se vendent et s'achètent comme une véritable marchandise. Un négociant qui prévoit la hausse du change, achète des *litra*, qu'il conserve jusqu'au jour où la hausse survient. Evidemment, il ne peut le faire que s'il a une bonne réserve de numéraire en caisse, et s'il s'adresse à des confrères qui ont besoin d'argent. Lorsque la hausse arrive, il revend et se procure ainsi une grande quantité de hassani, qu'il gardera jusqu'au jour où le change aura baissé. A ce moment-là, il paiera ses traites personnelles en argent français, et aura fait une opération de change fructueuse.

Evidemment, ces spéculations dépendent avant tout de l'isolement où se trouve Fez, des difficultés de communication avec la côte, de l'entente des négociants avec les muletiers et les chameliers qui monopolisent les transports. Si elles réussissent aux bourgeois aisés de la ville, elles portent de graves préjudices à la stabilité des transactions, et ce sont les petits qui en supportent le contre-coup. Lorsque Fez sera relié au monde civilisé par des routes, un télégraphe et aussi un chemin de fer, les sautes brusques du change et du cours des marchandises, qui sont le fait de quelques gros spéculateurs ne pourront plus se produire.

## CHAPITRE V

### Les fondaks

Le fondak, c'est le caravansérail d'Orient, le fondouk d'Algérie, la maison commune à plusieurs personnes qui y logent ou qui y entreposent. Les fondaks ont de tout temps joué un grand rôle dans la vie de Fez. Suivant les historiens, ils y étaient

excessivement nombreux à l'époque des Almohades (douzième et treizième siècles).On en rencontre encore beaucoup dans la capitale, et ils jouent un très grand rôle dans la vie économique. Il faut distinguer le fondak-hôtellerie ou caravansérail, où s'arrêtent les caravanes et les voyageurs, du fondak de commerce.

L'architecture du fondak-hôtellerie est peu compliquée. Au rez-de-chaussée, se trouve une cour plus ou moins vaste sur laquelle s'ouvrent, en bas, les écuries et les hangars ; en haut, des chambres exiguës. Au premier étage, qui est généralement l'unique étage, ces chambres donnent sur une galerie circulaire. Dans les quartiers excentriques et près des grandes portes de la ville, on trouve de nombreux caravansérails de ce genre. Là, logent les chameliers et les muletiers, ainsi que les voyageurs seuls ou montés. Les animaux sont entravés dans la cour et sous les hangars, et les hommes peuvent trouver asile dans les chambres.

La cour est sale, mal pavée, ou même dépourvue de pavés. Elle est encombrée de chameaux, de mulets, de chevaux et d'ânes. Les chambres ne sont pas entretenues et la vermine y grouille. On y paie le droit de logement de 20 centimes à 1 franc par jour. Il n'y a, comme bien on pense, aucun ameublement. C'est au voyageur à apporter son matelas, s'il en possède un. Un chameau paie 20 centimes par jour, un cheval ou mulet 12 centimes, un âne 6 centimes.

C'est dans ces caravansérails qu'aboutissent les caravanes d'hommes et de marchandises ; c'est aussi là qu'elles se forment. On s'est peu préoccupé, à Fez, du sort des étrangers. Faute de maisons amies pour les héberger, les plus aisés peuvent louer quelques chambres dans les fondaks des négociants ; les autres doivent vivre dans les caravansérails affectés aux bêtes de somme et à leurs conducteurs.

Certains de ces fondaks sont occupés, dans la cour, par un marché aux grains. Quant aux chambres, elles sont louées soit à des voyageurs sans bêtes de somme, soit à des industriels (petits tisserands, petits cordonniers). Les fondaks appartiennent presque tous aux habous. Ils sont loués par le *nadher*, préposé à l'administration des habous, assisté d'un *dellal* (crieur aux enchères), à des concessionnaires qui paient assez cher le « droit de clef », c'est-à-dire le droit d'occuper telle ou telle pièce, mais qui ne doivent aux habous qu'une redevance mensuelle très minime. Le concessionnaire d'une pièce est libre de vendre la *clef* de la pièce à qui bon lui semble.

Les fondaks de commerce ont une architecture à peu près semblable aux autres, quoique plus exiguë. Ils sont placés dans le *medina*, ou quartier commerçant par excellence. L'entrepôt, appelé *dar es selâa* (maison de marchandises), diffère du fondak de commerce en ce qu'il appartient à un seul négociant, tandis qu'ailleurs plusieurs commerçants louent chacun une pièce dans un même immeuble. Dans les fondaks à plusieurs locataires, les tenanciers ne prennent aucun soin pour entretenir l'établissement qui est toujours très sale ; le sol n'y est pour ainsi dire jamais lavé, et l'odeur y est insupportable. Tandis que parmi ces fondaks, les uns sont des espèces de grands magasins où les commerçants déposent leurs marchandises, chacun dans une ou plusieurs pièces louées, d'autres sont de véritables halles où on vend certaines denrées. D'autres, enfin, servent à la fois d'entrepôt et de lieu de réunion pour les négociants. Ils y viennent quelques heures chaque jour pour établir leurs comptes, causer entre eux et prendre vent des affaires.

Ces fondaks de commerce portent le nom des rues ou des quartiers dans lesquels ils sont situés (*Fondak en Nejjarin*, *Fondak ed Diouan*, *Fondak*

*el Attarin*, *Fondak Sara*, etc.). L'un d'eux, où se réunissaient autrefois les négociants originaires de Tétouan, porte le nom de cette ville. Le plus grand et le plus beau de tous est le Fondak en Nejjarin, avec sa cour pavée en mosaïques, sa porte monumentale et sa fontaine, dont le toit en auvent est orné de boiseries finement travaillées. C'est le plus ancien de la ville et le plus célèbre. Il est surtout connu par la taxe douanière qui s'y perçoit, et dont j'ai déjà parlé.

Le plus grand des fondaks de marchandises est le *Fondak el Qittanin* (celui du marchand de coton). Le *Fondak el Jeld*, où l'on vend, le matin, des peaux fraîches, et, le soir, des peaux tannées, est également très important. Les entrepôts privés des négociants, même les plus riches, ont toujours une apparence des plus modestes. Leur *dar es selâa* se compose d'une petite cour pavée de mosaïque, — seul luxe de l'immeuble ; autour, des pièces où s'accumulent des marchandises jusqu'au premier étage ; l'une d'elles, au rez-de-chaussée, sert de bureau au négociant, qui s'accroupit sur une natte, entouré de ses registres et de ses échantillons.

Les rares négociants européens ayant créé des dépôts à Fez possèdent une *dar es selâa* (maison de marchandises), qu'ils occupent tout entière à eux seuls. Les gardiens et les portefaix des fondaks sont pris parmi des gens originaires du Touat.

Voici la liste des principaux fondaks de Fez :

Près de la poste française se trouve un entrepôt privé qui porte le nom de Diouan (emprunté au quartier), et qui appartient à Cheik Tazi, ministre des finances. Un autre entrepôt, celui de Ras Cherratin, appartient à Si Mohammed bel Arbi Jamaï, qui était ministre au temps de Mouley-Hassan. Dans le quartier de Qittanin se trouve le fondak d'El Hadj ould Abd er Rahman Smires ben Nani. Le propriétaire le loue à plusieurs négociants.

A Bab Gisa se trouve le fondak-hôtellerie de

Mouley Idris ben Abd el Hadi ; au quartier de Talâ, le plus important des caravansérails appartient au chérif d'Ouezzan.

Les fondaks de marchandises appartenant aux habous les plus connus sont les suivants :

*Fondak Tittaounin* (en face de la mosquée Qaraouï).
*Fondak Sidi Abd-el-Mejid* (à proximité du précédent).
*Fondak el Brika* (quartier de Qittanin).
*Fondak el Jedid* (quartier de Qittanin).
*Fandak en Nejjarin* (auprès du souk en Nejjarin).
*Fondak el Attarin* (auprès du souk el Attarin).
*Fondak Sara* (quartier de Sara).
*Fondak Rahbat el qis* (dans le quartier du même nom).

Les caravansérails appartenant aux habous les plus nombreux et les plus fréquentés sont ceux du quartier de Talâ et des environs de Bab el Gisa.

## CHAPITRE VI

### Poids et mesures

Les poids et mesures employés au Maroc sont, en général, les mêmes comme dénomination. Dans le Maroc septentrional, notamment, on retrouve à peu près les mêmes termes dans les différentes localités pour désigner les différentes unités de mesures et leurs composés. Mais il s'en faut que les contenances, les longueurs et les poids soient partout uniformes. Les évaluations changent avec chaque ville. Aussi n'est-il pas inutile de connaître dans ses détails la nomenclature des poids et mesures employés actuellement à Fez.

#### § I. — Mesures de longueur.

a) *Qama*. — Longueur des deux bras étendus en croix (variable par conséquent avec chaque indi-

vidu) ; on s'en sert pour mesurer la corde en l'achetant, ou pour mesurer une corde avec laquelle on a voulu estimer la profondeur d'un puits ou la longueur d'un jardin. Cette mesure est d'ailleurs peu usitée à Fez. Elle se divise en trois coudées (*drâa*), de sorte qu'elle a environ 1 m. 65. (Le drâa est, en effet, considéré comme ayant une longueur de 54 à 55 centimètres environ.)

b) Etoffes tissées dans le pays, haïks, nattes, tapis, tellis, etc.

Unité de longueur : *Drâa* (coudée) = 0 m. 54 ou 0 m. 55.
*Nouç drâa* = 0 m. 27.
*Rebâ drâa* = 0 m. 14.
*Themen drâa* = 0 m. 07.

c) Charpentiers et menuisiers (*nejjarin*) et armuriers (*zenaïdia*).

*Cheber* = grand empan (entre le petit doigt et le pouce écartés) = environ 0 m. 27 [moitié d'un *drâa*] ou 12 *cebâ* (12 doigts).
*Cboâ* = 1/12 du *cheber* (0 m. 023) [largeur du médium à la grosse phalange].
*Feter* ou *foum el kelb* [gueule de chien] = petit empan (entre le pouce et l'index écartés) = 0 m. 18 environ.

d) Maçons.

*Drâa* (coudée) = 0 m. 54.
*Cheber* (grand empan) = 0 m. 27.
*Qedem* (pied) = 0 m. 30 [se subdivise en 12 pouces ayant chacun 0 m. 025, soit la largeur du pouce à la phalange].

e) Etoffes importées d'Europe (vendues à la Qaïçaria).

*Qala* = règle en bois (longueur 0 m. 54 à 0 m. 55).
*Nouç qala* = 0 m. 27.
*Rebâ qala* = 0 m. 14.
*Themen qala* = 0 m. 07.

### § II. — **Mesures de capacité.**

a) Grains.

Unité de mesure :le *moudd* (boisseau) = 64 litres de blé ou 40 kilogs.

(1/2 moudd) *nouç moudd* = 32 litres ou 20 kilogs.
(1/4 de moudd) *rebâï moudd* = 16 litres ou 10 kiilogs.
(1/8 de moudd) *thomni* = 8 litres ou 5 kilogs.
(1/16 de moudd) *nouç thomni* = 4 litres ou 2 kil. 500.
(1/32 de moudd) *rebiâ* = 2 litres ou 1 kil. 250.

b) Huiles.

Unité de mesure : la *qolla* (cruche) = 30 livres de 32 rial à la livre (800 gr.) = 24 kilogs.

*a*) Vente en gros.
(1/2 qolla) *nouç qolla* = 12 kilogs.
(1/4 de qolla) *rebâï qolla* = 6 kilogs.

*b*) Vente au détail (chez le *beqqal*, épicier).
(Livre) *ret'el* = 800 grammes.
(1/2 livre) *nouç ret'el* = 400 grammes.
(4 onces = 1/4 de livre) *arbâ aauq* = 200 grammes.
(2 onces = 1/8 de livre) *ouqitin* = 100 grammes.
(1 once = 1/16 de livre) *ouqia* = 50 grammes.
(1/2 once = 1/32 de livre) *nouç ouqia* = 25 grammes.

### § III. — **Poids.**

Unité de poids : *qent'ar* (quintal).

a) *Qentar âttari* (quintal-épicier servant pour l'épicerie et les marchandises européennes = 100 livres de 20 rial) = 50 kilos.

(1/2 quintal) *nouç qentar* = 50 *re'tel* ou livres, soit 25 kilogs.
(1/4 de quintal) *rebâ qentar* = 25 *ret'el*, soit 12 kil. 500.
(1/8 de quintal) *nouç rebâ* = 12 *ret'el* 1/2, soit 6 kil. 250.
(Livre de 20 rial à 25 grammes le rial) *ret'el* = 500 gr.
(1/2 livre) *nouç ret'el* = 250 grammes.
(1/4 de livre ou 4 onces) *arbâ aauq* = 125 grammes.
(1/8 de livre ou 2 onces) *ouqitin* = 62 gr. 05.
(1/16 de livre ou 1 once) *ouqia* = 31 à 33 grammes [les poids ne sont jamais rigoureusement exacts.

(1/32 de livre ou 1/2 once) *nouç ouqia* = 15 à 16 gr.

(1/64 de livre ou 1/4 d'once) *themnin* = 7 gr. 05 à 8 gr.

(1/128 de livre ou 1/8 d'once) *themen* = 3 gr. 09 à 4 gr.

(1/256 de livre ou 1/16 d'once) *nouç themen* = 2 gr.

(1/4 de themen ou 1/512 à 1/500 de livre à peu près, ou 1/32 d'once) = environ 1 gramme.

La balance est composée, comme les balances européennes, d'un fléau *(drâa)*, suspendu à une corde par le centre, et de deux *qefaf*, maintenus chacun par des ficelles. Les *qefaf* sont des paniers en palmier nain finement tressé. Il y a des balances de différentes dimensions, suivant les poids qui doivent y être pesés. Pour les bijoux, les plateaux sont en cuivre.

b) *Qentar beqqali* (quintal-épicier indigène), servant pour l'épicerie locale (beurre, savon, miel) = 1 *qentar âttari ou nouç* (un quintal âttari et demi), soit 75 kilos, autrement dit 100 livres de 750 gr. (30 rial ou douros de 25 gr. à la livre).

(1/2 quintal) *nouç qentar* = 50 retel, soit 37 kil. 500.

(1/4 de quintal) *rebâ* = 25 retel, soit 18 kil. 750.

(1/8 de quintal) *nouç rebâ* = 12 retel 1/2, soit 9 kil. 375 environ.

(Livre de 30 rial à 25 gr.) *retel* = 750 grammes.

(1/2 livre) *nouç retel* = 375 grammes.

(1/4 de livre ou 4 onces) *arbâ aouq* = 190 grammes.

(1/8 de livre ou 2 onces) *ouqitin* = 95 grammes.

(1/16 de livre ou 1 once) *ouqiâ* = 44 à 47 grammes.

(1/32 de livre ou 1 once) *nouç ouqia* = 22 à 24 gr.

Le *qentar qechchachi* (quintal des marchands de farines et des marchands de fruits et légumes secs) a le même poids et les mêmes subdivisions que le *qentar beqqali*.

c) *Qentar guezzari* (quintal des bouchers) = 2 quintaux *âttari*, soit 100 kilos ou 100 livres (retel), de 40 rial de 25 gr. à la livre (1 livre = 1.000 gr.).

(1/2 quintal) *nouç qentar* = 50 retel, soit 50 kilogs.

1/4 de quintal) *rebâ qentar* = 25 retel, soit 25 kilogs.

(1/8 de quintal *nouç rebâ*) = 12 retel 1/2, soit 12 kil. 500.
(Livre de 40 rial de 25 gr.) = 1 kilogr.
(1/2 livre) *nouç retel* = 500 grammes.
(1/4 de livre ou 4 onces) *arbâ aouq* = 250 grammes.

Le *qentar fehhami* (quintal des charbonniers) a le même poids et les mêmes subdivisions que le *qentar guezzari*.

d) *Qentar derrazi* (quintal pour peser la laine).

1° *Qentar derrazi del guezoua* (quintal *derrazi* pour peser la laine brute, non lavée et en toisons) = 1 *qentar guezzari* 1/4, soit 125 kilos (100 livres de 50 rial de 25 gr. à la livre), 1 livre = 1.250 grammes.

(1/2 quintal) *nouç qentar* = 50 retel, soit 62 kil. 500.
(1/4 de quintal) *rebâ* = 25 retel, soit 31 kil. 250.
(1/8 de quintal) = 12 retel 1/2, soit 15 à 16 kilos.
(Livre de 50 rial de 45 gr. = 1 kil 250 (1.250 gr.).
(1/2 livre) *nouç retel* = 625 grammes.
(1/4 de livre ou 4 onces) *arbâ aouq* = 310 à 315 gr.
(1/8 de livre ou 2 onces) *ouqitin* = 155 à 160 gr.
(1/16 de livre ou 1 once) *ouqia* = 75 à 80 gr.
(1/32 de livre ou 1/2 once) *nouç ouqia* = 40 gr.
(1/64 de livre ou 1/4 d'once) *rebiâ ouqia* = 20 gr.
(1/128 de livre ou 1/8 d'once) *nouç rebia* = 10 gr.

Quand il s'agit de poids volumineux, les pesages se font à l'aide d'une balance romaine ou similaire.

2° *Qentar derrazi del rezal* (quintal *derrazi* pour peser la laine filée, c'est-à-dire le *tâma* (trame) et le *qiam* (chaîne) = la moitié du quintal précédent, soit 62 kil. 500 (100 livres de 25 rial à 25 gr. ; la livre = 625 gr.).

(1/2 quintal) *nouç qentar* = 50 retel, soit 31 kil. 250.
(1/4 de quintal) *rebâ qentar* — 25 retel, soit 15 à 16 kil.
(1/8 de quintal) = 12 retel 1/2, soit 8 kilogs.
(Livre de 25 réal de 25 gr.) *retel* = 625 gr.
(1/2 livre) *nouç retel* = 310 à 315 gr.
(1/4 de livre ou 4 onces) *arbâ aouq* = 155 à 160 gr.

(1/8 de livre ou 2 onces) *ouqitin* = 75 à 80 gr.
1/16 de livre ou 1 once) *ouqia* = 40 gr.
(1/32 de livre ou 1/2 once) *nouç ouqia* = 20 gr
(1/64 de livre ou 1/4 d'once *rebiâ ouqia* = 10 gr.
(1/128 de livre ou 1/8 d'once *nouç rebiâ* = 5 gr.

e) Bijoux et joyaux. Métaux précieux.

I. *Perles.*

Unité de mesure : *themen* (18 nouaïa) = 3 gr. 09 à 4 gr.

*Themnin* (2 themen) = 7 gr. 05 à 8 gr. (1/64 du retel âttari ou 1/4 d'once).

*Themen* = 3 gr. 09 à 4 gr. (1/128 du retel âttari ou 1/8 d'once).

*Nouç themen* (demi-themen) = 1 gr. 05 à 2 gr. (1/256 du retel âttari ou 1/16 d'once).

*Rebâ themen* (quart de themen) = 0 gr. 96 à 1 gr. (1/512 de retel âttari ou 1/32 l'once).

II. *Pierres précieuses.*

Unité de mesure : *nouaïa* = 0 gr. 21 à 0 gr. 23 (1/18 de themen et 1/24 de mithqal).

III. *Or et argent poinçonnés.*

Unité de mesure : *mithqal* = 5 gr. 04 à 5 gr. 52 (vaut 24 nouaïa).

Le *qentar*, ainsi qu'on a pu le voir, vaut toujours 100 livres ou *retel*. Le *rial* d'argent (douro ou pièce de 5 francs, entachée de la dépréciation du change marocain), pèse 25 gr. Mais le *retel* (livre) varie suivant qu'il pèse 20, 32, 40 ou même 50 rial. A Fez, le retel varie suivant les corporations, de sorte que le *qentar* et ses subdivisions, ainsi que les subdivisions du *retel* lui-même, sont subordonnés au poids du retel. Il est d'usage, lorsqu'on traite une affaire avec un commerçant, de bien spécifier d'avance la mesure à adopter.

Une autre difficulté résulte du défaut absolu du contrôle des poids et mesures. Les différents objets utilisés pour ces poids et ces mesures sont, il est

vrai, poinçonnés par le Mohtaseb ; mais celui-ci voit seulement dans ce poinçonnage l'occasion de percevoir une nouvelle taxe. Il ne s'inquiète pas de l'exactitude des poids et des mesures qu'on lui présente ; de sorte qu'on peut dire, sans s'avancer, que tous ces instruments sont faux.

## CHAPITRE VII

### Monnaie

La monnaie usitée à Fez est celle qui est couramment employée dans tout le Blad Makhzen : le *hassani*, frappé sous le règne de Mouley Hassan, et l'*âzizi*, frappé sous le règne du sultan actuel, Mouley Abd el Aziz. En outre, les vieilles monnaies marocaines sont encore acceptées par certains commerçants, alors que dans les ports, et notamment à Tanger, elles n'ont plus cours. Ces vieilles monnaies circulent couramment chez les berbères, dans les montagnes, et leur valeur subit les fluctuations du hassani. Voici, d'ailleurs, un tableau des monnaies marocaines que l'on trouve sur le marché de Fez :

#### a) *Vieilles monnaies marocaines*

Or

*Bendeqi* pl. *Benadeq* (ou *âchraouïa*) = 65 *ouqia* (onces) soit 2 p. 60 hassani.

*Nouç bendeqi* (ou *nouç âchraouïa*) = 32 *ouqia* 1/2 soit 1 p. 30 hassani.

Argent

*Mithqal*, duel *mithqalin*, pl. *methaqel* = 10 *aouq* (onces) ou 40 *oujouh* (0 p. 40 hassani).

*Dirhem d arbâ aouq* (dirhem de 4 onces) pl. *dirhemat* = 4 onces ou 16 *oujouh* soit 0. p. 16 hassani [3 sous de bronze et 1 *mouzouna* ou centime en monnaie moderne].

*Dirhem d âchra oujouh* (dirhem de 10 oujouh) = 2 onces et demi soit 0 p, 10 hassani.

*Dirhem d tmâniat oujouh* (dirhem de 8 oujouh) = 2 onces

ou 8 oujouh ou centimes, soit 0.08 hassani [1 sou de bronze et 3 mouzouna ou centimes en monnaie moderne].

*Dirhem d sebâ oujouh* (dirhem de 7 oujouh) = 1 once 3/4 ou 7 oujouh (centimes), soit 0.08 hassani [1 sou de bronze et 2 mouzounat ou centimes en monnaie moderne].

*Dirhem d arbâ oujouh* (dirhem de 4 oujouh) = 1 ouquia ou 4 oujouh soit 0.04 hassani [4 centimes modernes on 8 *flous* anciens (4 grands et 4 petits, 6 petits et 2 grands, etc.)].

*Mouzouna* (monnaie imaginaire, comme le mithqal d'ailleurs, qui est encore employé couramment dans la conversation moderne pour désigner les petites sommes, mais qui ne représente pas une pièce de monnaie spéciale) = 1 *oujh* (pl. *oujouh*, duel *oujhin*), soit 1 centime ou 0.01 hassani [4 petits flous ou 2 grands flous, etc...]

CUIVRE

La vieille monnaie de cuivre, composée de *flous* (grands et petits) est une monnaie grossière encore usitée chez les montagnards et dans le Blad Siba. Elle a très peu de valeur.

*Arbâ del flous* (4 flous) = 1/2 centime.

*Zouj flous* ou *themnia* = 1/4 de centime.

Le *themnia* était sans doute une ancienne monnaie qui avait la valeur de 2 flous actuels].

*Fels* pl. *flous* = 0.005 en moyenne [0 700 les grands ; 0 003 les petits]. Exemples : 1 *fels* (grand flous) et 4 petits flous = 0.01 soit 1 mouzouna ou 1 *oujh* (centime).

1 hassani (50 centimes morderne) = 75 grands flous.

1 bilioun (0 p. 25 moderne) = 37 grands flous et 1 petit.

1 peseta moderne = 150 grands flous.

b) Monnaies frappées par les sultans Mouley-Hassan et Mouley-Abd-el-Aziz (hassani et azizi).

ARGENT

*Rial* pl. *rialat* = *Khamsa besasit* (5 pesetas hassani ou azizi).

*Nouç rial* pl. *neçaç rial* = *Zouj besasit* ou *Khamsin oujh*; ou bien : *zouj besasit ou zouj belaïn*. soit 2 p. 50 [toutes ces appellations sont employées].

*Robâ rial* pl. *robât rial* = 1 pes. 25 [on dit encore *besita ou khamsa ou âchrin oujouh*, ou bien : *besita ou bilioun*.

*Hassani* ou *guerch* pl. *grouch* ou *zouj blaïn* ou *thennacher ouqia ou oujhin* = 0 pes. 50 hassani [*khamsin oujh*].

*Nouç hassani* ou *bilioun* ou *griech* pl. *griechat* = 0 pes. 25 hassani [*khamsa ou âchrin oujouh*].

CUIVRE

*Achra oujouh* pièce de 0.10 hassani (ou âzizi).
*Khamsa oujouh* pièce de 0.05.
*Oujhin* pièce de 0.02.
*Mouzouna* pièce de 0.01.

Comparaisons :

1 sou (0.05 oujouh) = 7 grands flous et 1 petit.
1 peseta = 27 ouqia (onces) ou 108 oujouâ mou ouzouna (l'argent gagnant au change sur le cuivre).
1 *rial* = 12 mithqal 1/2 soit 5 pes. 40 en sous en centimes. [La valeur comparative du *mithqal* est variable].

La monnaie se transporte dans des petits sacs à Fez. Pour l'expédier à dos de mulets, on emploie des petites caisses en bois blanc, très solides.

## CHAPITRE VIII

### Epicerie et Comestibles — Droguerie

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, il y a plusieurs variétés d'épiciers. Les trois principales catégories se répartisent ainsi :

L'*âttar*, qui vend des épices et de la droguerie, ainsi que de nombreux articles de bazar.

Le *beqqal*, qui vend du miel, du savon mou, de l'huile et du beurre ;

Le boutiquier du *Souk ech Chemaïn*, qui vend des fruits et légumes secs et des bougies ;

L'*âttar* vend également des bougies et des cierges ; ses principaux articles sont le sucre, le thé, le café, les épices et les parfums. Comme nous l'avons vu, il y a une longue rue d'*âttarin*, le *Souk el Attarin ;* mais nombreux sont ceux qui ont leurs boutiques disséminées dans les différents quartiers de la ville.

Voici une liste des différents produits vendus, à Fez, chez les âttarin :

| NOM ARABE | NOM FRANÇAIS | ORIGINE | USAGE |
|---|---|---|---|
| Babounej | Camomille | Plante marocaine. | Parfum. |
| Bekhour es Soudan | Encens du Soudan | Vient par les caravanes du Tafilelt et de Merrakech. | Parfum à brûler. |
| Beqqem | Bois de teinture | Allemagne. | Teinture. |
| Nafâ | Espèce d'anis | Cultivé dans la vallée du Moulouïa. | Se met dans le pain. |
| Biadh oujhi | Poudre de riz | France et Allemagne. | Parfum. |
| Itroun | | | Remède contre la gale. |
| Tigentest | Racines de pyrèthre | Plante marocaine. | Exporté aux Indes par Marseille en très grande quantité. |
| Temer hendi | Tamarin | France. | Remède (Tisane). |
| Tenkar | Borax | France. | Remède. |
| Toutia | Sulfate de zinc | Tafilelt. | Remède pour les yeux. |
| Jaoui | Benjoin | France. | Parfum à brûler. |
| Jeljelan | Graines de sésame | Cultivé dans les jardins de Fez. | Se met dans le pain. |
| Ganza reqiqa | Graines du paradis | France. | Epice. |
| Gouz etteib | Noix muscades | Europe. | Epice pour confiture. |
| H'ebb ras | Stafisègre | Cultivé chez les Jebala. | Remède de femmes. |
| H'ebb h'elaoua | Anis | Europe. | Se met dans le pain. |
| H'ebb el kheroua | Graines de ricin | Europe. | Remède. |
| H'edida | Oxyde de cuivre | France. | Fard pour les yeux. |
| H'ermel | *Paganum harmola* | Europe. | Pommade que les femmes se mettent sur la tête. |

| NOM ARABE | NOM FRANÇAIS | ORIGINE | USAGE |
|---|---|---|---|
| [illegible] | Assa fœtida | Plante marocaine. | Remède de femmes. |
| [illegible] touat'a | Henné du Touat | Tafilelt et Touat | Fard de femmes. |
| [illegible] doukalia | Henné du Doukala | Tribu du Doukala. | Fard de femmes. |
| [illegible] | Moutarde en poudre | Europe. | Remède. |
| [illegible] | Galanga | Plante marocaine. | Tisane contre le rhume. |
| [illegible] | Tan | (Voir au ch. des Industrie· les différentes sortes de tan. | ◆ |
| [illegible] el hend | Cantharides | France. | Remède de femmes. |
| [illegible] | Thapsia | Plante marocaine. | Remède. |
| Ras el h'anout | Epices moulées ensemble | (Epices locales). | Epice. |
| [illegible] | Résine | France. | Colophane. |
| [illegible] asfer | Arsenic jaune | France. | Pour les soins de la tête (femmes). |
| [illegible] abiodh | Arsenic blanc | France. | Poison violent (ne se vend qu'avec l'autorisation d'un *dhaman*, répondant. |
| Rih'an | Myrthe | Plante marocaine. | Parfum. |
| Zerqoun | Minium | Europe. | Fard des yeux. |
| Zenjir | Orpiment | Europe. | Pâte à épiler (pour femmes). |
| Zafran | Safran | Sous. | Epice. |
| Zenjar | Verdet | Europe. | Remède pour les yeux. |
| Sekinjebir | Gingembre | Europe. | Tisane. |
| Zaouq | Mercure | Europe. | Remède. |
| Sanouj | Nigelle | Plante marocaine. | Se met dans le pain. |
| Serr'ina | Sarghine | Plante marocaine. | Sert à la lessive. |
| Sekkor qendi | Sucre candi | Angleterre. | Sucrerie. |
| Senbel | Nard celtique | France. | Parfum. |
| Souak | Ecorce de noyer | Originaire du Maroc. | Remède pour blanchir les dents. |
| Chebb | Alun | France. | Sert à la préparation des peaux. |
| Chingoura | | Originaire du Maroc. | Sert à la lessive pour blanchir le linge. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Cebira ou robra | Fuschine | Allemagne. | Teinture minérale. |
| *Khabouri* | jaune | | |
| *H'omro* | rouge | | |
| *Kah'la* | noire | | |
| *Khedhra* | verte | | |
| *Zerqa* | bleue, etc | | |
| Cemer' àrbi | Gomme arabique | Originaire du Soudan (apportée par les caravanes du Touat et du Tafilelt. | Colle. |
| T'ert'ar | Tartre | Europe. | Remède. |
| Arq es sous | Bois de réglisse | France. | Tisane. |
| Ochba | Salsepareille | France. | Remède (se vend à Bab-Mouley-Idris). |
| Atercha | Essence de géranium. | Europe. | Parfum. |
| *Afça* | Noix de Galle | Europe. | Pour l'encre. |
| Afioun | Opium | Inde (arrive par l'Europe en contre-bande). | Narcotique. |
| Olk | Glu | Originaire du Maroc. | Pour chasser les petits oiseaux. |
| Anber | Ambre | France. | Remède; aphrodisiaque. |
| Oûd qemari | Santal | France. | Parfum à brûler. |
| R'asoul | Terre savonneuse | Exploité dans le pays. | Utilisé pour la lessive et dans les bains maures (ce vend de préférence à Sidi-Ferrj). |
| Fosenkh | Gomme ammoniaque. | Europe. | Sert à glacer le linge. |
| Fani | Vanille | France (Marseille). | Epice. |
| Felfel ah'mer | Poivre rouge | Originaire du pays. | Epice. |
| Felfel Soudani | Poivre du Soudan | Soudan (par les caravanes du Tafilelt). | Epice. |
| Felliou | Menthe pouliot | Originaire du pays, | Epice. |
| Qâa qala | Cardamome | Originaire du pays. | Epice. |
| Qerfa | Cannelle | Europe. | Epice. |
| Qermez | Kermès | Originaire du pays. | Teinture (rouge foncé). |

| NOM ARABE | NOM FRANÇAIS | ORIGINE | USAGE |
|---|---|---|---|
| Qronfel | Clou de Girofle | France (Marseille). | Epice. |
| Qosher, | Coriandre | Se cultive dans le pays. | Epice. |
| Kafour. | Camphre | Europe. | Sert à laver les cadavres. |
| Kethira | Gomme adragante | Orient (par Marseille). | Sert à glacer le linge. |
| Koheul | Sulfure d'antimoine. | Maroc. | Fard pour les yeux. |
| Kerkoum | Curcuma | Plante marocaine. | Epicc. |
| Kerrouïa | Grains de carvi | Plante marocaine. | Epices pour les kafta (boulettes de viande) et remède en même temps. |
| Katchenilia | Cochenille | Originaire du pays. | Teinture rouge. |
| Kammoun. | Cumin | Originaire du pays. | Epice. |
| Lekk | Gomme laque | Europe. | Sert à cacheter les lettres. |
| Lobban | Aliban | Soudan (vient par caravanes) | Parfum à brûler. |
| Ma zehe.r | Eau de fleurs d'oranger. | Fabriquée à Fez. | Parfum. |
| Ma ouerd | Eau de roses | Fabriquée à Fez ou importée d'Allemagne. | Parfum. |
| Mesteka | Mastic en larmes | Chio. | Sert à parfumer le pain. |
| Miàa | Styrax | Plante marocaine. | Remède de femmes. |
| Necha | Amidon | Europe. | Sert à glacer le linge. |
| Nila | Bleu indigo en boules. | France. | Utilisé à la lessive. |
| Meska | Musc | Asie (par Marseille). | Parfum. |

On vend encore chez les âttarin du sucre en pains *(sokkor qaleb)*, des bougies *(chemâa)*, des pâtes *(basta)*, soit : du vermicelle (*fdaouch* ou *rezza lqadhi)*, des « graines de melon » *(zeriâ lbetikh)*; de la colle *(leçaq)*; du sulfate de fer ou couperose *(zaj)*.

Le henné et koheul se vendent plus spécialement chez certains âttarin. Le soufre se trouve dans un fondak qui appartient au Makhzen, appelé « Souk el rezal ». On le débite dans une petite boutique de ce fondak, au compte de l'Etat marocain, qui en a le monopole *(contrada)*. Il se fait, à Fez, une régulière consommation de tabac préparé, qui vient des fabriques établies dans la ville de Tanger. On y remarque beaucoup de contrefaçons de la maison Bastos, d'Oran. Le tabac à priser *(chemma)* est originaire de France. Ce sont également les *âttarin* qui vendent le tabac à fumer *(doukhan)* et les cigarettes *(garou)*. Quant au tabac à priser, l'opium *(afioun)* et le *kif*, c'est une Société qui en monopolise la vente, suivant un traité établi avec le Makhzen. En dehors de cette Société, ces articles sont écoulés en contrebande *(contrabanda)*.

L'âttar vend encore les *fanit*, mot qui désigne les nombreuses sortes de bonbons originaires d'Allemagne.

Les *âchchabin* (herboristes) ont leurs boutiques de préférence dans les quartiers d'Aïn el Khil et de Cherabliin ; on trouve chez eux des herbes très variées, apportées de la montagne par les berbères ; les plus demandées sont les suivantes :

*Besbas* (graines de fenouil) : remède ;

*H'ebb rechat* (graine de cressonnette) : remède contre les blesures ;

*H'olba* (fenugrec) : tisane à boire le matin ; exporté pour le bétail ;

*H'ozama* (fleurs de lavande) : remède ;

*Khekhach* (pavot) : narcotique ;

*Zeriât el Kittan* (graine de lin) : remède ;

*Zâter* (thym) : tisane à boire le matin ;

*Seh'leb* (salep) : remède ;
*Chih'* (absinthe) : se met dans le thé ;
*Ferioun* (eupherbe) : poison ;
*Fijel* (rue) : remède ;
*Mrarat el h'ench* (centaurée) : tisane ;
*Nânâ* (menthe poivrée) : épice.

Tous les jours, les œufs, les poules, les pigeons, le couscous, tout préparé, les pâtes de fabrication locale et la semoule, sont apportés par les gens de la campagne à Fez, et se répartissent dans différents quartiers ; cependant, ces denrées se concentrent de préférence dans le quartier de Sara, qui devient une sorte de « halle aux vivres » fonctionnant du matin au soir. Il en est de même du coin de quartier appelé Houtia, où se débitent les poissons frais et séchés, les mulets et les aloses pêchés dans le Sebou, dans l'Oued Fas et dans l'Innaouen.

Les *beqqalin* sont tous étrangers ; ils sont pour la plupart originaires du Sous. Ils font leurs achats à crédit aux fabricants et fournisseurs en gros, aussi doivent-ils avant de s'établir verser un cautionnement entre les mains du Mohtasib : c'est à peu près la seule entrave à la liberté du commerce musulman qui, avec quelques rares monopoles, subsiste à Fez. Ces « épiciers spéciaux » débitent de l'huile, du beurre, du savon mou (1) et du miel. Ils tiennent aussi de la graisse et de la viande séchée.

Le marché aux huiles en gros se trouve dans un fondak spécial : le *Qâat ez zit*. Le tenancier de ce marché (adjudicataire ou fermier), assisté de deux *âdoul*, perçoit un droit pour chaque bête de charge amenant de la montagne des outres d'huile. Le jaugeage se fait dans les *qollat*, grandes jarres affectées à cet usage. Les *âdoul* enregistrent les transactions, et des portefaix *(h'emmalin)*, origi-

(1) Le savon en pains d'origine européenne (de Marseille en général) se vend chez les âttarin.

naires du Touat, transportent l'huile au domicile des *beqqalin* acheteurs. Le Makhzen perçoit sur la vente un droit d'un dixième en nature, droit qui est rachetable en argent. L'huile du *qâat ez zit* provient uniquement des montagnes avoisinantes (Zerhoun, Sefrou, etc.). Quant aux olives cueillies dans les olivettes qui limitent les jardins et les remparts de Fez (olivettes qui appartiennent à des Fasi), elles sont pressées dans une quarantaine de pressoirs installés dans la ville même. L'huile de cette fabrication est également achetée par le beqqal. Avant de porter ses olives au pressoir, le propriétaire doit en demander l'autorisation au Makhzen (représenté par le Mohtasib) et lui faire évaluer les droits à acquitter.

Le beurre, le miel et le savon se vendent également en gros dans un marché spécial. Les *beqqalin* s'y approvisionnent ; les particuliers qui veulent acheter ces marchandises en demi-gros et à bon compte y viennent aussi. L'adjudicataire du *meks*, ou droit du marché, y perçoit 0 pes. 40 par quintal vendu. Le savon qu'on y vend est employé pour les usages domestiques (lavages de faïences, de vaisselles, etc.). Il est de fabrication indigène, mou et brunâtre, à base de potasse. On en apporte sur le marché de grandes quantités, renfermées dans des cylindres en fer-blanc. Ce savon sort d'une quinzaine de fabriques qui fonctionnent à Fez.

Le beurre et le miel proviennent de la campagne. Il en est de même de la graisse *(cheh'em)* et de la viande séchée *(kheliâ)*, destinée aux classes pauvres. Cette *kheliâ* se compose de lanières de viande de bœuf séchées au soleil et cuites dans un mélange d'huile et de suif. Il s'en consomme beaucoup en hiver.

Au *Fondak el Fakher* (fondak du charbon), on vend du charbon de bois fabriqué dans la montagne, et que les charbonniers berbères apportent tous les jours sur leurs ânes. Le Fondak el Fakher

est tenu par des Touati (gens du Touat), qui sont les adjudicataires du droit de marché *(meks)* et les portefaix des acheteurs.

Au *Souk ech Chemain*,où on vend les fruits secs, tels que le raisin sec *(zebib)*, les noix *(gouz)*, les noisettes *(bendeq)*, les dattes *(temer)*, les olives conservées *(zitoun)*; les légumes secs, tels que les pois chiches *(h'omçi)*, les lentilles *(âdes)*, les haricots *(loubia)*, le riz *(rozz)*; et les cierges de cire *(chemâ)*, il y a un adjudicataire du droit de marché qui possède un fondak, dont le rez-de-chaussée est occupé par des *chemmaïn*, et le premier étage loué à des cordonniers.

Le goudron *(getran)* se vend chez les *guetarnin*, dans une rue qui fait suite, à l'ouest, au Souk el Attarin. Les guetarnin tiennent aussi des chaînes. Le goudron est apporté de la montagne par les Djebala. Il se débite dans de petits pots d'argile. Le sel se trouve chez les âttarin, mais on l'achète en gros et en demi-gros au Souk el Khemis, le marché aux bestiaux, qui a lieu le lundi et le jeudi.

## Appendice.

*Adresses commerciales*. (Medina).

Principaux fabricants de savons :

Si Hammou el Alaoui.
Si Mohammed bou Ayad.
El Hadj Madani Çouabni.

Exportateurs d'amandes, dattes, noix, figues, et raisins secs :

El Hadj Mohammed Ayoud.
Si Mohammed el Helou.
Si el Rabi el Alamin.
El Hadj Kaddour Sarah'.

Principaux marchands de chandelles cierges de couleur, bougies, et cire vierge.

Sid Edris ben Si Mâmmer.
Sid Omar ben Hadout.
Si Mohammed ben Abd el H'afdah.

Si Muhammed Skali.
Si Mohammed ben Abd el Mejid Guebbas.

Principaux importateurs d'épices, sucreries, quincaillerie, papier, chocolat, fils d'or, etc... (*Attarin*).

El Hadj Mohammed Mejbar.
Sid Edris Lahraqi.
Si Abd el Kerim Kesbi.
Si Tayeb el Amrani.
Si Mohammed ben Omar el Alamin.
Si Mohammed ben el Bedani Berada.
Si Mohammed ben Abd el Zied ben Choucroun.
Si Mohammed el Qebbach.
El Hadj Abd el Djasir.
Si Hadj Sqali.
Si Mohammed ben Kasem el Helou.
El Hadj Mohammed el Haloui.
Si Kasem el Cohen.

Principaux importateurs de matières colorantes (*Attarin*).

Si Mohammed ben Edris Berada.
Si Mohammed ben Jelloul.
Si Mohammed ben el hadj Edris ben Nouna.
Si Fedhal Cohen.
Si Hatedh ben Mohammed ledsani.

# CHAPITRE IX

## Etoffes et Tissus

Nous avons vu dans la première partie de ce rapport quels sont les tissus d'importation européenne qu'on rencontre sur le marché de Fez. En voici la nomenclature résumée :

| NOM ARABE | NOM FRANÇAIS | ORIGINE |
|---|---|---|
| Melf | Draps | France. Angleterre. Allemagne. Suisse. |
| Kemkha | Soie brochée | Italie. Espagne. |
| Thiab del h'crir | Mousselines dites " de soie " | Allemagne. |

| NOM ARABE | NOM FRANÇAIS | ORIGINE |
|---|---|---|
| Teles del h'erir | Satins unis | France. Allemagne. |
| T'elsia | Satins de coton à raies | Allemagne. |
| Noçç t'eles mesejjer. | Satins brochés et imitatives. | France. |
| Thoubith | Coton cylindré | France. Allemagne. |
| Thouib del qet'en | Mousseline de coton | France. Angleterre. |
| Chits | Toile à matelas imprimée. | Angleterre. |
| Qeria rebat'ia | Toile à matelas quadrillée. | Rabat. |
| Qeria del Khezaïn | Toile de tentes | Angleterre. |
| Sousdi | Haiks de laine et coton | Algérie. |
| T'isan besqali | Brochés d'or et d'argent | France. |
| T'isan messous | Brocat pour coussin | France. Allemagne. |
| Elias | Soie brochée de 1re qualité. | France. |
| Moubber | Velours | France. |
| Fechouch besqali | Mousseline de soie brodée de fils d'or | France. |
| Tafta | Taffetas et étamines | France. |
| H'iati | Mousseline pour *rezza* (turban) | Angleterre. |
| *Khich* | Toile d'emballage | Angleterre. |
| Fouta londri | Fouta anglaise | Angleterre. |
| Fouta merbat'ia | Fouta de Rabat | Rabat. |
| Fina khit' | Longette blanchie | Allemagne. France. |
| Merzaïa | Toile fine pr tchamir (chemises) | Angleteterre. |
| Ourquat el idsmin | Shirting à fleurs | Angleterre. |
| Jelaleb fabrika | Etoffe pour jellabas et selham (laine et coton) | France. |
| Sbani errouama | Foulards de soie imprimés. | France. |
| Cheqeq kerzianou | Etoffe à ramages pour robes de femmes | France. |
| Brenteq | Cotonnades à raies de couleurs pour robes de femmes | France. |
| Malikan | Cotonnades blanches | Angleterre. |
| Bet'aniat | Couvertures en laine | Angleterre. |
| Melaïat | Couvertures en laine et coton | Angleterre. |
| Menddil | Serviettes et essuie-mains. | France. Angleterre. |
| Meh'arem | Mouchoirs de coton | Angleterre. |
| Zerabi | Carpettes et moquettes | Allemagne. Autriche. |
| Teqachir; medid | Chaussettes et bas de coton. | Angleterre. |
| Cheqifi | Foulard de soie | Inde. |
| Tazeroualt | — — | Italie. |
| Meqerrech fouchati | — — | Italie. |
| Mitân | — — | Italie. |
| Jabouni | — — | Japon. |

Tous ces tissus se vendent à la Qaïçaria, où se concentrent les étoffes originaires d'Europe. Au Souk el H'aïk, annexe de la Qaïçaria, on trouve les différents haïks fabriqués à Fez. En voici la nomenclature (1) :

H'errara ou gaze de soie.
Haïk ordinaire de Fez (en laine grossière).
Jellaba ouzzania (pour faire des jellabas).
Sousdi de Fez (pour faire des jellabas).
Haïk h'erir (en soie).
Lethama cherguia (pour faire des haïks et des jellabas).
Meh'er bela (haïk en coton tissé à Fez ; la matière première vient d'Angleterre).
Jellaba didia mezerqeta (sert à faire des jellabas pour le Sénégal).
Bou nedif (sert à fabriquer des jellabas très épaisses).

On vend, de plus, au Souk el Haïk, le *kheraqi doukkaliin* ou *houziin*, ou haïk originaire du Houz ou du Doukkala.

La Qaïçaria et ses annexes contiennent aussi tous les tissus qui ont trait à l'habillement et toutes les pièces d'habillement taillées en usage à Fez.

On y trouve les articles suivants :

Ceintures, *korzia*.
Chemises, *tchamir*.
Pantalons, *seroual*.
Burnous léger, *selham*.
Tuniques de drap, *qeftan*.
Tuniques de mousseline, *ferradjia*.
Turban (étoffes de), *rezza*.
Bonnets de nuit, *ârraguia*.

---

(1) Dans la partie consacrée aux Industries, il sera donné des renseignements détaillés sur ces haïks, de même que dans la première partie de ce rapport (chapitre des importations) tous les détails qui se rattachaient aux tissus européens ont été consignés.

| | |
|---|---|
| **Calottes noires (de juif, *chachia*.** <br> **Calottes rouges (de musulmans), *terbouch*.** <br> **Gilets, *bedaïa*.** | **d'importation autrichienne.** |

Etoffes d'ameublement :

**Portière, *khamia*.**
**Tapisserie de mur, *haïti*.**
**Housse, *tesbina*.**
**Coussin, *mokhadda*.**
**Tapis local et de Rabat), *zerbia* (uni et rectangulaire).**
**— — *henbal* (très allongé).**
**— — *qetifa* (tapis berbère).**
Natte *h'ecira* ou *labda* **(tapis à prière).**

APPENDICE.

***Adresses commerciales de la Qaïçaria.***

Principaux importateurs de soie écrue :

Si Mohammed Bennis.
El Hadj Mohammed Tazi.
Si Edris Tazi.
Si Abd es Selam ben Zeid Berada.
Si Bekr ben Mekki Tazi.
Si Ahmed Tazi.
El Hadj Taïeb ben Nani
Si Mohammed ben Mahmouh et Alaoui.

Principaux importateurs de tissus :

Si Mohammed ben Mohammed Berada.
El Hadj Omar Selani.
Si Mohammed ben Nouna.
Si Ahmed Sqali.
Si Edris el Helou.
Si Mohammed Cheraïbi.
Si Tami ben Zekrim.
Si Ahmed ben el Gasi.
Si Abd en Nebi Selama.
Si Houram el Amrani.
Si Mohammed Kessoûs.
Si Zabeïr ben Nani.
Si Arbi Bennis.
Si Taher ben Boulida.
Si Mohammed ben Kiram.
Si Ahmed Seraq.
Si Ahmed ben Aïoun.
El Hadj Khaïtat.
Si Taher Nekouar.

Le commerce des étoffes et tissus est certainement le plus important de Fez. Les arrivages d'Eu-

rope sont très nombreux, l'industrie du tissage est prospère, et Fez trouve de nombreux débouchés, pour ses haïks et ses vêtements taillés dans des tissus européens, au Maroc, en Egypte, en Algérie et au Sénégal. Malgré l'envahissement de plus en plus grand des étoffes étrangères, Fez sera encore longtemps réputé pour ses articles d'habillement.

## CHAPITRE X

### Quincaillerie et Verrerie — Articles de bazar

Les articles de quincaillerie et de verrerie sont généralement d'origine allemande ; les articles de ménage en fer sont tous émaillés. C'est à Bab Mouley Idris que se trouvent les boutiques qui débitent ces articles.

Les verres à thé *(kisan)* et les saladiers en porcelaine *(zelalif)*, proviennent aussi de France ; les samovars *(babour)* en cuivre ou en métal argenté sont d'importation anglaise ; il en est de même des petites théières *(berared)*, des tasses à thé en porcelaine *(kisan d ettaous)*, des cuvettes en argent *(tisan d ennoqra)*, et leur aiguière *(beqrej)*, des plats émaillés blancs *(retra d ettaous)*.

Le reste de la quincaillerie en fer émaillé : *zelatif* (saladiers), *r'eraref* (brocs), *qebbab* (bidons), *jebaben* (marmites), etc., est d'origine allemande. Toute la verrerie et la porcelaine de seconde qualité est allemande.

Les articles de ménage et les articles de bazar se trouvent les uns à Bab Mouley Idris, les autres au Souk el Attarin. En voici une nomenclature :

| NOM ARABE | NOM FRANÇAIS | ORIGINE | LIEU DE VENTE |
| --- | --- | --- | --- |
| Chàra | Laine et soie en fils pour les haïks (en écheveaux) | France. | Souk el Attarin. |
| Kar'et Khechin | Papier grossier (pour les emballages) | France. | Attarin. |
| Kar'et abiodh | Papier blanc (pour écrire) | Angleterre. | Attarin. |
| R'elafat | Enveloppes | Allemagne. | Attarin. |
| Suraïat el hit | Glaces, grands miroirs | France. | Dans les fondaks des négociants en gros. |
| Mouaguen | Montres | France.<br>Suisse.<br>Russie.<br>Allemagne.<br>Angleterre. | Chez les Attarin ou chez quelques *sâatji* (horlogers). |
| Jouher | Perles et pierres précieuses |  | Ciar'in (à la qai'çaria). |
| Berlat | Perles fausses; grosses perles en métal et verroterie pour les colliers | Allemagne. | Attarin. |
| Qitan | Lacets de toutes couleurs | France. | Attarin. |
| Cefifa | Tresse et galon de toutes couleurs | France. | Attarin. |
| Cendouq del flous | Coffre-forts en fer | France. | Dans les fondaks des négociants en gros. |
| Cebaria | Teinture d'aniline pour étoffes | France, Allemagne. | Attarin. |
| Douzet d ennejar | Instrument de menuiserie | France, Allemagne. | Attarin. |
| H'eska d eççofar | Chandeliers en cuivre jaunes | Angleterre. | Bab-Mouley-Idris. |
| Cenadeq d ettaous | Boites émaillées de toutes couleurs (pour le sucre, le thé) | Allemagne. | Bab-Mouley-Idris. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Neh'as ourga | Cuivre rouge non travaillé (en feuilles) | Angleterre. | Attarin. |
| Ceffar ourqa | Cuivre jaune non travaillé (en feuilles) | Angleterre. | Attarin. |
| Nouames | Lits en fer et cuivre | Angleterre. | Dans les fondaks des négociants en gros. |
| H'edid bali | Fer brut ; vieux rails | Angleterre. | Dans les fondaks des négociants en gros. |
| Labat, mouzikat | Jouets et instruments de musique pour enfants | Allemagne. | Attarin. |
| Mouas ; mer'aref ; metteqqat | Couteaux, fourchettes, cuillèrs en métal blanc | Allemagne. | Attarin. |
| Chitat | Brosseries diverses | Allemagne. | Attarin. |
| Rekham | Marbre | Italie. | Dans les fondaks des négociants en gros. |
| Louan ou cebar el hit | Peintures laquées pour murs et portes | Italie. | Attarin. |
| Medaïj del qoten | Coton en échevaux pour tisserands | Italie. | Qaïçaria. |
| Khort'a | Clous de toutes formes | Italie. | Attarin. |
| Nouafekh del sbiritou | Réchauds à esprit de vins | Italie. | Bab Mouley Idris. |
| H'ouachi | Rubans | Italie, France. | Qaïçaria. |
| Sqali | Fil d'argent et d'or | Fabrication locale. Allemagne. | Attarin. |
| Chelliat | Chaises | Espagne, Angleterre | Chez les négociants en gros, dans les fondaks. |
| Qefel | Articles de serrurerie | France, Allemagne. | Attarin. |
| Menarat ; qenadil | Lampes et quinquets | France, Allemagne. | Bab Mouley Idris. |
| Qezdir ourqa | Feuilles de fer blanc | Allemagne. | Souk des qezadria. |

| NOM ARABE | NOM FRANÇAIS | ORIGINE | LIEU DE VENTE |
|---|---|---|---|
| Làb kartat | Cartes à jouer | France. | Souk el Attarin. |
| | *Phonographes* | Allemagne, France. | Attarin. |
| Makina del kheit | Machines à coudre | Suisse, Allemagne. | Dans les négociants [illegible] |
| Merouh'at | Eventails | Fabrication locale. Algérie. | Dans les négociants [illegible] |
| Zàboul | Sacoches en cuir | Fabrication locale. | Attarin. |
| Ziatat | Huiliers | Allemagne. | A Aïn Alou. |
| Thora | Lustres | Allemagne. | Bab Mouley Idris. |
| Labamano | Lavabos en faïence ou en fer émaillé | Allemagne. | Bab Mouley Idris. |
| Mechouat | Grils | Fabrication locale. | Bab Mouley Idris. |
| | | Allemagne. | |
| Meqlat | Poêle à frire | Allemagne. | Bab Mouley Idris. |
| Ibrat | Aiguilles | Allemagne. | Attarin. |
| Meqeçç | Ciseaux | Allemagne, France. | Attarin. |
| Siniat | Plateaux de cuivre | Fabrication locale. | Souqeç Ceffarin. Bab Mouley Idris. |
| Remmaïn | Cadenas | Allemagne, France. | Attarin. |

*Appendice.*

Importateurs et Marchands de Cristaux, Verrerie et Quincaillerie *(Bab Mouley Idris).*

Si Sliman bou Hamam.
Si Mohammed ben Nouna.
Si Hassan el Amrani.
Si Abd en Nemi Selama.
Si Edris el Helou.
El Hadj Khaïat.
Si Ahmed Saraq.
Si Rehal ben Boulida.
Si Qasem Cohen.
El Hadj Mohammed el Haloui.
Si Mohammed ben Qasem.
Si Hadj Scali.
El Hadj Abd el Nader Chami.
Si Mohammed el Kebach.
Si Ahmed ben el Gasi.
Si Ahmed ben Yahia.
Si Tami ben Zekrim.
Si Mohammed Cheraïbi.
Si Taher Nekouar.
Si Ahmed ben Aïoun.
Si Mohammed ben Qiram.
El Hadj Mohammed ben Mejbar.
Si Mohammed ben el Bedani.
Si Mohammed ben Omar.
Si Raïb el Amrani.
Si Abd el Kerim Kesbi.
Si Edris Saharaoui.

Les articles de bazar d'origine européenne deviennent de plus en plus nombreux. On en trouve un grand nombre au Mellah (quartier juif). C'est seulement au Mellah qu'ils pénétraient, il y a une dizaine d'années, car les musulmans avaient quelque répugnance à vendre ces objets de nature insolite pour eux ; mais maintenant les boutiques de la Medina regorgent de bimbeloterie allemande et d'articles de Paris. L'*âttar*, qui n'était autrefois qu'un modeste épicier, accroche aux murs de sa boutique des panoplies de carton où brillent des canifs luisants et de mauvaise qualité, des réveils-matin sonores, des porte-plumes en verre, des cuillers en métal blanc, des bracelets et des perles en verroterie, des objets de laque chinoise et japonaise, des encriers en nickel, toutes sortes d'articles en somme que l'on rencontre dans n'importe quel bazar d'Europe. La population bourgeoise de Fez (les femmes et les enfants, notamment) est assez friande de ces objets bon marché, inutiles et nouveaux. Les *harmonica* (instruments de mu-

sique à vent), d'origine allemande, se trouvent dans presque tous les magasins d'âttarin, et excitent la convoitise des enfants aisés. Si pour certaines marchandises (tissus, sucre, bougie), le Fasi est inexorable en matière de tradition et exige des modèles uniformes, il est, au contraire, accessible à cet envahissement de la camelote que l'Europe déverse au Maroc et dans tous les pays arriérés, une fois qu'elle a cessé de lui plaire.

## CHAPITRE XI

### Halles aux grains

Les marchés aux grains *(Reh'ab Zerâ)* sont au nombre de cinq, à Fez. On en compte quatre au vieux Fez *(Fas el Bali) :*

*Beïn Souari* (grand fondak).
*Seffah'.*
*Rah'bat et teben* (où on vend aussi de la paille).
*Rah'bat ez zerâ* (halle aux grains dans le quartier de Talâ), et un au Fez neuf (*Fas el Jedid*) appelé : *Rahbat ez zerâ de Fas Jedid.*

De plus, à Fas el Bali, il y a un fondak, appelé *Souk el R'ezel*, où on vend de la laine le matin, des céréales au milieu du jour, et des esclaves le soir.

C'est dans les Rehab Zerâ (halles aux grains), sortes de fondaks, que se vendent l'orge, le blé, le millet et le maïs venus de la campagne. De même que les autres fondaks, ces marchés appartenaient à l'administration des habous. Mais à Fez, par exception, ils ont été concédés par les habous aux *eulma* (oulémas), qui perçoivent à leur profit le prix des locations. Ils sont représentés par des

tenanciers qui s'occupent surtout des droits à payer par les vendeurs et les acheteurs. Chaque halle aux grains se divise en plusieurs petites boutiques louées aux propriétaires des clefs par les boutiquiers, qui doivent de plus une certaine taxe de location aux notables (oulémas).

Les boutiquiers achètent en gros aux agriculteurs et revendent au détail, soit aux meuniers de la ville, soit aux particuliers. Le tenancier ou adjudicataire perçoit un certain droit de *nekas* par *chenari* (charge de mulet) ; ce droit est versé à deux *âdoul* de l'Amin el Moustafadh. Aucune bête de charge ne peut passer la porte du fondak aux grains sans le payer. De plus, le tenancier reçoit en nature tant pour cent sur les grains vendus. Son plus clair bénéfice est d'acheter à bas prix la petite quantité restée invendue sur la place à la fin de la journée.

Les halles aux grains sont ouvertes tous les jours. Il y vient du blé *(zerâ)*, de l'orge *(chaïr)*, du maïs *(d'ra)*, des fèves *(foul)*, des pois chiches *(h'ommaç)*, de l alpiste *(zouan)*, des lentilles sèches *(âdes)*. Les céréales sont sujettes à beaucoup de fluctuations, malgré que le Mohtasib fasse tout son possible pour tempérer ces fluctuations.

Il y a un certain nombre de mesureurs, *âbbara*, et des portefaix spéciaux, *h'emmala*. Ils sont au service des deux âdoul du marché, qui contrôlent les actes de l'adjudicataire ; ce sont eux qui collectent dans le fondak aux grains un droit de stationnement que paient les paysans. Les *âbbara* sont rétribués par le vendeur. Il leur doit une poignée de grain par *moudd* mesuré. L'acheteur paie les *h'emmala* (porteurs) : généralement 10 oujouh par deux moudd transportés. Les *semsar* (commissionnaires en grains, intermédiaires entre le vendeur et l'acheteur) ont généralement leur *âbbara* et leurs *h'emmala* attitrés. Les *âdoul* ont souvent à intervenir pour trancher les différends et les dispu-

tes occasionnés par le mesurage des grains, car le *semsar* s'entend avec l'*âbbar* pour tromper le client.

Au Souk el Rezal, le blé est offert à la criée sur échantillons. Un *âdel* note soigneusement la hause et la baisse, et c'est ainsi que fonctionne la Bourse des grains. Le commerce des céréales, à Fez, n'est pas très considérable ; il ne suffit qu'à la consommation locale. L'anarchie du pays et les difficultés des communications s'opposent à ce que Fez soit un centre d'attraction pour les céréales des régions environnantes qui subiraient là une première transaction avant d'être transportées vers les ports de mer.

## CHAPITRE XII

### Marché aux bestiaux

Le marché aux bestiaux de Fez a lieu deux fois par semaine, le lundi matin et le jeudi matin, à Souk el Khemis, large esplanade qui se trouve en dehors des remparts, à proximité de Bab Mehrouq, non loin des murs de la Kasba Cherarda. Le marché a lieu le jeudi *(el khemis)* jusqu'à 1 heure de l'après-midi, et le lundi jusqu'à 9 heures du matin seulement. On vend là les bêtes de boucherie, les bêtes de somme, les chevaux. Les acheteurs conduisent les moutons à *Dar Rai* (maison du berger), ou les animaux attendent leur tour d'abattage. Les autres bestiaux sont directement conduits aux différents abattoirs .

Lorsque plusieurs personnes s'entendent pour acheter une bête en commun qu'elles font abattre, et dont elles se partagent la viande, cette association temporaire prend le nom d'*ouziâ*. Si un vendeur consent à une petite diminution sur le prix,

au moment du paiement en espèces par l'acheteur, cet accommodement prend le nom de Bab Allah.

Voici la liste des animaux de boucherie qui sont amenés à Souk el Khemis :

| | |
|---|---|
| Bœuf, *tsour*.<br>Vache, *begra*.<br>Veau, *âjel*.<br>Taurassin, *âjmi*.<br>Génisse, *âjela*. | Race bovine : *begri*.<br>Gros bétail : *mal khechin*. |
| Mouton, *kebch*.<br>Bélier, *feh'el*.<br>Brebis, *nâja*.<br>Agneau, *kherouf*. | Race ovine : *r'elmi*. |
| Bouc, *âtrous*.<br>Chèvre, *omâza*.<br>Chevreau, *jedi*.<br>Chevrette, *jedia*. | Race caprine : *ânzi*.<br>Menu bétail : *mal reqiq*. |

Un bélier à quatre cornes est dit *kerboub ;* un bœuf à qui il manque une corne est appelé *fert'as ;* un animal de boucherie peut être vieux *(charef)*, maigre *(rahem)*, ou galeux *(ajreb) :* trois vices qui le déprécient.

Les chevaux, mulets, ânes et chameaux, sont vendus aux enchères par le *dellal* (crieur public) ; c'est l'*amin* des dellal qui a ce monopole à Fez. Le seul numéraire accepté est le numéraire *hassani*. Les propriétaires des mules les font courir et circuler rapidement dans la foule en criant les surenchères. Les ânes et les chameaux attendent placidement la venue des acheteurs.

Sur la lisière de l'esplanade, à 200 mètres de là, les propriétaires de chevaux font courir leurs montures d'un galop furieux, pour que les amateurs puissent admirer la gracilité et l'élégance des formes, la vitesse du galop. Ils reviennent ensuite et parcourent la foule en criant la surenchère comme les propriétaires de mules.

Des vétérinaires *(mâllem* ou *bitar)* se trouvent sur le marché. Ils examinent les bêtes achetées et leur trouvent facilement quelque vice rhédibitoire, ce qui fait réduire le prix d'achat ; le vétérinaire partage ensuite avec l'acheteur.

D'un cheval ou d'un mulet, on dit : *ijelleb*, il se cabre ; *içokk*, il rue : ce sont là des tares. On dit aussi qu'il est *h'erran*, rétif ; *medbour* (blessé).

Les bêtes de somme et les montures amenées au Souk el Khermis sont les suivantes :

| | |
|---|---|
| *Aoud*, cheval.<br>*Aoudo*, jument.<br>*Mohr*, poulain.<br>*Mokra*, pouliche.<br>*Qidar*, cheval de charge. | Race chevaline : *khil*.<br>Cheval de race : *jouad*. |
| *Ber'el*, mulet.<br>*Ber'la*, mule.<br>*Fennich*, petit mulet | Des mulets : *behim* ou *h'emir*.<br>Bête de somme : *behima*. |
| *H'emar*, âne.<br>*H'emara*, ânesse.<br>*Jeh'ech*, ânon. | Des ânes : *h'emir*. |
| *Jemel*, chameau.<br>*Naga*, chamelle.<br>*H'ouar*, jeune chameau. | Des chameaux : *ibel*. |

Les deux principales maladies *(aïb)* des bêtes de somme sont les suivantes : *nehja*, la pousse, et *bou chekher*, la morve (pour les chevaux). En général, tous ces animaux sont en assez piteux état et ont besoin d'être remis par du repos et des soins.

Les achats de chevaux et de mulets donnent naissance à une sorte d'acte de vente dont la teneur suit (Exemple d'un constat écrit établissant l'achat d'une mule sur le marché de Souk el Khemis, et prévenant la vente d'une mule volée) :

« Lenange à Dieu :

« Le sieu Abbas ben el Mâati a acheté pour le compte « de X..., devant les âdoul, et a payé au compte de X..., « son maitre, au vendeur Elidou ben Yâcoub Cohen de Fez

« une mule de taille moyenne, de couleur marron, âgée « de 4 ans, exempte du feu (cautérisation), du prix de « 72 rial (défalqué le rial de la Bab Allah). Vente parfaite, « exempte de toute cause de rachat, conforme aux règles « de vente. Fait après constatation des vétérinaires et acceptation entière de l'acheteur qui connaissait le prix con- « venu. Témoigné et certifié valable.

« Nous avons pris le signalement du musulman et du « juif. Le vendeur (juif) est de taille moyenne; c'est un « adolescent qui a quelque duvet au visage. Ses yeux et « ses sourcils sont noirs.

« Fait par les signataires le 3 Moharrem de l'année « 1323.

« Signatures : Abd el Hadi et Abd el Hakim (les âdouls- « notaires), que Dieu les conserve. »

Le percepteur du *nekas* (droit de marché), qui est généralement l'employé de l'*Amin el Moustafadh*, est assis dans une tente à proximité du marché. Le vendeur et l'acheteur présentent les bêtes vendues, paient la taxe et reçoivent un acquit *(mefoula)*. Le *nekas* est de 1 peseta pour un bœuf, 6 centimes pour un mouton ou une chèvre, 5 % *ad valorem* pour les chameaux, chevaux, mulets et ânes. Les deux parties acquittent chacune la moitié du *nekas*. Il faut de plus régler l'*Amin ed Dellalin*, qui perçoit un tant pour cent.

Sur ce marché de *Souk el Khemis*, les paysans des environs apportent, en outre, des œufs, des poules et du sel. Il fut un temps où ce marché forain avait une très grande importance, et cela jusqu'à la fin du règne de Mouley Hassan. A cette époque, le pays n'était pas dans l'état d'anarchie où il se trouve à présent. La route de Fez à Oudja, de Fez à Meknès et à l'Océan se trouvait libre ; de sorte que les tribus voisines de Meknès et de Taza venaient jusqu'à Fez conduire leurs bestiaux et apporter les produits de leurs douars (œufs, volailles, beurre, charbon, miel, bois à brûler, sel, balais, nattes, corbeilles, etc.), le tout en très grandes quantités.

De plus, il venait de l'Ouest beaucoup de bœufs, de chevaux et de mulets, que des maquignons d'Algérie ou de la frontière algérienne achetaient sur place pour les conduire ensuite dans la direction d'Oudja et de Marnia. Le marché de Souk el Khemis battait alors son plein, et les taxes multiples qui y étaient prélevées étaient une source appréciable de revenus pour le Makhzen.

Aujourd'hui, par suite de la révolte de Bou Hamara, par suite de l'insécurité qui existe à quelque distance de Fez, seules, les tribus voisines alimentent Souk el Khemis, de sorte que ce marché n'a pas plus d'importance actuellement que les marchés arabes analogues et hebdomadaires des villes secondaires d'Algérie, telles que Mostaganem et Médéa. Quant aux grands marchés de Boufarik et de Maison-Carrée, ils ont une autre importance que Souk el Khemis. Le bétail d'abattoir pour la consommation de Fez vient seul sur ce marché, plus quelques mulets, chevaux, chameaux et ânes, dont les propriétaires locaux veulent se défaire, et c'est tout. Il n'est plus fait d'achats pour l'Algérie, toutes les communications étant coupées dans la direction de Toza.

## CHAPITRE XIII

### Marché aux esclaves

Nous avons vu précédemment qu'une des halles aux grains, Souk el Rezel, était affectée à des usages divers. Le matin, les femmes des environs viennent y mettre en vente la laine qu'elles ont filée les jours précédents ; de 11 heures à midi, on y vend le blé à la criée. Enfin, l'après-midi, entre l'*âceur* et le *moghreb* (de 4 à 7 heures), on offre aux acheteurs de la chair humaine : des esclaves.

L'esclavage n'est nullement aboli au Maroc, et dans toutes les villes de l'intérieur ce genre de transactions se pratique ouvertement.

Les esclaves *(âbid)* sont des nègres et surtout des négresses (jeunes femmes et jeunes filles). Le recrutement des esclaves se fait au Tafilelt. Là, les marchands s'en procurent comme ils peuvent, auprès de caravaniers venant du Touat et du Soudan. Mais, depuis la prise du Touat par la France, le recrutement des esclaves par le Sud devient de plus en plus compliqué, et le nombre d'importations a beaucoup diminué. Les esclaves que l'on vend à Fez ont généralement passé par Merrakech avant d'y arriver. D'autres viennent d'El Ksar ou de petites villes aussi misérables, où on les vend généralement assez bon marché.

Des hauts fonctionnaires, comme l'*Amin el Moustafadh* et le *Mohtasib*, en font acheter dans les villes environnantes, telles que Meknès, El Ksar, Sefrou, etc., pour les faire revendre, à Fez, par des prête-noms intermédiaires. Un nègre vaut de 50 à 500 pesetas, une femme de 500 à 2.500 pesetas. En fait, la négresse est surtout considérée comme un instrument de plaisir ; c'est pour cela que son prix est bien supérieur à celui du nègre.

La vente se fait aux enchères ; l'*amin* des dellal crie, au milieu du *Souk el Rezel*, le prix des nègres et négresses. Les clients se promènent et examinent la marchandise. L'acquéreur d'une femme examine les dents, les seins, l'avant-bras. Il tâte comme s'il s'agissait d'un animal de boucherie.

Le Makhzen ne prélève point de taxe sur la vente des esclaves. Pour la régularisation de la vente, acte est dressé devant les *âdoul* entre le dellal et l'acheteur. Si l'acheteur a des doutes sur les droits du vendeur sur l'esclave, il peut exiger un *dhamen* (répondant).

Ce marché aux esclaves n'a pas une grande importance. C'est à peine s'il y a chaque jour 6 ou

8 nègres ou négresses au Souk el Rezel ; les mêmes reviennent, d'ailleurs, plusieurs fois, jusqu'à ce qu'ils trouvent acquéreur. Ce marché n'a évidemment que très peu de répercussion sur la vie économique de la ville. Il méritait cependant d'être signalé.

## CHAPITRE XIV

### Le Mellah

Le Mellah, ou quartier juif de Fez, qui renferme cinq à six mille habitants, n'a pas, au point de vue commercial, l'importance qu'on pourrait croire. Les juifs de Fez n'y occupent pas, dans la vie économique, la même place que dans les villes du littoral et qu'à Merrakech. Dans les localités de la côte, l'Européen est venu modifier les conditions dans lesquelles s'exerçait le commerce. Les israélites, très souples, très aptes à se transformer, rapidement polyglottes, sont devenus pour les étrangers des intermédiaires nécessaires. Le même fait s'est, d'ailleurs, produit en Algérie et en Tunisie. Il est moins accusé au Maroc, parce qu'il y a maintenant plus d'Européens et surtout de Français parlant l'arabe, pouvant par conséquent entrer directement en communication avec les indigènes musulmans ; mais cependant, dans les ports, l'utilisation des juifs est un fait admis et leur situation est acquise dans le domaine de la vie économique.

A Fez, il n'en est pas de même. Les négociants musulmans de la Medina peuvent continuer à procéder suivant leurs anciennes méthodes, parce que les Européens n'ont pas suffisamment pénétré la ville. Les quelques voyageurs de commerce qui viennent à Fez ont affaire directement aux négociants en gros, qui sont les clients de leurs maisons. De plus, le Fasi est très commerçant et ne

ressemble pas au bédouin pauvre et imprévoyant de Merrakech, qui se laisse distancer et concurrencer par les juifs. De sorte qu'au Mellah de Fez la situation des individus est en général assez précaire.

Certes, les israélites sont là ce qu'ils sont partout, très commerçants et très industrieux. Nombreuses sont les échopes où travaillent des petits ferblantiers, des orfèvres, des tailleurs ; nombreux sont les boutiquiers qui font le commerce de grains, de métaux précieux, de boissons fermentées, de draps et cotonnades, de soieries, d'épicerie, d'articles de bazar. Mais ce qui faisait le plus clair des revenus de tous ces gens-là, c'était encore le prêt à la petite semaine, et à des taux qui en valaient la peine, au temps de Mouley Hassan (et aussi de ses prédécesseurs) ; les gros banquiers juifs rendaient de réels services au Makhzen, et, en retour, leurs coreligionnaires étaient soutenus en justice, lorsqu'ils attaquaient un musulman qui leur avait souscrit un billet d'emprunt à 100 %. Aussi les intérêts de l'argent rentraient-ils et le prêt à usure était-il considéré comme une excellente spéculation.

Mais depuis l'avènement d'Abd el Aziz la situation a changé. Le Makhzen s'est adressé de plus en plus à des Banques européennes, de sorte que sa sollicitude pour les juifs s'en est ressentie. Ceux-ci ne trouvent plus appui auprès des cadis lorsqu'ils revendiquent la restitution d'un prêt, ou même le paiement d'un intérêt. Le prêt à usure étant de plus en plus entouré d'aléas, les chances de perte finissent par concurrencer les chances de gain. Il a fallu baisser de beaucoup le taux de l'intérêt, et ne plus prêter qu'à des musulmans sûrs, offrant certaines garanties basées surtout sur leur réputation. Mais là encore le bénéfice est aléatoire, douteux.

D'autre part, les revenus de petites industries très prospères ont baissé depuis que les importa-

tions européennes deviennent de plus en plus nombreuses. Les ferblantiers qui produisaient tout le matériel de cuisine et de table de Fez, et surtout des régions environnantes, sont maintenant concurrencées par les produits émaillés de l'industrie allemande. Les orfèvres, les fabricants de fils d'or et d'argent, qui fournissaient auparavant tout le marché de Fez, sont obligés de restreindre leur fabrication et de baisser leur prix à cause des importations de bijoux, de fils d'or et d'argent d'origine européenne.

Il en est de même pour le commerce. Tous les articles de bazar ne se trouvaient autrefois qu'au Mellah. On ne vendait à la Medina que les articles de fabrication locale, et les marchands avaient quelque répugnance à exhiber à leurs étalages les nickels et les fausses dorures de la camelote française ou allemande. Tous ces objets d'industrie européenne garnissaient les boutiques du Mellah, et les bourgeois de Fez qui voulaient faire leurs acquisitions étaient obligés de venir jusque là pour se procurer un verre de lampe ou une boîte à sucre. Inutile d'ajouter qu'on leur demandait des prix exorbitants de ces articles dont ils ignoraient la valeur commerciale, et qu'on les écorchait consciencieusement. Mais, aujourd'hui, la bimbeloterie européenne a envahi la Medina, notamment à Bab Mouley Idris et aux Attarin. Les prix ont d'autant baissé, et la pacotille se vend maintenant à un prix raisonnable. Les juifs du Mellah ont dû diminuer leurs exigences d'autant, ce qui ne laisse pas que de les décourager quelque peu. « A quoi « sert de faire du commerce, me disait l'un d'eux, « si on ne doit pas gagner sur les marchandises de « 20 à 30 %. »

Actuellement, le Mellah ne monopolise plus, en fait d'importations européennes, que les souliers d'Espagne (les juifs portent de plus en plus la chaussure d'Europe), les pétroles, les alcools et les

liqueurs fermentées. (La vente des boissons alcoolisées est, en effet, interdite à la Medina.) Les Européens trouvent également au Mellah quelques articles dont n'usent pas les musulmans, et qui sont inconnus à la Medina : du cirage, des chaises, du blanc d'Espagne, des marmites en fonte, des passoires, des couteaux de table, etc.

Les boutiques du Mellah ressemblent en général à celles de la Medina. Cependant, de plus en plus, les négociants leur donnent l'allure de magasins européens, les agrandissent, les mettent de plein-pied avec la rue, y installent un comptoir et une petite barrière. La vie économique ressemble beaucoup à celle du quartier arabe. Les mêmes usages commerciaux président aux destinées du commerce.

Les juifs sont petits boutiquiers, petits industriels, changeurs-usuriers et courtiers. Il reste seulement quelques gros banquiers qui sont en rapport permanent avec Tanger. Les innovations commerciales à Fez débutent toujours au Mellah. Un Espagnol, aidé d'un personnel juif, vient d'y installer une fabrique de limonade gazeuse en bouteilles à billes. Les bouteilles sont transportées dans des caisses à dos d'âne. Cette industrie paraît très lucrative, car elle a trouvé immédiatement une clientèle importante dans toute la ville et au Makhzen, la limonade gazeuse étant une boisson agréable et autorisée. Cette fabrique tiendra jusqu'au jour où un musulman montera une machine à limonade concurrente dans la Medina. Mais il est intéressant de constater que les israélites de Fez sont les intermédiaires et les promoteurs de toutes les innovations d'origine européenne qui ont accès dans la ville.

Il est à croire que ce sera là pour les habitants du Mellah un moyen de se relever. Leurs qualités d'assimilation, leur connaissance du français (grâce aux écoles de l'Alliance israélite qui y sont

installées), leur permettront de jouer entre la civilisation musulmane et la civilisation européenne ce rôle d'intermédiaire qu'ils ont su accaparer dans les ports, du jour où des Européens (et, espérons-le, surtout des Français), viendront s'installer à Fez.

Voici, à titre de curiosité, une liste d'adresses commerciales du Mellah de Fez. Cette liste avait été déjà donnée par le docteur espagnol Cerdeira, dans un rapport commercial ; mais la plupart des noms ont dû être rectifiés sur place et rétablis avec une orthographe nouvelle, plus conforme à la prononciation :

Courtiers en grains

Merdouch Azoulay.
Moïse ben Azoulay.
Merdouch Attias.
Judas Marchan.
Jacob Mesnam.
Khadia Danan.
Moïse ben Simon.
Saül ben Souran.
Jacob Eç Çeraf.
Raphaël Senego.
Mimoun Levi.
Koumeta Manzano.
David Cohen.
David Cohen bel Khazala.
Eliaou Senego.

Orfèvres

Merdouch Ilous.
Mimoun Eç-Çeraf
Chaloum Garlan.
Abraham Dahan.
Isaac Sâdoun.
Salomon Siméon.
David Senego.
Jacob Senego
Samuel Saboukh.
Mesâoud Amour.
Merdouch Dahan.
Yousef Amour.
Tazer Cohen.

Marchands de Métaux précieux

Mimoun ben Souran.
Jacob Daraï

Fabricants de Vin cachir

David Cohen.
Isaac Cohen.

Cognac, Rhum, Genièvre (Marchands de)

Moïse Elias.
Moïse ben Zimra.
Abraham Eliaou.
Eliaou Azoulay.
Yousef Afralo.
Moïse Eç-Çeraf.

### Liqueurs diverses, Eaux-de-Vie et Vins

| | |
|---|---|
| Eliaou Cohen. | Merdochée Mouial. |
| Yousef Belilo. | Eliaou Attias. |
| Ben haïm Cohen. | Mesâoud Moullal. |
| Moïse Cohen | Miguel ben Smaïn. |
| Merdouch Toledano. | Isaac Hammou. |

### Distillateurs locaux d'Eau-de-Vie, de Raisins secs et de Figues

| | |
|---|---|
| Haïm Hassan. | Sellam Perez. |
| Merdouch Khalina. | Abraham Mouïal. |
| Joseph Es Saghiri. | Saül Perez. |

### Marchands de Draps et Cotonnades

| | |
|---|---|
| Jacob Berremou. | Merdouch Halouf. |
| Moïse Senego. | Abraham Chetriche. |
| Miguel Halouf. | Jacob Haus. |

### Marchands de Soieries, Miroirs et Glaces, Cristaux, Horlogerie, Bimbeloterie, Articles de bazar, etc.

| | |
|---|---|
| Benjamin ben Zimra. | Joseph ben Teboul. |
| David Sultan. | Raphaël Azouelos. |
| Samuel Attias. | Aaron Azoulim. |
| Moïse Danan. | Chalom Hammou. |

### Courtiers en Pétrole

| | |
|---|---|
| Moïse Danan. | Joseph ben Teboul. |

### Marchands de Sucres, Thés, Bougies, Savon, Epices, etc.

| | |
|---|---|
| Isaac Azoulay. | David Azoulay. |
| Eliaou ben Teboul. | Ruben Zenati. |
| Abraham Melloul. | Makhlouf Hammou. |
| Merdouch abou Ceraf. | Eliaou Attias. |
| Eliaou Jekri. | Eliaou eç-Ceraf. |
| Moïse Eç-Çeraf (1). | Isaac Ilous. |
| Isaac Serfati. | Makhlouf Simon. |

(1) Ce nom propre, qui revient souvent, veut dire « changeur-usurier ».

### Fabricants de Fils d'or

Chaloum Cohen.
Haïm Gouhannis.
Youza Cohen.
Judas Abou.
Mesâoud Abou.
Samuel Cohen.
Moïse Cohen.
Isaac Attias.
Miguel Gouhannis.

### Fabricants de Fils d'argent

Mesâoud Ilous.
Israël Bouhana.
Judas Ben Tata.
Tasol Mouïal.

### Tailleurs

Salomon Nedan.
Abrabam Sàdoun.
Mimoun Hammou.

### Importateurs d'Alcools en gros

Judas ben Chimol.
Ben haïm Toledano.
Yousef Beç-Çeraf.
Yousa Benchiton.
Raphaël Serfati.
Yousef ben Teboul.

### Médecins, Rebouteurs, pharmaciens

Abraham Ansili (juif espagnol).
Makhlouf Amselem (juif français).
Salomon Cahen (juif turc)
Salomon Sapero (juif russe).

### Brodeurs en soie, Passementiers

Haïn Samuel.
Abraham ben Siméon.
Chalom Hammou.
Hamin Bitoun.
Aaron Azoulim.

### Changeurs-usuriers

Benjamin ben Siméon.
Judas Eç-Çeraf.
Mardochée Attias.
Isaac Cohen Arbia.
Mesâoud Kadous.
Judas Marchan.
Yousef Attias.
Jacob Daray.
Saül Souran.
Habibi Marchan.
Eliaou Assala.
David Mellal.
Judas ben Siméon.
Mesâoud ben Siméon.
Samuel ben Siméon.
Jacob Mamam.
Amram ben Taboul.
Isaac Sâdoun.
Mimoun ben Sousan.
Judas Marchan.

# CHAPITRE XV

## Conclusion

Nous avons vu, dans la première partie de ce rapport, la situation du commerce extérieur de Fez, son rôle au Maroc en matière d'importation et d'exportation. Son commerce local rappelle beaucoup celui des autres villes musulmanes d'Orient ; il paraît cependant plus animé et plus vivant. Cela tient sans doute à l'âpreté au gain et au négoce de ses habitants qui s'ocupent presque tous de transactions économiques.

Les opérations locales se divisent en opérations commerciales et en opérations de Bourse. Au point de vue commercial, les boutiquiers *(h'ouanti)* achètent au marchand en gros *(tajer* ou *mesoueq)*, et revendent en détail au *mechteri* (client). Ou bien encore, ils achètent certains articles aux paysans des montagnes environnantes. Ceux-ci vendent les produits de leurs douars, dans le quartier de Sara, aux particuliers. Des courtiers *(semsar)* servent d'intermédiaires entre le marchand et l'acheteur ; enfin, certaines marchandises, comme les babouches, se vendent à la criée aux enchères, sous les auspices d'un *dellal.*

Le centre des affaires *(Oust el Medina)* attire tous les accapareurs. C'est là que les gros négociants jouent sur la hausse du change ; c'est là que s'achètent et se revendent des lettres de change.

Malgré toute cette agitation, la vie économique de Fez est trop subordonnée à deux facteurs importants : la difficulté des communications et le manque de sécurité. Ces deux éléments sont une cause de hausse pour tout ce qui est importé ; ce qui rend l'existence à Fez coûteuse et difficile. Il en résulte que, seule, la classe vraiment aisée en supporte allègrement les conséquences ; la classe moyenne vivote, et ses conditions d'existence sont constamment menacées par un tel manque d'équilibre ; quant à la classe pauvre, ses moyens d'entretien sont un problème.

Les céréales, par exemple, arrivent à se vendre à des prix plus qu'exagérés. Les raisons en sont les suivantes : Tout ce qui se récolte dans la région agricole environnante (c'est-à-dire entre Fez et El Kçar) est accaparé et mis en silos par des spéculateurs qui sont généralement de hauts fonctionnaires,comme le Mohtasib et l'Amin el Moustafadh, en vue d'une famine, ou tout moins d'une pénurie de grains. Les récoltes faites du côté de Meknès, et notamment entre Meknès et Rabat, vont plutôt vers l'Océan, parce qu'il est périlleux de les amener par terre à Fez, en raison de l'insécurité de cette région (les Beni Metir, par exemple, effraient les muletiers par leurs pillages incessants). Du côté de Taza et de la vallée de l'Innaouen, il n'arrive absolument rien non plus, puisque les communications sont complètement interrompues à partir du pont du Sebou, depuis l'insurrection du Prétendant. De sorte que les céréales vendues sur le marché de Fez proviennent le plus souvent de Rabat et de Casablanca, transportées par mer à Larache, et par terre de Larache à Fez. La cherté des transports augmente d'autant l'orge et le blé, qui finissent par atteindre des prix exorbitants : c'est ainsi que, cet hiver, l'orge coûtait 11 pesetas la mesure de 19 kilos, et plus de 100 pesetas le quintal de farine. On voit d'ici ce qui doit se passer

les années de sécheresse où les céréales sont en hausse. C'est alors qu'interviennent les accapareurs en écoulant une partie de leur réserve, qui leur procure des bénéfices excessifs.

Les bêtes de somme sont les seuls moyens de transports au Maroc. Leur nombre entre Fez et la mer est limité et ne dépasse pas les besoins ordinaires des transactions; de sorte qu'il n'est pas possible de réquisitionner, à certaines époques, des convois nombreux pour transporter vers Fez, à un prix de bon marché relatif, les céréales nécessaires. Les autres denrées comestibles d'origine locale sont relativement coûteuses. La présence du Makhzen à Fez augmente du double ou du triple le prix de la viande, des poules, des œufs, etc., et ce sont les classes moyennes et les classes pauvres qui en pâtissent.

Les articles importés subissent une majoration nécessitée par la cherté des transports ; de sorte que des objets lourds, mais de peu de valeur, arrivent à se vendre beaucoup plus cher en proportion que des objets légers ayant de la valeur. Un mulet porte de 1 quintal à 1 quintal 1/2, et le tarif de charge est le même, quelle que soit la valeur de la marchandise. Un quintal de fer paie aussi cher de transport qu'un quintal d'étoffes précieuses. De telles disproportions, qui proviennent à la fois de la difficulté des communications et de l'insécurité des routes, ne peuvent que donner à la situation économique de Fez un équilibre instable.

Au Mellah, nombreuses sont les familles juives qui émigrent et quittent Fez après ruine complète : ceci est un indice que la capitale est sur une pente déclive en matière commerciale, puisque des unités qui s'y suffisaient autrefois sont obligées d'en partir. La sécurité du pays, il y a encore trois ou quatre ans, permettait à l'influence commerciale de Fez de rayonner partout sans difficulté, dans la direction de Rabat et de Meknès, comme dans

celle de Taza et Oujda. Actuellement, il n'en est plus de même, et son champ d'action décroît tous les jours, à mesure que l'anarchie augmente. Seul, un rétablissement de l'ordre et de la tranquillité, accompagné de perfectionnements dans les moyens de transports, permettra à Fez de se remettre à niveau, d'obtenir pour ses marchés des mercuriales stables et raisonnables, et au besoin d'augmenter sa sphère d'expansion économique.

TROISIÈME PARTIE

---

# INDUSTRIES ET MÉTIERS

---

## CHAPITRE PREMIER

### Considérations générales

Une étude détaillée et approfondie des Industries de Fez, basée sur un programme sociologique où les recherches sur les mœurs et coutumes des indigènes sont spécialement visées, exigerait à elle seule une enquête spéciale de plusieurs mois. Ayant des instructions d'ordre plus pratique à observer, je n'ai pas cru devoir insister beaucoup sur cette partie, d'autant plus qu'elle est destinée par avance à être traitée avec toute la minutie désirable dans les *Archives marocaines* de la Mission scientifique de Tanger. Cette publication, qui ne mérite que de vifs éloges, s'est d'ailleurs étendue sur l'industrie locale d'El-Ksar-el-Kebir ; elle doit s'étendre encore bien davantage sur les industries de Tétouan ; de sorte que d'ores et déjà les lecteurs désireux d'obtenir sur les travaux indigènes marocains des renseignements détaillés, peuvent s'adresser à ce recueil si intéressant.

Dans cette troisième partie de mon rapport, je me suis borné à donner un résumé d'ensemble sur l'Industrie à Fez, en signalant plus particulièrement les produits qui, comme les tissus dont j'ai réuni les échantillons, peuvent être imités en France pour l'exportation au Maroc.

Fez, de par sa situation géographique, était tout indiquée pour devenir un centre industriel d'une grande importance, et cela surtout à cause des eaux abondantes et constantes de l'oued Fas, dont le courant rapide traverse la ville, qui s'étage sur les bords d'un ravin évasé.

La meunerie et la mégisserie devaient tout naturellement profiter de cette abondance d'eaux courantes. D'autre part, la destination de Fez comme capitale du Maroc du Nord, centralisa dans la grande ville la fabrication d'objets manufacturés, chers aux musulmans : les étoffes de laine, de coton et de soie ; les calottes rouges ou *fez*, célèbres dans tout l'Orient ; les babouches, qui s'exportent encore jusqu'en Egypte et au Sénégal ; toutes les parties du vêtement devinrent en quelque sorte le monopole de Fez pour tout le Maghreb.

Durant plusieurs siècles, Fez profita de la réputation qu'elle avait su se faire dans les pays musulmans d'Afrique, et aujourd'hui encore, si la plupart de ces industries survivent, c'est grâce à cette réputation déjà ancienne. La routine est le caractère distinct de ses ouvriers et de ses artisans. Les procédés employés datant du moyen âge, les ouvrages exécutés ressemblent à ceux que l'on fabriquait déjà il y a plusieurs centaines d'années, et, dans bien des cas, les outils n'ont pas été perfectionnés. La mentalité musulmane, on le sait, est réfractaire à toute tentative de progrès ; de plus, le despotisme politique et l'insécurité du Maroc ne permettaient pas à des industriels de s'engager dans des dépenses coûteuses pour transformer leur matériel et leurs usages.

Les tisserands, minotiers, mégissiers, selliers, briquetiers et potiers continuent donc à travailler suivant des méthodes traditionnelles ; leur groupement en corporations n'a pas non plus subi de modifications. Outre la renommée dont jouit encore la fabrication *fasi* au Maroc même et dans les contrées musulmanes voisines, les difficultés de communication et l'éloignement de la mer ont également contribué à la conservation à peu près intacte des industries locales de Fez, alors que les importations européennes ont diminué ou même détruit ces industries dans les villes du littoral atlantique.

Cependant avant 1902 la prospérité des différents métiers commençait à déchoir à Fez, lorsque le Makhzen vint s'installer dans la capitale du Nord. Il en résulta une nouvelle période de prospérité, que depuis plusieurs années les corporations ne connaissaient plus. En 1903, notamment, l'afflux vers le Makhzen des contingents des tribus, venus d'abord pour accompagner le sultan, puis pour combattre avec lui les insurgés de la région de Taza, augmenta naturellement de beaucoup le chiffre de la consommation locale. Naturellement aussi, les prix ont monté dans des proportions considérables. Il en a été de même des salaires qui, à l'époque actuelle, ont atteint un chiffre double de ce qu'ils étaient en 1900.

Dans la vie économique de Fez, il faut distinguer les métiers destinés uniquement à la consommation sur place (fourniers, gargottiers), de ceux qui produisent des objets manufacturés destinés tant à la localité qu'à l'exportation, soit au Maroc, soit à l'étranger (tisserands, cordonniers). Parmi ces derniers, il est telle industrie qui n'utilise comme matière première que des produits du pays (les fabricants de babouches, par exemple), tandis que telle autre se sert de matières importées (les tisserands en soie et en coton).

**Voici, d'ailleurs, une liste des principaux métiers de Fez :**

a) *Industrie du vêtement.*

Tisserand : ***derraz ;***
Tailleur : ***khiat ;***
Mégissier : ***debbar ;***
Cordonnier : ***kherraz ;***
Savetier : ***t'erraf ;***
Teinturier : ***Cebbar' ;***
Orfèvre : ***çaïr' ;***
Couturière : ***khiat'a, mâllema.***

b) *Industrie du bâtiment.*

Maçon : ***bennaï ;***
Briquetier : ***fekhkhar ;***
Menuisier : ***nejjar ;***
Tourneur : ***kherrat ;***
Architecte, entrepreneur : ***mâllem ;***
Plâtrier : ***guebbas ;***
Ajusteur de mosaïques : ***mâllem d ezzelaïj.***

c) *Industrie du mobilier.*

Ferblantier : ***gezdar ;***
Chaudronnier : ***ceffar ;***
Potier : ***fekhkhar, qechchach ;***
Fabricant de bâts : ***braddï ;***
Fabricant de peignes : *mechchat ;*
Sellier : ***serraj ;***
Forgeron : ***h'eddad ;***
Armurier : ***znaïdi ;***
Relieur : ***seffar ;***
Fabricant de tamis : ***ciar ;***
Peintre en bâtiments : ***zouaq ;***
Tonnelier : ***bramli.***

d) *Industrie d'alimentation.*

Meunier : *rah'oui, t'eh'han ;*
Boulanger : *khabbaz ;*
Boucher : *guezzar ;*
Gargottier : ***t'ebbakh ,***
Fournier : ***t'errah ;***
Confiseur : ***h'aloui.***

e) *Métiers divers.*

Maréchal-ferrant : *semmar ;*
Jardinier : *jennan*, *rebbad ;*
Portefaix : *zerzaï ;*
Barbier : *h'ejjam*, *mezien ;*
Tenancier de bains maures : *moul-el-h'emmam ;*
Copiste : *naquel ;*
Imprimeur : *t'ebbâa ;*
Librairie : *biaâ l ketoub.*

# CHAPITRE II

## Corporations

Les membres d'un même métier, d'une même industrie, d'un même commerce, forment une corporation à part. La corporation est un des éléments inhérents à l'existence économique de Fez ; elle s'y est conservée telle qu'elle était au moyen âge, et nulle part ailleurs, peut-être, les vestiges des organisations ouvrières du temps passé ne se sont maintenus aussi intacts que dans la capitale actuelle du Maroc.

La corporation s'appelle *h'enta* (pl. *h'enati*). Le mot *h'enta* s'applique à toute réunion d'individus exerçant le même métier ou vendant la même marchandise. Généralement, la corporation se trouve dans une seule et même rue ou *souq*. Elle est administrée par un Conseil appelé *jemâa (jemâa d el h'enta)*, composé de toutes les personnes notables du même métier ou du même commerce, qui se choisissent mutuellement et instinctivement. En principe, tous les membres devraient avoir voix délibérative dans la jemâa, mais dans la pratique les membres jeunes ou pauvres subissent avec assez d'abnégation le fait de n'être pas admis à la jemâa.

Ce Conseil de la corporation se réunit d'ailleurs rarement. Il convoque les membres pour l'élection de l'*amin* ou président du groupe, pour les grandes fêtes, lorsqu'il s'agit d'aller en corps, étendard en tête, à la *mecella* du sultan, ou lorsqu'il faut faire partie d'une procession religieuse en l'honneur du tombeau d'un grand saint.

Le plus souvent, l'*amin* est un vieillard aisé, connaissant bien son métier, scrupuleux, et reconnu par tous comme remplissant les conditions d'impartialité indispensables. Il est élu et choisi par la jemâa, qui le présente ensuite au *Mohtaseb ;* c'est à celui-ci de l'accepter et de le nommer d'une façon définitive. Dès lors, l'amin représente la henta. En cas de contestation entre ouvriers et patrons, entre acheteurs et vendeurs, ceux-ci vont trouver soit le *khalifa* du pacha, soit le *Mohtaseb*, qui fait appeler l'amin pour trancher le différend. Ce syndic est donc le juge naturel des conflits qui peuvent s'élever soit entre les membres de la corporation, soit entre les membres et les étrangers à la corporation. Cependant, dans certains cas, les litiges avec les gens du dehors, sur la qualité des objets vendus, relèvent de la compétence de deux experts, nommés *chioukh en nedhar*, et désignés par le Makhzen lui-même.

(*Amin* est le singulier du pluriel *aminat*, pluriel qui est employé exclusivement avec la signification de « syndic de corporation ». Dans les autres cas, on emploie la forme *oumana*.) Le syndic doit naturellement être musulman dans les corporations musulmanes. Les corporations juives ont des *aminat* juifs. Le syndic perçoit les impôts dans son groupe pour l'*amin el mostafadh* (collecteur général des différentes redevances versées au profit du Makhzen). Il perçoit aussi les taxes arbitraires imposées par le Mohtaseb. C'est à lui à être assez perspicace pour répartir entre chacun suivant sa fortune.

Les *aminat* sont en quelque sorte les auxiliaires du pacha ; lorsqu'une corporation est frappée d'une amende collective, l'amin est encore chargé de percevoir les fonds. C'est aussi à eux que l'on s'adresse pour désigner et rassembler les ouvriers ou les marchandises nécessaires en cas de réquisition du Makhzen. Les Maures de Fez évitent ainsi l'ingérence redoutée des Pouvoirs publics dans leurs affaires ; car, en fait, l'*amin* est bien moins un agent du Makhzen qu'un représentant de la corporation dont il fait partie. C'est la *henta* qui l'a présenté à l'assentiment et à la nomination du Mohtaṣib, et, par suite, du pacha, et c'est elle souvent qui réclame son changement quand, pour une raison ou pour une autre, il a cessé de plaire.

Si un nouveau gouverneur est nommé à *Fas-el-Bali* (vieux Fez), il convoque les *h'enati* (corporations). Chacune arrive, sous la direction de son *amin*, pour saluer le nouveau pacha. L'*amin*, au nom de la corporation, se présente seul devant le gouverneur et fait les compliments d'usage.

Chaque corporation a ses règlements qui concernent la technique du métier. Ces règlements ne sont pas écrits, mais simplement traditionnels. Au-dessous de l'amin, il y a des maîtres-ouvriers *(mâllem)*, assistés d'un ou plusieurs ouvriers *(çanâ)* et de quelques apprentis *(metâllem)*. En somme, cette organisation est analogue à ce qui existait en France avant la Révolution ; elle n'existe dans son intégrité et ses détails que dans les grandes villes du Maroc : Fez, Merrakech, Meknès et Rabat.

Aucune des industries ne fait donc l'objet d'une entreprise en grand. La liberté du travail est absolue, en ce sens que n'importe qui (à condition qu'il soit musulman) peut installer un métier ou un commerce quelconque et faire partie d'une corporation. Le nombre des membres d'une *henta* quelconque n'est nullement limité. Il n'y a pas d'écoles professionnelles. L'enfant qui sort de

l'école coranique à l'âge de 7 ou 8 ans peut commencer son apprentissage chez un patron. Il est alors *bou-jadi* ou *metâllem*.

Il est certaines corporations qui ne paient pas de taxes, mais qui sont alors obligées de se soumettre à la *koulfa* (corvée) du Makhzen. Celui-ci peut les réquisitionner au palais comme il veut (il s'agit des petits métiers, comme les *zerzaï* (portefaix), les *guerrabin* (porteurs d'eau). Il leur paie une redevance insignifiante (0 pes. 25 hassani par jour et par homme). Il arrive que certaines corporations, comme les *guezzara* (bouchers), *reqqasa* (courriers à pied), *zerzaïa* (portefaix), *guerraba* (porteurs d'eau), s'entendent pour faire la *r'oura* (grève) ; mais ce chômage dure très peu de temps.

On peut citer parmi les corporations intéressantes, celles des platriers *(guebbas)*, des ajusteurs de mosaïque *(mâllem d ezzelaïj)*, des menuisiers *(nejjar)*, des peintres *(zouaq)*, ouvriers qui forment avec les maçons *(bennaïa)*, l'industrie complète du bâtiment. Les métiers les plus délicats sont presque tous exercés par des habitants de Fez. Quant aux métiers vulgaires, ils sont abandonnés aux étrangers qui affluent pour gagner leur vie dans la capitale.

Les portefaix, les jardiniers et la plupart des manœuvres sont étrangers à la ville (Rifains, Jebala et Beraber) ; mais les industries locales sont, pour la plupart, exercées par des artisans natifs de Fez, qui se transmettent de père en fils leur art et leurs procédés. Ils forment avec les petits boutiquiers la classe modeste de la population.

## CHAPITRE III

### **Tisserands (Derraza)**

Fez est aujourd'hui le principal centre du Maroc qui fabrique des étoffes pour la consommation et l'exportation. On sait que c'est cette ville qui a donné son nom à la calotte rouge que les Orientaux portent si volontiers. Mais la concurrence de certains pays musulmans, comme la Tunisie, ou de pays européens, comme l'Autriche, a fait précisément disparaître à Fez la fabrication des *fez*.

On confectionne actuellement des tissus variés en laine, en coton, en laine et soie, en soie : jellabas, haïks, foulards, turbans, ceinture. Les tissus de soie avec fils d'or ou d'argent ne se font presque plus, concurrencés qu'ils sont par l'importation européenne. Les métiers varient quelque peu avec les étoffes fabriquées ; cependant ils se ramènent tous à un même type. Certains d'entre eux sont aussi primitifs qu'il est possible de l'être. Le plus souvent la trame est passée à la main et serrée par un peigne de fer.

Il y a encore une quinzaine d'années, les fabricants de tissus de soie trouvaient dans le pays même la soie nécessaire à leur fabrication. Actuellement encore, les Djebala de la contrée apportent de la soie obtenue par eux dans leurs montagnes ; mais la plus grande partie des soies grèges est originaire de Marseille ou de Gênes.

Dans le tissage des haïks et pièces pour jellabas, les fils de coton les meilleurs viennent d'Angleterre et les fils de laine les plus fins sont d'origine française. Les fils grossiers de laine et de coton sont préparés à Sefrou et chez les Djebala d'alentour.

Nombreux sont les tisserands qui, en même

temps que leur atelier, possèdent des boutiques de vente à la Qaïçaria. Plusieurs d'entre eux sont originaires de Tlemcen.

Les ateliers de tisserands sont nombreux et éparpillés dans toute la ville ; chaque atelier ne comprend généralement qu'un seul métier. Les maîtres-ouvriers travaillent à domicile ; quelques-uns d'entre eux se réunissent à deux ou trois dans un fondak ou dans une grande chambre qu'ils louent à cet usage. Malgré la simplicité des métiers, leurs produits continuent encore à lutter contre les tissus identiques d'origine européenne ; ils sont peut-être plus chers que ces derniers, mais aussi plus appréciés des indigènes.

On compte environ 500 *meremma* (métiers) à Fez. Il n'y a qu'un seul *amin* pour la corporation des *derraza*. Les ateliers appartiennent soit à l'administration des habous, soit à des particuliers. Le métier lui-même est la propriété du *mâllem* (patron tisserand). Un atelier se loue de 5 à 20 pesetas par mois.

Quand un haïk ou pièce d'étoffe est terminé, le *derraz* (tisserand) le remet à un *dellal* (crieur public) qui, le soir, après l'heure de l'âcer, va le vendre aux enchères au Souk el haïk (près de la poste française). Un haïk ou une pièce de jellaba se vend d'un seul tenant et ne se détaille pas. Les boutiquiers *(h'ouanti)* et les *msoueqin* présents à l'heure de la criée achètent la quantité de tissus qui leur est nécessaire.

### § I. — Fabrication des Tissus

Ce sont les femmes qui, dans les maisons, filent la laine. Elles vont acheter des toisons soit au *Souk el r'ezel* (qui a lieu tous les matins dans un fondak spécial), soit au *Souk el khemis*, marché forain en dehors de la ville, qui se tient le lundi matin jusqu'à 9 heures, et le jeudi matin jusqu'à

midi. Les toisons sont très chères en ce moment-ci à Fez. Leur prix varie, suivant le poids et la qualité de la laine, de 1 pes. à 5 pes. la toison.

La laine se détache de la peau en l'imprégnant de *qelata* (mélange de chaux vive et de cendre). La laine se place ensuite dans une corbeille longue *(chellala)*, faite en jonc spécial et fabriquée au souk des *sellala ;* elle est alors transportée au bord d'une des branches de l'Oued Fas ou d'un canal de dérivation. On la lave avec une herbe savonneuse, sorte de saponaire, appelée *terirecht*. On l'étend au soleil en flocons sur des nattes ou des sacs ; puis quand elle est sèche, on la passe dans la *chellala*, au-dessus d'une vapeur de soufre *(koubrata)*.

Ensuite, on la carde à l'aide de *mechat* en bois, sorte de peignes à clous d'acier fixés sur un manche en corne et une poignée en bois. Ce peignage sépare la laine courte de la laine longue. La laine courte sert à filer la *tâma* (trame), et la laine longue à filer le *qiam* (chaîne).

La *tâma* (laine pour la trame) est ensuite cardée avec les *qerchel* (cadres en bois à dents de fil de fer). Puis, on la file sur le *merzel* (rouet). On remarque dans le rouet une roue *(nâoura)* dont l'axe est placée à l'extrémité d'une sorte de berceau quadrangulaire. La roue est mise en mouvement à l'aide d'une poignée *(ied)*. La fileuse est assise par terre et maintient le rouet de son pied gauche ; sa main droite actionne la roue, tandis que la main gauche roule la laine pour former le fil. Celui-ci s'enroule autour de la roue et de là est transporté sur un dévidoir en roseau appelé *chebou*.

La laine de chaîne (*qiam* ou laine longue) se file sur le *r'ezel el qiam*. Cet appareil se compose d'une quenouille *(rouka)* en roseau et d'un fuseau en fer agrémenté d'une roulette. La fileuse tient la quenouille de la main gauche et file de la main droite la laine qui sort d'une fente de roseau ; l'extrémité du fil s'enroule sur le fuseau qui roule dans le

20

vide. Ensuite, le fil est enroulé sur un *chebou* (dévidoir en roseau.

Les femmes vont vendre au *Souq el r'ezel* la laine filée et adhérente au *chebou*. Les tisserands *(derraza)* achètent les *chebou* pleins de laine filée au poids. La laine filée ne paie pas les droits de *nekas*. On estime qu'une femme peut filer, au maximum, dans sa journée, une livre de *tâma* et une once (1/16 de livre) de *qiam*. La *tâma* se vend de 3 pes. à 3 pes. 50 la livre, et le *qiam* de 10 pes. à 12 pes. 50 la livre. Il est des femmes qui s'associent ensemble pour le filage de la laine.

On voit combien ces procédés de filage sont encore rudimentaires et comme ils ne rappellent que de fort loin le système des filatures mécaniques. On a vu que les fils de coton et les fils de soie sont importés d'Angleterre, de France et d'Italie.

A chaque métier *(meremma)* de tisserand *(derraz)* travaillent un patron *(mâllem)* ou maître-ouvrier, un ouvrier *(çana)*, payé à la tâche, et un apprenti *(metâllem)*. Souvent le patron se fait remplacer par un autre ouvrier. De l'aube au soir, c'est-à-dire au cours d'une journée entière de travail, un métier peut fabriquer un haïk.

Les tisserands paient la location des ateliers soit aux *habous*, soit aux propriétaires particuliers, et achètent les métiers qui, dès lors, leur appartiennent en propre. Parfois, le propriétaire d'un métier le loue à un tisserand, de sorte que ce dernier paie une location à la fois pour le local et pour le métier.

Le *meremma* (métier) à tisser les haïks ressemble à ceux qui étaient employés en France avant l'adoption du métier Jacquard. Il comprend quatre montants en bois reliés en haut par des traverses. A une des extrémités du cadre et à mi-hauteur se trouve un rouleau de bois *(metouâ r'ezli)*, autour duquel s'enroule la chaîne *(qiam)*.

Sur l'axe du rouleau, une corde et un poids for-

ment frein et empêchent la chaîne de se dérouler. Elle est ainsi tendue horizontalement jusqu'à un rouleau placé à mi-hauteur du cadre opposé et appelé *metouâcedri*. C'est sur ce rouleau que s'enroule l'étoffe tissée.

La chaîne doit s'ouvrir et se fermer pour livrer passage à la navette et pour serrer le fil. Quatre lames de roseau fendu *(merchech)*, suspendues au cadre supérieur par des cordes et reliées à une pédale sous le métier opèrent l'ouverture et la fermeture de la chaîne, selon que les lames s'abaissent ou se relèvent. Chaque roseau fendu est relié par des cordelettes perpendiculaires à la chaîne *(nirat)*.

Les 8 roseaux des lames sont parallèles les uns aux autres. Plus avant se trouvent deux roseaux également parallèles, qui séparent les fils du *qiam* (un des roseaux, celui de dessus, s'appelle *kerchel*, et l'autre, celui de dessous, s'appelle *t'isa)*. La navette, lancée par la main expérimentée de l'ouvrier entre les fils de chaîne, s'appelle *nezq* et contient le *tâma* ou fil de trame.

Avec un peigne en roseau *(chefra)*, le tisserand serre le fil de trame contre le précédent. On enroule au fur et à mesure l'étoffe du *métouâ cedri*.

C'est avec ces procédés que les *derraza* produisent des tissus peut-être un peu coûteux, mais d'une solidité à toute épreuve, surtout lorsqu'il s'agit d'étoffes de laine à l'usage des paysans.

### § II. — Principaux genres de Tissus fabriqués sur les Métiers de Fez

#### 1. — Laine *(çouf)* (1)

*a) Jellaba ouzzania.* — Tissu fabriqué à Fez avec la laine du pays.

(1) Voir les échantillons annexés à ce rapport. En consultation au Comité du Maroc.

En pièces de 5 *drâa* de long sur 3 drâa 1/2 de large (2 m. 70 x 1 m. 94).

Prix : se vend à Fez de 3 rial à 3 rial 1/2 la pièce (15 pes. à 17 pes. 50 hassani).

Usage : fabrication de jellabas à Fez, dans tout le Maroc et dans les pays musulmans où s'exportent les lainages de Fez.

Couleur : blanc.

*b) Kharqua r'erabia.* — Tissu fabriqué à Fez avec la laine du pays (la laine est teinte à Fez même avant le tissage chez les teinturiers de la ville).

— En pièces de 4 *drâa* de long, sur 3 *drâa* de large (2 m. 16 x 1 m. 62).

— Prix : se vend à Fez, de 2 rial à 3 rial 1/2 la pièce (10 pesetas à 15 pes. 50).

— Usage : fabrication de jellabas portée à El-Ksar, Tanger, Tétouan, Ouezzan et chez les Djebala.

— Couleur : noir.

*c) Jellaba didia mezerqcta.* — Tissu de laine blanche et noire, fabriqué à Fez avec les laines du pays.

— En pièces de 4 drâa de long, sur 3 drâa de large (2 m. 16 x 1 m. 62).

— Prix : se vend 37 pes. 50 hass. la jellaba toute faite.

— Usage : Portée par quelques indigènes du pays, mais s'exporte surtout au Sénégal.

— Couleur : fond noir rayé de blanc.

*d) Bou nedef.* — Tissu fabriqué à Fez avec la laine du pays (ne se fait qu'à Fez).

— En pièces de 4 drâa de long, sur 3 drâa de large (2 m. 16 x 1 m. 62).

— Prix : se vend à Fez, de 7 pes. 50 à 25 pes. 50 la jellaba toute faite, suivant la solidité du tissu et le cours de la laine.

— Usage : Fabrication des *jellaba bou nedef* (1 pièce fait une jellaba). Ces jellaba, très grossiè-

res, mais très solides, sont revêtues par les campagnards des plaines dans le Maroc septentrional ; elles sont aussi exportées dans le département d'Oran.

— Couleur : blanc.

*e) Ouzzania bi noçç hebla.* — Tissu fabriqué à Fez avec la laine du pays.

— En pièces de 5 drâa de long, sur 3 drâa 1/2 de large (2 m. 70 × 1 m. 94).

— Prix : se vend à Fez, de 20 à 30 pesétas hassani la jellaba toute faite.

— Usage : Fabrication des jellabas d'hiver ; se portent dans tout le Maroc.

— Couleur : blanc.

*f) Lethama cherguia.* — Lainage fin, tissé à Fez avec la laine du pays.

A) En pièces de 12 drâa de long, sur 4 drâa de large (6 m. 48 × 2 m. 16) (pour la vente en haïks). Prix, 40 rial et plus (200 pes. has. et plus).

B) En pièces de 5 drâa de long, sur 3 drâa 1/2 de large (2 m. 70 × 1 m. 94) (pour jellaba). Prix : de 6 à 7 rial hassani la pièce (30 à 35 pes. hassani).

— Usage : Haïks (pour femmes) et jellabas de luxe pour hommes. Se portent surtout à Fez et à Meknès.

— Couleur : blanc.

*g) Sousdi.* — Lainage fin tissé à Fez avec la laine du pays.

— En pièces de 5 drâa de long, sur 4 drâa de large (2 m. 70 × 2 m. 16).

— Prix : se vendent à Fez, de 20 à 25 pesetas hassani la jellaba toute faite.

— Usage : Jellabas qui se revêtent à Fez et dans tout le Maroc.

— Couleur : blanc.

*h) Kheraqi doukkaliin* ou *houzin.* — Lainage tissé surtout dans le Houz et chez les Doukkala.

Mais il s'en fait maintenant des imitations identiques chez les tisserands de Fez.

— En pièces de 6 drâa de long, sur 4 drâa de large (3 m. 24 × 2 m. 16).

— Prix : de 25 pes. à 60 pes. hassani la pièce, suivant la qualité du tissage et le cours de la laine.

— Usage : Sert à fabriquer des *selham* (burnous) et des jellabas, qui se revêtent à Fez et dans tout le Maroc. (Dans le houz, cette étoffe est tissée par les femmes sous la tente et dans les gourbis.)

2. — Coton *(qet'en)* (1)

*a) Meh'erbela.* — Tissu fabriqué avec du coton importé de Londres.

A) En pièces de 4 drâa de long, sur 2 drâa de large (2 m. 16 × 1 m. 08).

Prix : se vend à Fez 2 rial la pièce (10 pes. hassani).

B) En pièces de 11 drâa de long sur 2 drâa de large (5 m. 94 × 1 m. 08).

Prix : se vend à Fez 7 rial (35 pes. has.).

— Usage : Fabrication de haïks dont les jeunes filles et les négresses s'enveloppent pour sortir. Ne se porte pas à Fez, mais dans les villes du Maroc (Tanger, Rabat, El Ksar, Meknès, Tétouan, Ouezzan, Taza, Sefrou).

Couleur : blanc *(abiodh)*.

3. — Laine et soie.

*a) haïk dial châra* ou *ksa.* — Tissu de laine et soie fabriqué à Fez. La laine est originaire du pays, mais la trame en soie vient de Marseille.

— En pièces de 12 *qala* de long sur 4 *qala* de large (5 m. 48 × 2 m. 16).

— Prix : se vend à Fez de 8 à 12 rial la pièce (40 à 60 pesetas hassani).

---

(1) Voir les échantillons annexés à ce rapport.

— Usage : haïks (de femmes) et jellabas de luxes pour hommes ; se revêtent à Fez et dans tout le Maroc.

Couleur : blanc.

4. — Soie *(h'érir).*

*a) Haïk h'érir.*

— Haïks de soie fabriqués à Fez avec des soies venues de Lyon et d'Italie.

— En pièces de 11 drâa de long sur 3 drâa 1/2 de large (5 m. 94 x 1 m. 94).

— Prix : se vend à Fez de 5 à 6 rial le haïk (25 à 30 pes. has.).

Usage : vêtements de femmes et d'hommes.

S'exporte à Alger, Oran, Tunis et le Caire.

Couleur : blanc.

### § III. — **Adresses**

*a)* Exportateurs de tissus de laine et de coton :

Si Abd-er-Rahman ben el Bernousi ben Makhoud.
El hadj ben Ahmed Sissi.
El hadj Mohammed Miloud.
El hadj Kasem el Lebbar.
El hadj Allal et Touati.
Si Ahmed ben-Abd-es-Selam Diouri.
El hadj Ahmed el Khorsi.
Si Edris ben Bou-Setta el Arbi.

*b)* Fabricants de tissus et ceintures de soie :

El hadj Abd-es-Selam Tazi.
El hadj Mohammed Qasem Tazi.
El hadj Mohammed ben Qiram.
El hadj Mohammed el h'erbani.

## CHAPITRE IV

### Tailleurs et Couturières

En général, ce sont les femmes elles-mêmes qui taillent et cousent leurs propres vêtements lorsqu'elles appartiennent à la classe pauvre. Chez les riches, il y a des esclaves spéciales qui sont chargées de manier l'aiguille. Cependant, on trouve aussi en ville des *mâllema* couturières) musulmanes et surtout juives qui sont très habiles en matière de couture. On les paie à la tâche ou à la journée.

Pour les hommes, il y a à la qaïçaria des tailleurs (*khiatin*) indigènes qui, près du souk el haïk, coupent et cousent les vêtements en laine et en coton. Au Mellah, les tailleurs juifs s'occupent plus spécialement des pièces en drap (des caftans et gilets, par exemple), et des vêtements israélites. Les tailleurs sont accommodants ; ils sont en même temps marchands de vêtements ; ils vendent les laissés-pour-compte, les jellabas ou les caftans taillés à heures perdues ; ils traitent à forfait pour la confection des vêtements dont ils fournissent eux-mêmes l'étoffe, ou bien ils se font payer à la tâche, suivant un prix-courant, pour la confection d'habits dont le client apporte les tissus en coupons.

Voici une liste des vêtements portés par les musulmans de Fez :

1. — HOMMES.

*a)* Costume d'hiver (*kesoua meh'çour*) dont les principales pièces sont en drap.

Chemise en cotonnade blanche, fermée en haut

par un col à la russe s'ouvrant sur le côté : *tchamir.*

Sorte de gandoura en coton : *fouqia* (blanche).

Large pantalon en drap : *seroual qendrisa* (noir).

Caftan en drap : *qeftan* (rose, violet, orangé, marron, olive, etc.).

Ceinture de laine : *h'ezam* (couleurs diverses).

Tunique fine en mousseline blanche, par dessus le caftan : *ferrajia.*

Sorte de veste ouverte en drap : *jabadour* (couleurs diverses).

Gilet fermé en drap : *bedaïa* (couleurs variées).

Jellaba en laine fine par-dessus le tout : *jellaba* (blanche).

Burnous léger en laine fine : *selham* (blanc).

(Ce costume complet revient de 120 à 150 pesetas hassani.)

*b)* Costume d'été :

Chemise en cotonnade blanche : *tchamir.*

Pantalon, dit *mekhazni,* en coton (toutes couleurs).

Caftan en *thoubith* (satin de laine) : *qaftan* (toutes nuances).

Tunique fine en mousseline blanche par-dessus le caftan : *ferrajia.*

Ceinture étroite en cuir rouge, brodée de coton bleu *(medemma)* ou en drap *(kourzia).*

Jellaba en coton ou en laine légère : *jellaba* (blanche).

Le costume complet revient de 100 à 120 pesetas hassani.

— Coiffure : Le *terbouch* (chéchia), en laine rouge, recouvert de la *rezza,* mince turban en cotonnade blanche.
rouge, recouvert de la *rezza,* mince turban en cotonnade blanche.

— Chaussure : *Seriksi,* babouche en cuir jaune pour l'intérieur. (Le *seriksi* est la babouche du Makhzen par excellence. Il est plus léger et plus

fin que la *belra*. La semelle, au lieu d'être ovale, est coupée suivant la forme du pied.)

*Belra* pour l'extérieur. (Voir le chapitre des cordonniers.)

Le citadin aisé emporte toujours avec lui, sous le bras, sa *lebda*, feutre plié en quatre, vert ou rouge, qui lui sert de tapis de prière à la mosquée.

2. — Femmes

— Chemise en cotonnade blanche ouverte sur le devant : *hemmaïa*.

— Pantalon en soie (couleurs variées), *seroual del h'erir*.

— Tunique de mousseline brochée (fond blanc ; fleurs de couleurs voyantes ou en fil d'or ou d'argent) : *Tefin*.

— Ceinture large en soie *(h'ezam)* multicolore, brodée de paillettes appelées *mouzounat Benzekri* (mouzounat de Benzekri : nom d'un grand fabricant de Fez)..

— Coiffure, foulards de soie de couleurs variées : *sbani del h'erir*.

— Chaussures, babouches en cuir rouge : *cherbil*.

Dans la rue, les femmes s'enveloppent entièrement d'un haïk de laine et mettent à leurs pieds des *rih'ia* (babouches en cuir noir).

Ce costume complet des femmes coûte environ 100 pesetas.

Les hommes de la classe pauvre ne portent que des *tchamir* (sortes de gandouras en cotonnade blanche), une, deux ou trois à la fois ; un pantalon de toile blanche, une ceinture tressée de laine rouge et bleue *(kourzia)*. Coût : de 20 à 25 pesetas le tout.

Les femmes pauvres ont un ou deux *tefin* (chemises) en coton et un simple foulard de coton gris ou brun sur la tête. Elles se dissimulent sous des

**haïks en laine blanche grossière. Coût : 10 pesetas le tout.**

**Voici quelques expressions employées par les tailleurs et couturières de Fez :**

Tissu : ***thaub ;***
Doublure : ***bet'an ;***
Dé à coudre : ***h'alqa ;***
Coupe, façon : *feçala ;*
Faufilure : *nebbala ;*
Fil : *fella ;*
Morceau, retaille : *terf ;*
Pièce mise à une déchirure : *reqâa ;*
Couper, tailler : *feççel ;*
Coudre : *khiet :*
Ciseaux : *meqeçç.*

## CHAPITRE V

### Mégisserie (Deber)

Le tannage et la mégisserie ont pris une grande extension à Fez ; cette industrie est une des plus intéressantes de la capitale du Maroc, parce qu'elle est appelée à se perpétuer, même en dépit de la concurrence industrielle étrangère qui peu à peu envahira le pays.

Les opérations du tannage, en effet, n'ont pas de secret pour les tanneurs de Fez ; ils arrivent à produire des maroquins de qualité pour ainsi dire inaltérable. Les peaux sont préparées au moyen d'écorces et d'essences spéciales, qui demeurent excellentes pour ce genre de travail. On sait, d'ailleurs, la réputation des peaux de chèvres ou de boucs maroquinées.

Les maroquins à gros grains sont généralement obtenus avec des peaux de boucs ; ceux qui ont un grain serré sont obtenus avec des peaux de chèvres ou de chevreaux. Leur souplesse est extrême et

s'acquiert par une manipulation longue et compliquée, qu'on ne saurait obtenir en Europe, où les tannages chimiques tendent à remplacer de plus en plus la préparation végétale.

Presque toutes les peaux de chèvres des Beraber situés au sud-est de Fez passent par les tanneries de la capitale ; celles qui viennent du Tafilelt sont en partie préparées, mais les tanneurs de Fez savent imiter à la perfection le *filali*, dont le grain et la souplesse sont remarquables.

Les peaux s'achètent dans deux grands fondaqs : le Fondaq Sbitrin (quartier de Chemaîn), où on trouve le matin des peaux de chèvres (venant en partie du Tafilelt, ayant subi ou non une première préparation) ; le Fondaq Rah' bat Zebib (au quartier de Rah' bat Zebib), où on trouve à midi des peaux de bœufs. C'est dans ces mêmes fondaqs que l'on vend les peaux lorsqu'elles sont tannées.

Il y a quatre grandes tanneries à Fez (Fas-el-bali), échelonnées le long de l'Oued Fas :

Dar debar sidi Moussa (quartier de Guerniz), près de Moulaï Idris, — *h'orm* (c'est-à-dire lieu interdit aux juifs et aux chrétiens, à cause de sa proximité d'un lieu saint). Plus de 400 ouvriers.

Dar debar chouara. Plus de 500 ouvriers.

Dar debar Aïn Azriten, — *h'orm* (près du marabout de Sidi el hadj el Khiat). Plus de 300 ouvriers.

Dar debar Rahbat teben. Plus de 500 ouvriers. Les *dar debar* (tanneries) sont habous. Les petits patrons, qui sont une centaine, louent dans ces grands locaux la quantité de chambres qui est nécessaire à chacun d'eux. Ils ont chacun à leur solde un petit noyau d'ouvriers.

Il y a deux « moulins à tan » *(reh'at ed debar)*, assez éloignés des *dar debar* : le reh'a de l'Oued Zerhoun et le reh'a de Beïn el Medoun. Ils appartiennent aux habous. Ils sont tenus par des patrons spéciaux .

Les 2.000 ouvriers tanneurs qui travaillent à Fez gagnent par jour 1 pes. 50 à 2 pes. 50, selon leur habileté. Un *amin ed debar' in* commande aux patrons, ouvriers et apprentis. Les peaux sont conservées dans des trous *(mejar)* remplis de chaux. Le tannage proprement dit se fait dans les *qcari*, jarres spéciales où on met le tan *(debar)*, qui doit agir sur le cuir.

Il y a trois sortes de tan :

*Debar' ouarini* (originaire de *Beni ouaraïn*) ; *Debar' Yazri* (originaire de *Beni Yazra*) ; *Debar' melouïa* (originaire de la *Moulouïa)*. Enfin, pour le tannage du cuir jaune ou *ziouani*, il vient du Tafilelt des grains (grains de *bet'om*, probablement), appelés *thakaout*.

Le cuir rouge du Tafilelt est expédié en Europe. Le cuir jaune, *ziouani*, ne trouve pas de débouchés en dehors du Maroc (sauf sous forme de babouches), mais il pénètre en pièces dans tout le R'arb, à Tanger, El-Ksar et Rabat. Le cuir violet *(bouqqami)* est envoyé à Sefrou et Meknès, et de là dans les tribus berbères, pour servir à la fabrication de babouches de femmes.

## CHAPITRE VI

### Fabrication des Chaussures

Le cuir tanné à Fez est transformé sur place pour une grosse partie en babouches, qui sont faites en peau de chèvre doublée de peau de mouton sur une semelle de cuir de bœuf. Un certain nombre de fabricants de babouches sont originaires de Tlemcen. Fez fournit presque tout le Maroc de chaussures. De plus, elle en exporte de grandes quantités en Algérie, au Sénégal et en Egypte. Près de 800 ouvriers sont occupés à la fabrication

des babouches, qui se vendent en gros à la criée dans une rue spéciale appelée *Souk es Sebat.*

Les chaussures (*sobat)* sont fabriquées par les *kherraza* (cordonniers), qui achètent les peaux tannées aux *debbar'a* (tanneurs). Les cuirs des semelles (peau de bœuf) viennent aussi de Ouezzan, Rabat, Chechaouen, El Ksar.

Les patrons cordonniers ont un certain nombre d'ouvriers à leur solde. Ils sont dispersés dans tout Fas-el-Bali. Parfois aussi, des ouvriers cordonniers s'associent entre eux et s'installent dans une chambre de Fondaq.

Voici les expressions techniques employées par les cordonniers de Fez :

Empeigne : *jeld ;*
Semelle extérieure : *nâl ;*
Semelle intérieure : *ferracha ;*
Empeigne intérieure : *bet'ana ;*
Talon : *Gedem ;*
Bordure de cuir (sur la couture)) : *stouiq ;*
Languette de cuir de couleur cousue sur le dessus de l'empeigne : *bennara ;*
Broderie en or sur la babouche : *trounja ;*
Broderie en soie sur l'empeigne, en large : *khert'a ;* en long : *dal ;*
Alène : *echfa ;*
Tire-pied : *rekab ;*
Lanières : *siour ;*
Aiguille : *ibra ;*
Maillet : *Menjem, khefif* et *tebt'in ;*
Fil à poix : *fella del quenneb ;*
Poix blanche de cordonnier : *chemâa ;*
Pinces : *zarrada ;*
Tranchant : *chefra ;*
Ciseaux : *meqaç ;*
Etabli de cordonnier : *qermil ;*
Chanvre : *qenneb ;*
Poix : *zeft.*

Le *kherraz* (cordonnier) donne les babouches confectionnées à un *dellal* (crieur public), qui va

au Souk-es-Sobat, et vend en gros (par piles de 10, 20 et 30 paires). Sur la place, les *mesoueqin* (négociants), qui se tiennent dans les magasins des *h'ouanti* (boutiquiers), achètent en gros ; de là, ils font transporter les babouches à leur *fondaq*.

Le *kherraz* vend à mesure qu'il a des babouches prêtes. Tous les jours, la vente aux enchères a lieu au Souk-es-Sobat ; depuis *l'ouli* (midi) jusqu'à *l'âcer* (3 heures 1/2), la rue est pleine de *mesoueqin* et de *dellala*. Les marchandises destinées à l'exportation sont envoyées à Tanger et à Larache. Il est des jours où il se vend jusqu'à 2.000 paires de babouches au Souk-es-Sobat. Celles qui sont destinées à la vente locale sont conservées chez les boutiquiers du Souk.

Différentes sortes de babouches :

*Seriksi :* babouches très fines en cuir jaune des citadins.

*Rih'ia :* babouches en cuir noir, pour les femmes.

*Ourdi :* babouches en cuir brun, pour les paysans.

*Belra ziouani* : babouches en cuir jaune, avec grosse semelle en cuir rouge (pour l'exportation).

*Cherbil :* babouches de femmes en cuir rouge uni.

*Cherbil beqqami :* babouches de femmes en cuir violet uni.

*Cherbil ranji :* babouches de femmes en cuir orangé.

*Cherbil bes sqali :* babouches de femmes en cuir, de diverses couleurs, avec des broderies d'or et d'argent.

*Cherbil bel mejdoul :* pantoufles de femmes avec ornements en satin et en velours et avec cordons.

Les *t'errafin* ou savetiers sont groupés dans deux recoins où viennent échouer les vieilles chaussures à réparer. L'un d'eux se trouve sur le pont de

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] ben Z[illegible]
El Hadj Mohammed Be[illegible]
Si Abd es Selam Lazer[illegible]
El Hadj Bekr el Azereg.

# CHAPITRE VII

## L'Art du Bâtiment

[illegible] est encore soumise à des règle[illegible] pour empêcher les particuliers [illegible] l'assentiment du Makhzen ; de [illegible] marocaines ont pu jusqu'ici [illegible] pour s'opposer à ce que les [illegible] constructions dans le cas où [illegible] à des manœuvres habiles. [illegible] terrains.

[illegible] pour construire, pour [illegible] transporter des maté[illegible] maçons de la corporation [illegible]

[illegible] de vieilles traditions. [illegible] Les maçons sont presque tous origi[illegible] Ils forment des groupes dirigés

par un *mâllem* (patron). La construction des murs se fait en commun avec des dames en bois ; les ouvriers, pour s'entraîner, chantent en damant toute la journée durant. Les plus habiles et le *mâllem*, une fois les murs achevés, s'occupent de la couverture, du crépissage, des cadres de fenêtres et de portes ; ensuite, ils laissent aux *mâllemin d'ezzelaïj* le soin de carreler l'intérieur en mosaïque. Des nègres *(biadha)* font les blanchiments nécessaires.

Celui qui fait construire traite à forfait avec le *mâllem*, qui se charge de fournir les ouvriers, les matériaux, les bois de construction. Souvent, l'évaluation du maître-maçon est à dessein inférieure, pour ne pas trop effrayer le propriétaire qui fait bâtir. Au cours de la construction, les travaux sont parfois interrompus, et il faut une nouvelle avance de fonds pour continuer et achever la bâtisse.

De l'extérieur, les habitations ont un aspect assez déplorable avec leurs murs élevés et nus, sans alignements, et le plus souvent sans la moindre fenêtre sur la rue. L'entrée est fermée par une porte en bois blindée de zinc et d'apparence très rustique. Un corridor assez sombre aboutit à une cour centrale, autour de laquelle s'ouvrent des chambres allongées et étroites au rez-de-chaussée et au premier étage. Chez les gens de misérable condition, la cour est de petites dimensions, obstruée en haut par une grille massive, sur laquelle on étend de vieux sacs en été pour se garantir du soleil ; les pièces sont exiguës.

Dans les maisons riches, la cour intérieure est protégée par de riches tentures qui sont accrochées aux arceaux de la galerie, ou bien le toit est suffisamment avancé pour former hangar et abriter le rez-de-chaussée contre des rayons trop ardents. Les chambres sont vastes, aérées par de larges portails ; près de la porte du vestibule, se trouve une *mesria* ou chambre isolée, destinée aux réceptions

des hôtes de la maison. Si le propriétaire est un négociant, une *dourya* ou maisonnette indépendante flanque la maison et sert de bureau ; elle a une entrée indépendante.

La décoration des maisons ne varie que par le luxe des détails : les boiseries des plafonds sont peintes avec plus ou moins de délicatesse ; les murs, depuis le plafond jusqu'aux bas-côtés, sont souvent évidés en plâtre *(noqch h'edidat) ;* les bas-côtés sont couverts de revêtements en mosaïque de faïence. Sur un côté de la cour ou patio, se trouve généralement une fontaine ; le bassin est surmonté de revêtements en *zellaïj* (carreaux de faïence) en forme d'arc de cercle, trois ou quatre trous parallèles correspondent aux conduites d'eau qui coulent incessamment. Souvent, au milieu de la cour dallée de marbre ou de zellaïj, une vasque en marbre laisse échapper un jet d'eau abondant.

Les *mâllemin d zelaïj* ou dessinateurs de mosaïque, après s'être rendu compte de la surface à recouvrir en petits carreaux vernissés, font tailler chez les potiers la quantité de losanges, triangles, étoiles et petits rectangles qui leur sont nécessaires.

Les potiers taillent ces figures géométriques à vue de nez avec une petite hachette et réussissent à les fabriquer toujours dans les mêmes proportions. Les ajusteurs, avec une grande dextérité et un véritable art de tradition, appliquent dans un enduit de ciment, sur le sol et dans le mur, ces petits morceaux de terre vernissée et coloriée, par l'assemblage desquels ils obtiennent des entrelacs géométriques du plus heureux effet. Les mosaïstes sont des gens très artistes ; au moyen de quelques couleurs (blanc, noir, jaune, vert, bleu), ils arrivent à tirer le maximum d'effet de leurs combinaisons assez variées.

Cependant, tous ces dessins, comme ceux des sculpteurs sur plâtre *(noqch h'edidat)*, des sculpteurs et enlumineurs sur boiseries sont exécutés

d'après de vieux modèles, dont la plupart sont vulgarisés par des découpures en papier. Il est rare que les artistes y apportent des innovations personnelles.

L'art du bâtiment est un de ceux qui se sont le mieux conservés à Fez. S'il se désintéresse totalement de l'aspect extérieur des maisons, il excelle à décorer les intérieurs, à les embellir au moyen de toutes les minuties de l'ornementation. Parmi les dessinateurs en mosaïques, les plus célèbres sont actuellement : El Hadj Kaddour ben Makhlouf et Si Ahmed ben Cherif ; parmi les ajusteurs, les deux plus recherchés sont deux cheurfa de Figuig. Le meilleur sculpteur sur plâtre se nomme El Hadj el Hassan el Guebbas. Enfin, les sculpteurs sur bois les plus recherchés pour l'ornementation des plafonds se nomment : El Hadj Mohammed es Saharaoui et El Mâllem Idris el Assouli.

Les riches musulmans de Fez ne trouvent rien de trop beau ni de trop cher lorsqu'ils font bâtir. Tout leur luxe se place pour ainsi dire dans la construction de maisons dont les intérieurs sont de véritables palais. En général, les plus belles maisons de Fez sont de date assez récente, car c'est seulement depuis une quinzaine d'années que la fortune publique a augmenté.

Les habitations dont l'intérieur est orné avec le plus d'art et le plus de richesse sont les suivantes :

Dar Djamaï (appartenant à une famille dont plusieurs membres furent vizirs au temps de Moulaï-Hassan).

Dar el Mokri (maison de l'*amin* de ce nom).

Dar el Menebhi (habitation de l'ex-ministre).

Dar ben Sliman (demeure du ministre actuel des Affaires étrangères).

Dar Tazi (demeure du ministre actuel des finances).

La construction dite *h' adrya* est la maison mauresque ordinaire à peu près carrée, avec cour inté-

rieure, galerie au rez-de-chaussée et au premier étage, telle que nous l'avons décrite plus haut. C'est le type des maisons de Fas-el-Bali ou « maisons de ville ».

La construction dite *makhzenia* comporte des chambres très élevées, mais pas d'étage ; les pièces sont dans deux corps de bâtiments qui se font face et entre lesquels il y a une cour allongée pavée en mosaïque ; d'un seul côté, un mur élevé relie les deux bâtiments. Les deux grandes pièces principales qui se font face et dans lesquelles on a accès par de vastes portails sont précédées de colonnades.

La construction dite *Riadh* est spéciale à Fas-el-Bali et au quartier de *Ras-el-Jenan*. Elle comporte deux grands pavillons rectangulaires, qui ont généralement une ou deux pièces *(minzah)* chacun au premier étage.

De même que la maison dite *makhzenia*, il y a au rez-de-chaussée une grande chambre dite *koubba*. Entre les deux corps de bâtiment, il y a un superbe jardin dont les allées sont pavées de carreaux de céramique multicolores et serpentent au milieu de corbeilles de fleurs et d'arbres fruitiers. De chaque côté, un mur élevé forme clôture et relie les deux bâtiments. Le tout forme un losange à peu près parfait. Une *mesria* ou pavillon séparé, auquel on accède par une porte et un escalier spécial sert de salon de réception aux visiteurs, qui de la sorte ne pénètrent pas les secrets de l'habitation de leur hôte.

La construction dite *R'ersa* est toute récente. Elle ne se pratique que le long de la colline du *D'ouh*, au sud de Fas-el-Bali, très aérée et très saine. C'est une villa qui consiste en un seul corps de bâtiment placé à l'extrémité d'un jardin très allongé et clôturé de murs. De la *qoubba*, on aperçoit l'amoncellement des terrasses de Fas-el-Bali, qui s'étagent le long et au bas de la colline.

Voici quelques termes techniques spécialement employés par les maçons de Fez :

Fil à plomb : *mizan ;*
Equerre : *ichkouadra ;*
Instrument qui tient de la truelle et de la bèche : *mellasa, pala ;*
Martelet : *metirqa ;*
Instrument à crépir : *fert'as ;*
Plâtre : *guebs ;*
Pierres : *h'ajer ;*
Mortier : *ber'li ;*
Ciment : *borslan ;*
Brique : *deqqa ;*
Mur en pisé : *t'abia.*

## CHAPITRE VIII

### Les Potiers (Fekhkharin)

Tout un groupe de corporations vit à Fez de la terre à potier, recueillie dans le vallon de l'Oued Zitoun. Les briquetiers et les potiers sont installés autour de Bab-Fetouh. Les potiers sont au nombre d'une douzaine environ ; ils confectionnent des faïences à dessins bleus qui sont un peu grossières, mais assez élégantes ; ces poteries servent dans les maisons à tous les usages domestiques.

C'est également dans ce quartier, à l'ombre des oliviers séculaires de Gueraouaroua, que sont cuits les *zellaïj*, ces carreaux coloriés et émaillés qui jouent un rôle important dans l'ornementation des intérieurs de maisons. L'argile employé s'appelle *tadeqqa ;* les mottes apportées sont brisées, arrosées et pétries avec les pieds. Le potier en fait des carreaux de 8 centimètres de côté, qu'il met à sécher, puis cuire au four ; après quoi il les vernit et les fait recuire. Le vert est un mélange d'oxyde

de plomb *(khefif)*, de sable *(remel)* et d'oxyde de cuivre *(neh' as)*. Le jaune est un mélange d'oxyde de plomb *(khefif)*, de sable *(remel)*, de galène *(chemimia)*. Il est apporté tout préparé de chez les Riata. Le blanc s'obtient à l'aide d'un composé de *khefif*, de *remel* et de *qezdir* (étain). Le noir, le brun, le bleu s'obtiennent avec des poudres toutes préparées qui proviennet d'Allemagne et d'Italie. Le bleu foncé *(berraïa)* est un vernis qui vient de Londres. Ce sont ces carreaux vernissés que les *nejjarin dezzelij* (sculpteurs) taillent en losanges, en étoiles, en flèches, etc.

Le *mâoun* ou tour des potiers est très primitif; il est enfoui dans un trou creusé au milieu du *dar chr' ol* (atelier), de sorte que l'ouvrier en s'asseyant dans ce trou a son buste à hauteur du sol, ce qui lui permet de prendre commodément l'argile dont il a besoin et que ses apprentis déposent auprès de lui sur le sol. Le pivot en bois vertical du tour s'appelle *mer' zel*, la base de l'axe en pointe est fixée sur un bloc de pierre nommé *ras* ; un disque de bois *(maïda)* est fixé à mi-hauteur de l'axe ; en haut est fixée une tablette ronde *(t'eleg)*. C'est le mouvement du pied qui met la *maïda* et, par suite, la tour en mouvement. La motte *(koura)* d'argile déposée sur le *t'leg* est modelée à la main par le potier et régularisée avec un morceau de roseau.

Les pièces ainsi fabriquées sont séchées au soleil pendant 2 ou 3 jours. On procède ensuite à la cuisson. Elle dure trente-six heures. Mais on cuit moins longtemps les poteries à vernisser. Après les avoir vernies, on les recuit cinq ou six heures. Le four *(ferran)* est cylindro-sphérique. Il est bâti en briques réfractaires et recouvert d'une couche de terre et de pierres sèches. Le four, blanchi à la chaux intérieurement, se garnit dans son pourtour intérieur. La cuisson se fait avec du palmier nain amené de la montagne, et le feu s'allume par le bas. Les poteries une fois cuites sont vendues aux

*qechchachin* ou marchands de poterie installés à Bab-Mouley-Idris, dans Fas-el-Bali ; ce sont les différents récipients en usage chez les indigènes citadins ou bédouins : plats de formes diverses *(tebsil)*, terrines *(zellaïf)*, urnes, carafes en terre poreuse ou vernie, etc. Leur principal mérite consiste dans les dessins bleus si originaux qui ornent ces récipients.

A Bab-Fetouh et aussi à l'extérieur du Mellah, il y a des briquetteries où on construit des briques ordinaires pour constructions diverses (voûtes, égouts, canaux, etc.). Les poteries et briquetteries emploient environ 800 ouvriers.

## CHAPITRE IX

### Meunerie et Boulangerie

Une corporation fort importante à Fez est celle des meuniers. On compte 160 moulins échelonnés à travers la ville le long des branches et dérivations de l'Oued-Fas. Les indigènes prétendent que ces moulins hydrauliques ont été introduits d'Espagne à Fez par l'émir Almoravide Youssef ben Tachefin (onzième siècle). C'est avec Sefrou la seule ville du Maroc qui soit pourvue de ces usines rudimentaires, et cela grâce à l'abondance et à la constance des eaux impétueuses de l'Oued Fas. Les moulins appartiennent aux habous qui les louent aux meuniers.

Les 160 moulins de Fez ne produisent que pour la consommation de la ville et des environs immédiats, par suite de l'insuffisance des moyens de transport. Leur matériel et leur installation sont rudimentaires : une roue hydraulique *(nâoura)* grossière et une meule ou deux *(reh'a)* forment le

principe du moulin (*tah' ouna*). Quand le grain est moulu par la meule, il est tamisé à la main dans des tamis de différentes grosseurs :

*R'ensa.*
*Chetitou.*
*Chetitou Khefif.*
*Chetitou thequil.*

C'est grâce à ce triage rudimentaire que l'on sépare la farine de la semoule et du son. On n'obtient, à vrai dire, par ces moyens que des produits assez grossiers. La farine conserve une couleur et une odeur de son caractéristiques.

Le *rah' oui* (maître-meunier) fait marcher son moulin assisté de 2 ou 3 ouvriers. De nombreux petits aniers à son service font la navette entre le moulin et le quartier *Sar'a* (marché d'approvisionnement), ou entre le moulin et les maisons particulières, et transportent tout le jour durant des sacs de blé ou de farine .

Il y a très peu de boulangers, c'est-à-dire de fabricants de pain pour la clientèle de Fez. Les particuliers ont, en effet, l'habitude de faire pétrir leur pain chez eux et de l'envoyer cuire au four le plus voisin. Sur quarante-quatre fours consacrés à cet usage, quatre seulement sont réservés au service des boulangers proprement dits. Ceux-ci ne débitent pas leurs produits eux-mêmes ; ils les vendent à de petits épiciers de quartier, chez qui les gens pauvres vont acheter un pain ou un demi-pain.

Les Maures aisés font leur provision de blé au moment de la récolte et envoient moudre leur blé au moulin au fur et à mesure de leurs besoins. Chez eux, ce sont les négresses qui pétrissent les pains. Les petits commissionnaires des fours de quartier vont les quérir à domicile et les rapportent une fois qu'ils sont cuits, alignés sur une planchette étroite qu'ils tiennent en équilibre sur leur tête.

# CHAPITRE X

## Petits Métiers et petites Industries

### § I. — Bouchers (Guezzara)

Les *guezzara* (bouchers) sont disséminés dans toute la ville. Pour la plupart, ils sont originaires des *Harratin* de l'Oued Drâa (Berbères bruns). Ils ont un *amin*, chef de leur corporation, et ne paient pas l'*âcher*. Mais à côté de cela, ils paient une taxe spéciale pour l'abattage des bêtes.

Les bœufs et les moutons sont abattus dans quatre abattoirs, que des entrepreneurs louent aux habous. Ces entrepreneurs se paient sur les déchets des animaux qui leur sont abandonnés. Un amin perçoit le *guerjouma*, qui est de 0 pes. 25 par mouton égorgé et de 0 pes. 50 par bœuf. En principe, le produit de cet impôt est destiné à assurer l'entretien et le balayage des rues de Fez. Le percepteur de la taxe en transmet le total à l'*amin el Mostafadh*. De plus, le *Mohtaseb* a droit à 2 livres de viande par jour de la part de chaque boucher pour sa consommation personnelle ; cette imposition peut être acquittée en argent.

### § II. — Jardiniers (Jennana)

Presque tous les jardiniers sont Djebala et forment une corporation. Les légumes et les fruits recueillis dans les jardins de Fez sont réunis et vendus dans un fondaq spécial, marché qui ne fonctionne que cinq mois de l'année, depuis le printemps (fèves) jusqu'à la fin de l'été (pastèques

et melons). Les légumes fournis par la campagne paient une taxe pour la vente. Ceux qui sont originaires des jardins de Fez en sont exemptés. Certains fruits, comme les grenades, les citrons et les oranges, se vendent au marché appelé *Rahbat ez zebib*.

Hors la ville, les jardins occupent depuis Bab el Hedid jusqu'à Bab el Jedid les pentes escarpées, les pentes de la vallée de l'Ouislen (branche extérieure de l'Oued Fas). De l'autre côté, à l'Est, ils s'étendent sur les deux berges de l'Oued Fas jusqu'à proximité du Sebou. Ils sont plantés d'arbres d'essences tempérées : abricotiers, pêchers, pruniers, pommiers et oliviers. Dans les carrés bien irrigués, les jardiniers cultivent des légumes et du chanvre.

§ III. — **Portefaix (Zerzaïa)**

Le zerzaï de Fez est à la fois un commissionnaire et un portefaix ; il porte les paquets, fait les commissions, conduit les Européens à travers la ville, tient les montures de cavaliers devant les portes ou auprès de la Qaïçarïa. L'*amin* de chaque groupe de zerzaïa reste sur place et choisit à tour de rôle *(ben nouba)*, ceux qui sont réquisitionnés au Dar-el-Makhzen. L'amin a un tant pour cent (5 0/0 ordinairement) sur les salaires des zerzaïa.

Le zerzaï est généralement scrupuleux. Si un Fasi a à se plaindre de l'un d'eux, il va trouver l'amin. Celui-ci fait la police de son groupe et fait emprisonner au besoin celui qui commet un abus de confiance. Il est choisi par ses pairs, qui le nomment suivant ses qualités de justice et de travail.

Le mot de zerzaïa vient de ce que les premiers d'entre eux se recrutaient dans la petite tribu des Zerzaïa, sur la Moulouïa, près de Feqqous, au pied du Djebel Queddanin. Les portefaix ou zerzaï proviennent actuellement de tous les villages environnant la fraction des *zerzaïa*, des Oulad el Hadj et

des Beni Hayoun (petite tribu berbère sise à trois jours de Fez, entre les Aït Youssi et les Beni Ouaraïn).

Les zerzaïa viennent de leur pays à Fez « quand ils commencent à jeûner », c'est-à-dire à l'âge adulte (18 ans). Ils vont et viennent de leur pays à Fez, agissant en cela comme les *Biskri* entre Alger et Biskra. Ils n'ont pas un *amin*, chef de tous les portefaix, mais un amin par groupe, originaire de la même région. Chaque groupe est justiciable de son *amin* et du pacha de Fas-el-Bali. Les zerzaïa ne donnent pas de *hedya* au Makhzen.

LISTE DES ZERZAIA OU PORTEFAIX DE FEZ

| Origine, Tribu (Vallée de la Moulouïa) | Nombre | Amin | Lieu ou ils se tiennent en permanence a Fez |
|---|---|---|---|
| Ahl tirents (près du Djebel Tirents et des Beni Ouriach) | 200 | 2 amin | au pont de Récif. |
| Ouled Aïd ou Bordad (au sud de Tinsaf) | 20 | (pas d'amin) | au pont de Récif. |
| Bel-hassenat (près de Tinsaf) | 2 | — | disséminés. |
| Ouled el Hassen (en face de Bel Hasenat) | 15 | — | disséminés. |
| Ouled Rezag (près des Ouled Hassen) | 40 | — | Aux Fekharin. |
| Ouled Sâfa (près des Oulad Daoud) | 4 | — | Aux Fekharin. |
| R'ouirat (à 1 heure au sud des précédents) | 11 | 1 amin | Au pont de Récif. |
| Beni Iloul (près de Sidi Mohammed el Yacoub | 8 | 1 amin | A Chemâïn. |
| Ahl Ayouch (plus au nord) | 2 | | |
| Zerzaïa | 12 | 1 amin | A Chemâïn et à la porte de Qarouin. |
| Beni Hayoun | 30 | 1 amin | Au Fondaq en Nejjarin. |
| Beni Meqebbell | 20 | 1 amin | Au Rah'bat qis (près de la poste allemande). |
| Benou Rached | 20 | 1 amin | A Jouthia (quartier d'Aïn Alou.) |
| Arjan | 12 | 1 amin | Souk el âttarin. |

## § IV. — **Métiers divers**

### *a)* Selliers *(Bradâïn)*

Les fabricants de bâts *(brâda)*, de selles de mulets *(seraïj)* et de selles de chevaux *(serouj)* travaillent au *Souq es Sekkatin*, à proximité de la mosquée de Qaraouïn.

Les plus connus d'entre eux sont les suivants :

Si Mohammed Djedam.
Si Edris Tahari.
Sidi Ahmed Cherraïbi.
Si Omar el Abdi.
Si Mohammed el Helou.
El Hadj el R'ali Sebsi.
Si Edris Sebsi.

Ils s'approvisionnent de cuirs aux fondaqs-marchés des peaux. (Voir chap. de la mégisserie.) Ils fabriquent surtout des bâts de mulets et des selles de mulets.

### *b)* Fabricants de peignes *(Mechchatin)*

Les fabricants de *mechat* (peignes) sont installés dans une rue à proximité du pont de Bein el Medoun. Ils fabriquent des peignes en bois et en corne à l'usage des femmes de la campagne, car les citadines se servent de plus en plus de peignes importés d'Europe. Pour la fabrication, le *mechchat* prend des lamelles rectangulaires de bois ou de corne superposées ; à l'aide d'une scie très fine, il scie perpendiculairement les lamelles appuyées sur un petit établi. Il fait ainsi des fentes très rapprochées ; partant, les dents du peigne sont excessivement serrées. Il se consomme une grande quantité de peignes dans les montagnes des environs, chez les Beraber et les Djebala.

Les fabricants qui exportent le plus sont les suivants :

Si Abd-el Kerim el Abdi.
Si Mohammed el Abdi.
Sidi Mohammed ez Zouli.
Si Mohammed ed Dekas.
El Hadj Bekr ez Zouli.
Si Temim el Abdi.

### c) Menuisiers *(Nejjarïn)*

Les menuisiers forment une corporation importante à Fez. Ils occupent une rue couverte, à proximité de Mouley Idris, appelée Fondaq en Nejjarïn ; c'est un des points les plus connus et les plus mouvementés de la cité marchande à Fas el Bali. Chaque menuisier occupe une vaste échoppe où sont réunis tous les outils que l'on trouve chez un menuisier européen. Ces outils sont d'ailleurs d'origine européenne (allemande ou française). Le *mâllem* (patron) est secondé par deux ou trois ouvriers et quelques jeunes apprentis.

Le bois pour les constructions et la fabrication des meubles arrive au *Zribat el Khechcb*, près de Bab Gissa. Il vient généralement du Rif par Larache. Les menuisiers vont l'acheter à cet endroit ; ils sont en outre à l'affût des caravanes qui arrivent et qui apportent aux négociants des marchandises d'Europe emballées dans des caisses ou dans des tonneaux, car ils achètent à bon marché le bois de ces caisses dont ils se servent pour les meubles qu'ils fabriquent.

Le *nejjar* travaille dans son atelier, mais il envoie sans difficulté ses ouvriers à domicile. Il est à la fois charpentier et ébéniste ; il fournit des poutres de construction et des coffrets à serrures de sûreté. Ses ouvriers ont une façon spéciale de faire des sciages de long. La poutre à scier est appuyée sur un montant disposé en forme de chevalet, tan-

dis que l'autre extrémité touche le sol. Un des scieurs se maintient en équilibre, les pieds nus, sur la pente très inclinée que forme ainsi la poutre, et découpe celle-ci à l'aide d'une grande scie, aidé par l'autre scieur qui reste à terre sous la poutre. Il n'est pas inutile d'ajouter que les menuisiers de Fez sont assez maladroits en dehors de la besogne courante qu'ils sont habitués à exécuter depuis leur apprentissage. Malgré leur bonne volonté, ils exécutent assez grossièrement les meubles que les quelques Européens de la ville leur commandent.

Voici quelques termes techniques employés plus spécialement par les menuisiers de Fez :

Etabli : *banko ;*
Varlope : *plana ;*
Rabot : *ferza, mellasa ;*
Ciseau : *merboud, dhefra ;*
Scie à main : *serrouj ;*
Maillet : *menjem ;*
Tenaille : *leqqat ;*
Règle : *rekab ;*
Equerre (de menuisier) : *qertaboun ;*
Cheville : *outheda ;*
Coin (à fendre le bois) : *lezaz ;*
Poinçon : *merchem ;*
Compas : *qombas ;*
Papier émeri : *ouzr'a ;*
Pierre à aiguiser : *mesenn.*

### *d)* Forgerons *(h'eddada)* et Maréchaux-Ferrants *(semmara)*

Les forgerons sont disséminés à Fez ; cependant, on les trouve plus spécialement sur la rive gauche, entre le pont de *Récif* et celui de *Beïn el Medoun.* Ils se procurent du fer en achetant à des importateurs de la ville des morceaux de vieux rails qui viennent d'Angleterre. Leur besogne principale consiste à forger des grilles destinées à être placées au-dessus des cours de maisons ou en travers des

canaux (pour empêcher l'accès d'une maison à l'autre par le canal). Ils fabriquent aussi des clés de portes et de boutiques, volumineuses et lourdes, destinées à des serrures massives.

Les maréchaux-ferrants sont assez nombreux ; ils se groupent en général dans le même quartier que les forgerons. Assez habiles, ils ferrent les mulets et les chevaux avec des fers qu'ils fabriquent eux-mêmes ; ils ont aussi quelque connaissance de médecine vétérinaire, savent mettre le feu à un cheval et soigner les coliques d'une mule.

Il y a également quelques armuriers *(zenaïdi)*, entre *Récif* et *Beïn-el-Medoun*, qui savent réparer les fusils à pierre et même les fusils modernes à répétition.

*
* *

Il y a à Fez vingt et un bains maures *(h'ammam)* qui appartiennent tous à l'administration des habous. Ces bains sont loués à des *moualin el h'ammam*. Les hommes y vont le matin ; l'après-midi, c'est le tour des femmes. Les soirées sont réservées à des particuliers qui louent le bain pour deux pesetas, de façon à y prendre leurs ébats en famille.

Les teinturiers *(cebbar'in)* sont nombreux, car les tisserands de Fez tiennent absolument à ce que les fils de soie, de laine et de coton soient teints à Fez. Cette préférence était justifiée tant qu'on se servait à Fez de teintures végétales, pour ainsi dire inaltérables et bien supérieures à toutes les combinaisons chimiques d'Europe. Mais à l'heure qu'il est, les teinturiers de Fez ne se servent plus que de teintures minérales (teintures d'aniline) importées d'Allemagne, de sorte que cette persistance à vouloir teindre les fils à Fez ne se comprend plus très bien.

L'orfèvrerie est exercée par les juifs au Mellah. Les bijoux indigènes fabriqués sont d'un titre assez inférieur. Les perles employées sont de provenance

européenne en général. Les « pierres précieuses » sont presque toutes fausses. La plupart des bijoux sont vendus à la Medina, dans la Qaïçaria, par des boutiquiers qui les confient à des crieurs publics et qui possèdent les balances et les poids nécessaires à l'estimation des métaux, des pierres et des perles.

Les instruments employés par les bijoutiers juifs sont les suivants :

Burin : *mengach ;*
Lime : *mebred, achkorfina ;*
Creuset : *lembout'.*
Chalumeau : *bit en nar.*
Moule : *qaleb ;*
Souflet : *kir.*

Les ferblantiers *(qezdarin)* et les étameurs *(qezadria)* sont peu nombreux à la Medina ; on en trouve, au contraire, beaucoup parmi les juifs dans la première rue qui donne accès au Mellah. Ils se servent de feuilles de fer-blanc qui sont importées d'Angleterre, de fers à souder et de cisailles qui viennent d'Allemagne. Ils fabriquent surtout des lanternes, des menus objets de ménages pauvres et de cuisine ; ces derniers tendent de plus en plus à être remplacés par la quincaillerie émaillée européenne.

Les restaurateurs ou gargottiers sont assez rares à Fez. On n'en trouve point qui soient organisés comme ceux d'Alger ou de Tunis. Ils sont installés dans des petites boutiques surélevées au-dessus du sol, comme les autres marchands, et débitent des tripes bouillies, des déchets de viande cuite ; d'autres préparent sur de petits fourneaux des *kefta*, boulettes de viande hachée, agglomérées autour d'une tige de fer ; quelques-uns préparent des *bou zellouf* ou têtes de moutons cuites au four. Parmi les 44 fours de Fez, il y en a un qui est spécialement réservé à la cuisson des têtes de moutons apportées

tant par les restaurateurs que par les esclaves des particuliers ; ce mets, on le sait, est d'ailleurs considéré comme fort appétissant dans tous les pays arabes.

Il n'y a pas de « cafés maures » proprement dits à Fez, où, en fait, on ne consomme que du thé. Dans les familles les plus pauvres, le thé est préparé à la maison.

Les gens assez misérables pour ne pas avoir de famille se passent de thé ou bien ont recours aux quelques rares échoppes où ce breuvage est préparé. Nul doute qu'un indigène algérien, doué de quelque habileté, qui installerait un café maure dans le genre de ceux que l'on trouve en Tunisie ou en Algérie (et en particulier à Relizane, où il y a un très bel établissement monté et tenu par un *Marocain*), en retirerait d'avantageux bénéfices.

Les barbiers sont disséminés à travers Fas-el-Bali. Ils sont installés dans de petites boutiques assez coquettement tenues. Ils pratiquent aussi la saignée et savent arracher les dents très habilement. Ceux de la Medina ne s'adressent qu'aux musulmans, et ceux du Mellah sont réservés aux juifs.

# CHAPITRE XI

## Conclusion

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, les trois principales industries de Fez sont : la fabrication des tissus, la mégisserie et la cordonnerie ; les produits manufacturés de ces industries sont destinés tant à la consommation locale qu'à l'exportation dans tout le Maroc et en pays étrangers. La mégisserie, grâce à ses procédés restés excellents, s'y maintiendra certainement tant que les préparations chimiques employées en Europe donneront des résultats très inférieurs au tannage proprement dit. La cordonnerie, dont la qualité dépend des cuirs employés, continuera à être très prisée par les musulmans qui s'en servent, tant au Maroc qu'en Algérie et en Tunisie, et peut-être même prendra-t-elle plus d'extension le jour où le pays sera pacifié, et les moyens de communication et de transport plus commodes et plus réguliers.

La fabrication des tissus est, au contraire, appelée à péricliter, du moins en ce qui concerne le tissage des soies et des cotons, qui tend à disparaître devant les importations de plus en plus nombreuses de l'Europe. Les lainages résisteront mieux sans doute ; fabriqués, lentement il est vrai, mais avec la laine du pays, avec une main-d'œuvre à bon marché, ils sont obtenus dans des conditions économiques qu'il sera difficile de concurrencer. Il est possible même que ces lainages soient appelés à trouver des débouchés nouveaux en Algérie lors-

que la route de Fez à Oujda jouira d'une réelle sécurité.

En dehors de ces industries de caractère purement indigène, Fez est appelée à devenir le centre de grandes manufactures modernes, cela grâce à son admirable situation. L'Oued Fas, divisé en de nombreuses branches, traverse la ville d'un courant rapide, roulant des eaux vives qui ne tarissent jamais. Le bord de ces canaux aux ondes claires et abondantes verront certainement plus tard de grandes usines se construire pour utiliser la force en houille blanche que représente le volume d'eau considérable qui se déplace sans cesse à travers Fez. Quelques minoteries bien aménagées remplaceront avantageusement les 160 petits moulins qui s'échelonnent le long des rives de l'Oued Fas. Des scieries mécaniques, mues par un courant vigoureux, débiteront les bois de construction qui seront amenés en hiver par l'Oued Sebou jusqu'à proximité de Fez, et participeront à l'activité nouvelle que nécessitera l'extension de la ville hors de ses murs.

Les petits métiers indigènes resteront ce qu'ils sont, adhérents à la vie indigène elle-même, comme ils se sont maintenus à Tunis, à Constantine. Il faut espérer que certaines spécialités locales comme la poterie, et surtout la fabrication des *zellaïj*, ne disparaîtront pas ainsi que cela a eu lieu à Tunis. J'aime à croire que lorsque l'architecture européenne viendra plus tard exercer son habileté à Fez, elle saura utiliser intelligemment les mosaïques en carreaux de faïences et les *noqch h'edidat* qui, avec les sculptures sur boiseries, donnent aux intérieurs de Fez ce cachet si pittoresque et si agréable qu'on ne retrouve nulle part ailleurs.

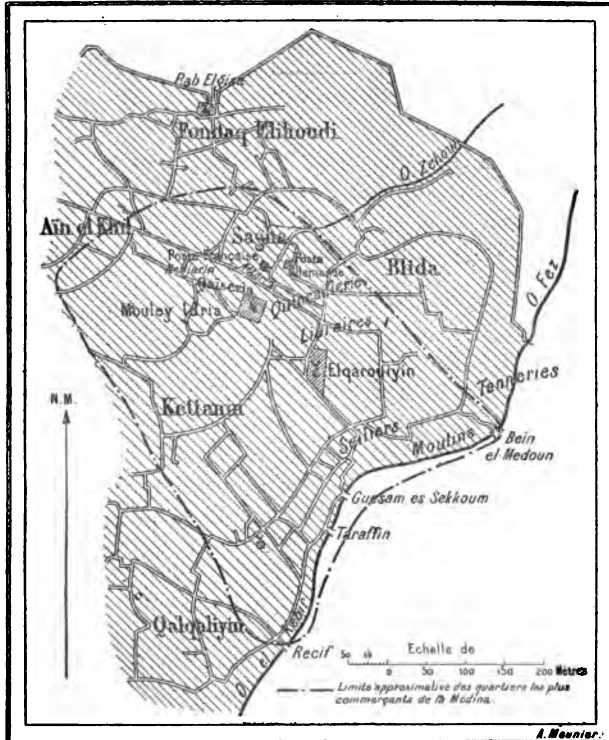
La véritable transformation de Fez, lorsque la civilisation européenne sera parvenue à l'entamer, ce sera la mise en valeur de sa réserve d'eaux courantes, sans compter l'utilisation des eaux du Se-

bou, qui roule également des flots abondants à 4 kilomètres de là. Ce jour-là, Fez, qui fut durant des siècles le plus grand centre religieux du Maghreb, en même temps que la ville la plus réputée dans l'Occident musulman, pour la science de ses maîtres et de ses étudiants, deviendra la capitale industrielle de l'Afrique du Nord. Et cette évolution dans un sens plus matériel ne démarquera en rien la grande ville aux yeux du monde civilisé.

Ch. René-Leclerc.

Diplômé d'Arabe et de Berbère,
Membre correspondant du Ministère
de l'Instruction publique.

---




Bulletin du Comité de l'Afrique Française


LA MÉDINA DE FEZ

# ERRATA

Page 12, ligne 38, lire : *Jules Develle et Cie, maison Collard et Bérenger*, au lieu de *Jules David, maison Collardot et Baninger.*

Page 16, ligne 9, lire : *Braunschwig et Cie*, au lieu de *Ben Zouig.*

Page 20, ligne 33 : supprimer *tissées.*

Page 58, ligne 17, lire : *zouan* (*alpiste*).

Page 68, ligne 31, lire : *mekass*, au lieu de *meh'affa.*

Page 69, ligne 3, lire : *mekass*, au lieu de *meh'affa.*

Page 71, ligne 3, lire : *zouan* (*alpiste*).

Page 71, ligne 12, lire : *pyrèthre*, au lieu de *pirette.*

# TABLE DES MATIÈRES

# COMITÉ DU MAROC

*Président d'Honneur :* **M. Eug. ÉTIENNE, Ministre de l'Intérieur.**

*Président :* **M. GUILLAIN, Vice-Président de la Chambre des Députés, ancien Ministre des Colonies.**

*Vice-Présidents :* **MM. J. CHARLES-ROUX, ancien Député, et le Général DERRÉCAGAIX.**

*Membres :*

MM. E. M. DE VOGUÉ, Membre de l'Académie française, Vice-Président du Comité de l'Afrique Française ;

AUGUSTIN BERNARD, Professeur de Géographie de l'Afrique du Nord, à la Sorbonne ;

LE PRINCE ROLAND BONAPARTE ;

PAUL BOURDE, ancien Directr des Contrôles, en Tunisie ;

COMTE HENRY DE CASTRIES ;

J. CHAILLEY, Secrétaire général de l'Union Coloniale ;

S. DERVILLÉ, Président du Conseil d'administration de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée ;

O. HOUDAS, Professeur à l'École des Langues Orientales vivantes ;

LUCIEN HUBERT, Député ;

RENÉ MILLET, Ambassadeur de France, ancien Résident général à Tunis ;

GEORGES PRESTAT ;

LE GÉNÉRAL VARIGAULT.

*Trésorier :* M. RENÉ FOURET.

*Secrétaire général :* M. AUGUSTE TERRIER.

*Secrétaires :* MM. ROBERT DE CAIX et ROGER TROUSSELLE.

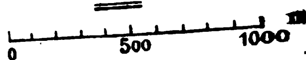
*Délégué à Tanger :* M. VAFFIER-POLLET.

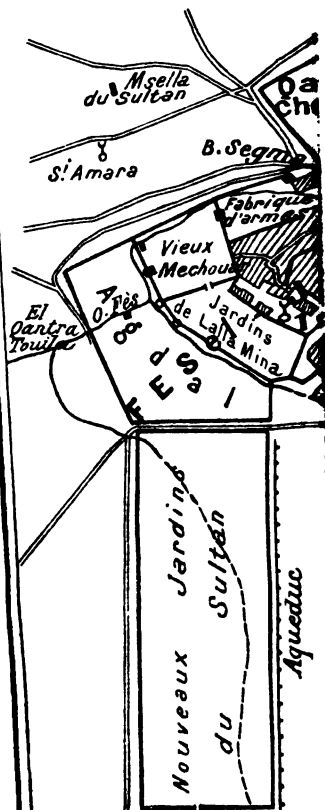
**Tout Français, souscripteur d'une somme quelconque, reçoit le *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique Française et du Comité du Maroc.***

**Siège du Comité : 21, Rue Cassette — PARIS**

78035 — Imp. Bourse de Commerce (Ch. Bivort), 33, rue J.-J.-Rousseau.

# FES




D'après la Carte

Bulletin du Comité de l'Afr

S

T

S

78

